

DELIBERATION CA039-2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 15 décembre 2022 ;
Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;
Vu l'arrêté n° 2022-120 du 3 juillet 2022 portant délégation de signature en faveur de M. Didier BOUQUET ;
Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil d'Administration le 5 mai 2023 ;

Objet de la délibération : Procès-verbal du Conseil d'administration du jeudi 27 octobre 2022

Le Conseil d'Administration, réuni en formation plénière le jeudi 11 mai 2023, le quorum physique étant atteint, arrête :

Le procès-verbal du Conseil d'administration du jeudi 27 octobre 2022 est approuvé. Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

Fait à Angers, en format électronique

*Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services
Didier BOUQUET
Signé le 16 mai 2023*

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 17 mai 2023

PROCÈS-VERBAL
Conseil d'administration
27 octobre 2022

*Soumis à l'approbation
des membres du Conseil
d'administration*

Le Conseil d'administration s'est réuni le 27 octobre 2022, dans la salle du Conseil de la Présidence, sous la présidence de Monsieur Christian ROBLÉDO.

ROBLÉDO Christian	Présent
AKIN Yahya Pasa <i>FRANZONE Ignacio</i>	Présent
BAHRI Ekram <i>BODSON Maxime</i>	Absent
BARD Christine	Excusée, a donné procuration à Monsieur LEMAIRE
BARILLÉ Régis	Présent
BARREAU Mihaela	Présente
BERTÉ Violaine	Excusée, a donné procuration à Madame BARREAU
BORDET Laurent	Présent
BOUVIER Lydie	Présente
BRICHET Régine	Excusée, a donné procuration à Madame BOUVIER
CERVERA Matteo <i>PERRITON Jade</i>	Absent
CHAUVET Clément	Excusé, a donné procuration à Madame SEGRETAIN
CHÉDOTEL Frédérique	Présente
CHEVASSUS-LOZZA Emmanuelle	Présente
CHRISTOFOL Hervé	Présent
DANIEL Christophe	Présent
DELABAERE Éric	Présent
GAUMER Nathalie	Présente
HINDRÉ François	Présent
JARDINAUD Chloé <i>BION Lily</i>	Absente
KIRSCHNER Benjamin	Présent
LEFRANÇOIS Corinne	Présente
LELARGE Antoine	Présent
LEMAIRE Félicien	Présent
LOURTIS Michel-Jean	Excusé, a donné procuration à Monsieur ROBLÉDO
MARION Roland <i>(suppléant : Roch BRANCOUR)</i>	Absent
OGER Thierry	Présent
PASQUINI Kyrian	Présent
REY Anne	Présente
SEGRETAIN Claudie	Présente
TAÏBI Aude Nuscia	Excusée, a donné procuration à Monsieur CHRISTOFOL
TOUTAIN BARBELIVIEN Agnès	Présente
ULLERN Anouk	Excusée, a donné procuration à Monsieur DELABAERE
VINAY Aubeline	Absente
VINCENT Elsa	Présente

Membres invités de droit, présents :

Olivier AGNELY, Agent comptable de l'Université
Vincent GALLAIS, représentant de la Cheffe de la DESUP, Rectorat de Nantes (Mme
Françoise PERES)
Didier BOUQUET, Directeur général des services

Membres invités par le Président, présents :

Stéphane AMIARD, Vice-président numérique et patrimoine
Nathalie DEBSKI, Vice-présidente Innovation et Pédagogie
Françoise GROLLEAU, Première vice-présidente
Adrien MASLET, Vice-président étudiant
Christine MÉNARD, Directrice du SUIO-IP
Catherine PASSIRANI, Vice-présidente International et égalité
Éric PIERRE, Directeur de la Faculté des lettres, langues et sciences humaines

Secrétariat de Séance :

- Cellule Institutionnelle - DAGJI

Ordre du jour :

1. Informations	5
1.1 Arrêtés d'interdiction d'accès aux locaux	5
1.2 Contrat de site	5
1.3 Convention CPAM : premières actions menées conjointement avec la CPAM 49	9
1.4 Élections au Conseil d'administration de la COMUE.....	10
2. Approbation du procès-verbal du CA	10
2.1 Procès-verbal du Conseil d'administration du jeudi 7 juillet 2022 - report	10
3. Prospective et moyens	10
3.1 Budget rectificatif 2022 - vote	10
3.2 Modification de la délibération CA 050-2022 du 13 juin 2022 relative à la convention d'application CPER 21-27 - vote.....	13
3.3 Convention d'objectifs et de moyens 2022-2023 - Région Pays de la Loire - vote.....	14
3.4 Dossiers d'admission en non-valeur - vote.....	14
4. Ressources Humaines	15
4.1 Campagne d'emploi des enseignants-chercheurs 2023 - vote	15
4.2 Modification de la délibération CA055-2022 relative aux primes pour charges administratives 2022-2023 - vote	16
4.3 Modification de la délibération CA 054-2022 relative à la RIPEC - composante fonctionnelle C2 2022-2023 - vote.....	18
5. Vie de l'Établissement	18
5.1 Commission de l'égalité : Bilan et Plan des actions à réaliser en 2023 - vote.....	18
5.2 Panorama de la formation professionnelle à l'UA : bilan 2021 - information.....	22
5.3 Politique culturelle de l'UA - information	23
6. Enseignement et conventions	25
6.1 Renouvellement de la convention CHU Université d'Angers - vote.....	25
6.2 Modification de la délibération CA 063-2022 concernant le nombre et la et la répartition des places ouvertes en deuxième année des filières de santé en 2023 - vote	26
6.3 Création du DU « codynamics » - vote.....	26
6.4 Convention avec le groupe Y NEXIA- fondation	27
7. ANNEXE : Diaporama de la séance du 27 octobre 2022	28

Monsieur ROBLÉDO ouvre la séance du Conseil d'administration à 14h35. À l'ouverture de la séance du 27 octobre 2022, qui se tient en salle du Conseil de la Présidence, 31 membres sont présents ou représentés (36 membres en exercice, 24 membres présents, 7 procurations).

1. Informations

1.1 Arrêtés d'interdiction d'accès aux locaux

Monsieur ROBLÉDO informe qu'un usager extérieur (non étudiant) non-inscrit à la bibliothèque universitaire a été surpris en train de consulter, sur un ordinateur mis à la disposition du public à la bibliothèque universitaire du campus de Saint-Serge, des sites à caractère pornographique. Cet usager a déjà, à plusieurs reprises par le passé, gravement perturbé le fonctionnement de la bibliothèque universitaire. Il a déjà fait l'objet de deux précédents arrêtés d'interdiction d'accès aux locaux. L'arrêté d'interdiction d'accès aux locaux, d'une durée de 30 jours, concerne la bibliothèque universitaire de Saint-Serge ainsi que celle de Belle-Beille.

Par ailleurs, un étudiant de l'Université d'Angers fait l'objet de plusieurs accusations d'agression et d'attouchements à caractère sexuel, par différentes étudiantes de l'Université et pour des faits qui se seraient déroulés sur une longue période. Deux arrêtés d'interdiction d'accès aux locaux, d'une durée de 30 jours, ont été pris à titre conservatoire concernant la bibliothèque universitaire de Saint-Serge et la Faculté de Santé. En raison d'une saisine de la section disciplinaire, l'interdiction des locaux est prolongée jusqu'à ce qu'une décision soit rendue. Un signalement a également été transmis au procureur.

Monsieur PASQUINI sait qu'une décision de la section disciplinaire a déjà été rendue à propos de cet étudiant.

Monsieur ROBLÉDO confirme que cet étudiant a déjà été sanctionné pour des faits à peu près identiques, avec du sursis. Si l'expertise de la section disciplinaire devait arriver à la qualification de faits pour lesquels il est aujourd'hui mis en accusation, la nature du sursis associé à la première décision deviendra effective, avec une potentielle aggravation de la sanction.

Monsieur AKIN signale que les instructions des sections disciplinaires prennent généralement plus de 30 jours en comprenant la délibération. Cela signifie qu'il y aura donc un renouvellement de l'arrêté d'interdiction d'accès aux locaux.

Monsieur ROBLÉDO explique que les arrêtés d'interdiction sont d'une durée maximale de 30 jours mais rien n'interdit à ce qu'ils soient renouvelés. Les administrateurs seront informés de cette prolongation lors du prochain CA.

1.2 Contrat de site

Monsieur ROBLÉDO rappelle qu'il avait été inscrit de manière un peu optimiste lors du précédent CA la présentation du contrat de site pour discussion. Or, le document n'était pas finalisé et il avait donc retiré de l'ordre du jour cette information. Le document déposé auprès de la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) a depuis été transmis aux administrateurs et il propose à Madame GROLLEAU d'en faire une présentation synthétique.

Madame GROLLEAU indique que le préambule dit que l'Université d'Angers s'insère dans un triple environnement : au niveau de la place d'Angers ; au niveau de la ComUE ; au niveau international. Le contrat de site se présente sous la forme de deux volets spécifiques dont l'un pour l'Université d'Angers et l'un pour Le Mans Université, et d'un volet général pour la ComUE. Les échanges avec la DGESIP et la Direction générale de la recherche et de l'innovation (DGRI) portent sur les objectifs 2022-2027 et les titres des trois axes ont été rerédigés par les tutelles. Au travers de ce document, la tutelle souhaite connaître la vision de l'Université d'Angers en matière d'identité et de signature scientifique, ses points forts, ses ambitions avec des orientations prioritaires en recherche, formation, innovation, vie étudiante et gouvernance. Les trois axes retenus sont les suivants :

- Axe 1 : Politique de site et stratégie partenariale de l'université dans le cadre de la ComUE expérimentale
- Axe 2 : Conforter, dans la qualité du lien formation/recherche, le niveau d'excellence connu et reconnu de la réussite, de la professionnalisation et de l'insertion professionnelle des étudiants
- Axe 3 : Renforcer la gouvernance et la professionnalisation du pilotage et des outils d'aide à la décision pour assurer la soutenabilité du modèle économique en pleine autonomie

Des objectifs sont ensuite définis pour chacun des axes :

- Axe 1 ; Objectif 1 : Élargir le périmètre de la ComUE expérimentale : signer les conventions d'association du CHU et du CH Le Mans ; statuer sur les demandes d'association d'autres établissements.
- Axe 1 ; Objectif 2 : Mobiliser l'Université d'Angers dans les actions de structuration de la ComUE
- Axe 1 ; Objectif 3 : Promouvoir une signature scientifique dans le champ des transitions : soutenir la recherche pluri et interdisciplinaire ; création de modules intégrés aux formations portées par les deux établissements sur les objectifs de développement durable (ODD).
- Axe 1 ; Objectif 4 : Faciliter l'accès des jeunes à l'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR)
- Axe 1 ; Objectif 5 : Irriguer l'ensemble du territoire par la formation et la recherche en santé

- Axe 2 ; Objectif 1 : Renforcer l'activité recherche de l'Université d'Angers : renforcer le potentiel scientifique ; soutenir les infrastructures technologiques mutualisées ; s'inscrire sur les appels à projets compétitifs pour accroître notre positionnement national (ANR, PIA, IUF) et international (Horizon Europe – MSCA, ERC, COFUND – EU-GREEN - laboratoires internationaux...) ; examiner l'opportunité d'individualiser les activités de recherche Tourisme et Soins primaires dans des unités spécifiques ; donner de la visibilité à nos activités de recherche auprès de la société.
- Axe 2, Objectif 2 : Renforcer l'attractivité des masters et du doctorat : développement de micro-masters ; développement de doubles diplômes, notamment en lien avec EU-GREEN ; intégration de modules en lien avec les transitions, développés en commun avec Le Mans Université et les partenaires EU GREEN ; renforcer les formations doctorales ; développement de l'alternance et de l'apprentissage, création de journées partenariales étudiants/entreprises/chercheurs notamment dans les domaines du végétal, du tourisme, de l'administration des entreprises, des métiers de l'ingénierie ; ouverture d'un master interdisciplinaire

« Études sur l'enfance et la jeunesse » en lien avec nos programmes de recherche dans ce domaine

- Axe 2, Objectif 3 : Décliner l'ensemble des formations en compétences : chantier prioritaire en matière de transformation des formations.
- Axe 2, Objectif 4 : Poursuivre le développement de l'apprentissage et de l'alternance avec l'objectif de doubler en 10 ans les recettes propres provenant de la formation continue et de l'apprentissage.
- Axe 2, Objectif 5 : Optimiser les conditions de vie étudiante : rédaction du schéma directeur de la vie étudiante ; réhabilitation de la BU de Belle Beille ; localisation au rez-de-chaussée de la résidence universitaire de locaux étudiants et de services ; amplifier l'accès des étudiants aux activités sportives et culturelles et internationaliser les événements de la vie étudiante ; structurer le réseau des alumni de l'Université d'Angers.

- Axe 3, Objectif 1 : Développer l'appropriation des outils de pilotage : Plateforme PAP-UA (aide au pilotage de l'Université d'Angers) ; usage de l'internet collaboratif.
- Axe 3, Objectif 2 : Renforcer les processus de pilotage RH
- Axe 3, Objectif 3 : Déployer une démarche qualité
- Axe 3, Objectif 4 : Envisager la dévolution du patrimoine
- Axe 3, Objectif 5 : Mesurer et réduire l'impact carbone des activités de l'Université d'Angers : obtenir le label DDRS ; réduire la consommation énergétique ; analyser la trace carbone globale des activités de l'Université d'Angers.
- Axe 3, Objectif 6 : Obtenir des moyens en adéquation avec les objectifs et les missions

Monsieur ROBLÉDO ajoute que la particularité de ce document est qu'il doit être suffisamment explicite mais en même temps assez synthétique. Tous les points ne peuvent donc pas être détaillés de façon très précise. Les titres des axes sont à rallonge car l'Université d'Angers avait proposé davantage d'axes au préalable. Or, la DGESIP a proposé un résumé de plusieurs axes dans un seul, d'où la présence d'un certain nombre de mots-clés dans le titre des axes 2 et 3. Ce contrat de site, lorsqu'il sera signé, sera accompagné financièrement comme la ministre s'y est engagée. En revanche, Monsieur ROBLÉDO ne connaît pas encore l'enveloppe globale qui sera dévolue à cet accompagnement. Cette enveloppe se déclenche annuellement dans le cadre d'un dialogue stratégique et de gestion, avec un suivi des résultats obtenus. En théorie, il faut donc atteindre les objectifs fixés pour obtenir les moyens. Pour autant, la ministre a dit que si un objectif n'était pas atteint, l'établissement ne sera pas forcément tenu comme responsable et la somme fléchée pour tel objectif pourra être réorientée sur un autre objectif après argumentation. Monsieur ROBLÉDO a obtenu ces informations de la ministre en tant que président de l'Alliance des Universités de Recherche et de Formation (AUREF) et non pas en tant que président de l'Université d'Angers. Il tient enfin à rappeler qu'il s'agit d'un document de travail et non pas du document qui sera soumis à avis dans les instances au mois de décembre 2022.

Madame CHEVASSUS-LOZZA comprend que le contrat de site sert de contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP).

Monsieur ROBLÉDO explique que le contrat de site est le contrat de base et il pourra y être extrait des éléments qui figureront dans les COMP.

Monsieur MASLET aimerait savoir pourquoi il n’y a pas un objectif sur le taux d’encadrement au sein de l’Université.

Monsieur ROBLÉDO indique que des éléments figurent notamment dans l’objectif 6 de l’axe 3. D’une manière générale, il y a une assez forte corrélation entre le taux d’encadrement, la réussite des étudiants et la qualité de la formation.

Monsieur CHRISTOFOL aimerait savoir si Le Mans Université a le même axe 1 que celui de l’Université d’Angers.

Monsieur ROBLÉDO confirme que l’axe est strictement identique, tout comme les objectifs et les actions, mais le contenu est différent. Tous ces éléments sont extraits d’un certain nombre d’objectifs du contrat de site de la ComUE qui a été présenté en Sénat académique il y a une dizaine de jours.

Monsieur AKIN est particulièrement intéressé par l’objectif 4 de l’axe 1 qui consiste à faciliter l’accès des jeunes à l’enseignement supérieur et la recherche. Une de ses interrogations porte sur l’utilisation d’un cabinet de conseil.

Monsieur ROBLÉDO explique que l’objectif de l’Université d’Angers n’est pas que le cabinet externe réfléchisse à sa place aux innovations possibles ou aux nouveaux types de formation à mettre en place. Il s’agit simplement d’aider les collègues qui sont responsables des groupes de travail sur le sujet d’organiser les coordinations. Il s’agit davantage d’une assistance à maîtrise d’ouvrage que d’une sollicitation d’un cabinet pour externaliser tout le travail de réflexion.

Monsieur CHRISTOFOL a eu écho de collègues en Droit, à l’Université de Nantes, qui demandent une baisse des capacités d’accueil compte tenu de leurs taux d’encadrement. Or, il s’agit plutôt de faire face à cette croissance de la démographie étudiante qui va être continue et durable pendant encore 10 ans.

Monsieur ROBLÉDO indique que l’établissement réfléchit à l’amélioration de l’insertion des jeunes à l’université avec les contraintes qui existent actuellement. Pour autant, il n’y a pas que l’accueil en première année qui pose question mais aussi l’accueil en master. Même si les taux d’encadrement en master sont satisfaisants à certains endroits, le manque de lieux de stage peut constituer une nouvelle problématique.

Madame SEGRETAIN aimerait avoir davantage d’informations sur l’objectif 6 de l’axe 3.

Monsieur ROBLÉDO répond que l’Université d’Angers ne peut atteindre les objectifs sur lesquels elle s’est engagée que s’il y a un préalable, qui est un accompagnement particulier pour améliorer le taux d’encadrement de l’Université. Cet objectif est quelque peu politique pour la gouvernance de l’établissement. La direction vers laquelle le ministère souhaite orienter l’Université d’Angers est le développement de ressources propres pour améliorer sa trajectoire financière. C’est ce que fait déjà l’Université mais cet unique élément ne permettra pas d’améliorer le taux d’encadrement. Il faut également une remise à niveau de la subvention pour charge de service public (SCSP) attribuée à l’Université d’Angers. L’enveloppe, pour l’année 2023, devrait être beaucoup plus conséquente, de l’ordre de 20 à 25 M€ pour un accompagnement spécifique des universités qui ont un taux d’encadrement

plus faible que la moyenne nationale. L'Université avait obtenu 2 M€ en 2021 alors que cette enveloppe était de 19 M€.

Il est évoqué l'exemple de la Psychologie, en imaginant faire quelque chose après la L3. Un membre aimerait savoir si l'un des objectifs est de proposer des formations de type licence professionnelle, et s'interroge par ailleurs sur les moyens.

Monsieur ROBLÉDO constate que l'Université a rencontré une grosse pression pour accueillir des étudiants en première année. Quelques postes ont été créés via la Loi ORE (Orientation et Réussite des Étudiants) en Psychologie, en Droit notamment. Au fur et à mesure que les étudiants progressent dans leur cursus et que le flux des entrants continue d'augmenter, la question de l'accès en master 1 se pose. Pour ne pas fermer brutalement les portes en L1, il faut trouver des solutions pour orienter les étudiants vers les bonnes formations. Monsieur ROBLÉDO évoque par exemple le concept de la licence professionnelle en trois ans, et il se posera vraisemblablement la question des moyens à un moment donné. L'idée est d'avoir des éléments en préambule pour ensuite discuter sur les choix budgétaires.

Monsieur AKIN estime que ce débat reviendra plus longuement en décembre lors de la discussion sur les capacités d'accueil. Il faudrait au minimum une augmentation du nombre de postes en proportion avec l'augmentation du nombre d'étudiants qui entrent dans l'enseignement supérieur pour pouvoir les encadrer. Le goulot d'étranglement a aussi trait au vote qui a été fait l'année dernière en Psychologie, puisque la CFVU et le CA avaient été favorables à une diminution des capacités d'accueil du master de Psychoclinique, passant de 70 à 50 places.

1.3 Convention CPAM : premières actions menées conjointement avec la CPAM 49

Monsieur BORDET effectue un point d'information sur la convention avec la CPAM qui a été signée en fin d'année universitaire dernière, qui est la déclinaison locale d'une convention nationale signée entre la CNAM, différentes conférences d'établissements du supérieur dont France Universités, le CNOUS et l'association des directeurs de Service de santé universitaire (SSU). Cette convention permet de coordonner les actions d'accès aux droits, et en particulier pour les publics qui n'ont pas connaissance des dispositifs d'assurance maladie. Il s'agit aussi d'engager des dispositifs et des actions pour lutter contre le non-recours aux soins et d'organiser l'accompagnement en santé des étudiants. Une prise de contact a eu lieu avec la CPAM fin mars de façon à mettre en place des dispositifs dès la rentrée universitaire 2022-2023. Le CROUS Pays de la Loire et l'Union de caisses - Institut inter Régional pour la Santé ont également intégré les discussions. Les objectifs locaux, au bénéfice de tous les étudiants dont les doctorants, sont les suivants :

- Favoriser l'accès aux droits des étudiants et leurs démarches administratives y compris pour les étudiants internationaux,
- Agir sur les difficultés d'accès aux soins ou le renoncement aux soins et les inégalités sociales et territoriales de santé,
- Clarifier les parcours de soins des étudiants

Trois axes de collaboration ont été définis via un comité de pilotage local :

- Information et communication sur le système de santé, complétées par des campagnes thématiques de « bons réflexes de l'assuré »
- L'accès aux droits, notamment pour les publics étudiants fragiles, afin de les accompagner dans leur autonomie (notamment via la complémentaire santé solidaire

et un accès facilité au système d'information du CNAM pour accélérer le traitement des dossiers d'urgence)

- La prévention et la promotion de la santé mieux ciblées grâce aux indicateurs de suivi (dépistage, actes gynécologiques, vaccination...)

Il est maintenant question de mettre en place des indicateurs de pilotage permettant une meilleure connaissance des affiliés jeunes (18/25 ans) :

- Taux d'ouverture et d'utilisation de compte Ameli,
- Taux de recours à des complémentaires ou à la Complémentaire santé solidaire,
- Taux de déclaration d'un médecin traitant,
- Absence de soins dentaires depuis plus de deux ans : pourcentage de la population des jeunes concernée
- Absence de consultation généraliste depuis plus d'un an : pourcentage de la population des jeunes concernée

Monsieur BORDET rappelle que l'Université d'Angers a lancé très récemment une enquête sur les conditions de vie étudiante, ce qui permettra d'avoir une photographie sur un certain nombre d'axes dont le logement, la restauration, la santé qui viendront compléter et alimenter la réflexion avec la CPAM.

Madame REY aimerait savoir si les apprentis et les étudiants en formation continue sont bien compris dans la réflexion.

Monsieur BORDET confirme.

1.4 Élections au Conseil d'administration de la COMUE

Monsieur ROBLÉDO informe qu'un siège est à pourvoir dans le collège des professeurs et assimilés et deux sièges sont à pourvoir dans le collège des usagers au CA de la ComUE. La date limite pour le dépôt des candidatures a été fixée au 14 novembre 2022. Le scrutin se déroulera du 29 novembre à 9h au 30 novembre 2022 à 17h. Le mandat est pour deux ans et il faut que ce soit forcément des membres élus du CA de l'Université d'Angers.

2. Approbation du procès-verbal du CA

2.1 Procès-verbal du Conseil d'administration du jeudi 7 juillet 2022 - report

L'approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 7 juillet 2022 est reportée au prochain Conseil d'administration.

3. Prospective et moyens

3.1 Budget rectificatif 2022 - vote

Monsieur ROBLÉDO rappelle que le budget initial est construit sur un certain nombre d'hypothèses en dépenses et en recettes. Or, une partie des recettes qui arrivent en cours d'année ne peuvent pas être inscrites dans le budget initial, d'où l'intérêt de produire un budget rectificatif qui permet de tenir compte des éléments nouveaux sur les recettes perçues et les dépenses que l'établissement pense être en mesure d'assurer. Les éléments nouveaux de ce budget rectificatif sont les suivants :

- Intégration de la SCSP suite à la dernière notification, avec une augmentation de plus 5,5 M€.

- Dépenses de personnel en augmentation suite à l'augmentation de la valeur du point d'indice (+3,5%) non compensée en 2022 et à la campagne d'emplois 2023
- Dépenses nouvelles mesurées et charges maîtrisées malgré l'inflation et la hausse du coût de l'énergie.
- Contrat de Plan État-Région (CPER) 2021-2027 Immobiliers de 10 000 k€
- Projet Réseau régional à Très Haut Débit pour l'ESR en Pays de la Loire (RRTHDESR) pour 2 400 k€ (pour l'Université d'Angers)
- Plan Tourisme de 1 347 500 €

Monsieur BAUPIN signale que le tableau des emplois est modifié à la marge avec une variation de - 4 ETPT. Pour autant, les chiffres sont quelque peu faussés puisqu'il y a énormément d'entrées et de sorties en cours d'année. Par ailleurs, un certain nombre d'agents qui entrent à l'Université sont payés sous forme d'acomptes qui ne sont pas décomptés dans les ETPT. Au final, les ETPT du budget rectificatif devraient être supérieurs aux ETPT inscrits au budget initial, autour de + 3 ETPT. Il est à souligner une légère sous-exécution pour la population des titulaires suite à de nombreuses mutations ces derniers mois, mais les recrutements de contractuels viennent compenser ces mutations. Le niveau d'ETPT est enfin très loin de saturer le plafond d'emplois de l'Université d'Angers.

Monsieur ROBLÉDO rappelle que le solde des opérations budgétaires était négatif dans le budget initial, de l'ordre de 14,8 M€, car de nombreuses opérations liées au CPER étaient intégrées. Ce solde est passé à - 12 M€ au budget rectificatif puisque l'établissement a obtenu des recettes supplémentaires. Il est aussi à noter une augmentation conséquente de la masse salariale, à hauteur de 3,1 M€, essentiellement en lien avec l'augmentation de la valeur du point d'indice et ses conséquences puisque le taux de l'heure complémentaire a progressé. Une partie des dépenses de fonctionnement a trait à l'augmentation des coûts de l'énergie. La variation de trésorerie prévisionnelle s'établit à - 11,5 M€ au 31 décembre 2022 alors qu'elle était de - 14,4 M€ au budget initial. Le résultat prévisionnel est de - 1,2 M€, en forte diminution par rapport au budget initial (-4,5 M€) lié à l'inscription de la dernière SCSP de juillet 2022 et une diminution des charges. Si les éléments conjoncturels tels que la non-compensation de l'augmentation de la valeur du point d'indice n'étaient pas intervenus, l'Université d'Angers aurait vraisemblablement eu un résultat positif. Monsieur ROBLÉDO rappelle, à ce propos, qu'il avait pris la décision de ne pas contraindre les dépenses de fonctionnement au regard de ces impacts. Les choses vont rentrer dans l'ordre pour l'année 2023 puisque la revalorisation va concerner les salaires des titulaires mais aussi les salaires des contractuels sous plafond État et l'augmentation de l'heure complémentaire sous plafond État. La capacité d'autofinancement prévisionnelle reste positive, de l'ordre de 937 839 € et il est prévu un prélèvement sur fonds de roulement prévisionnel de 5,5 M€ en correspondance avec l'activité d'investissement.

Monsieur MASLET aimerait savoir quels projets seront impactés suite à ce résultat négatif.

Monsieur ROBLÉDO répond qu'aucun projet ne sera impacté. Il serait possible de ne pas faire apparaître un résultat négatif, mais en contraignant un certain nombre de dépenses de fonctionnement ou de RH, en limitant les recrutements par exemple. Ce choix n'a pas été fait par la gouvernance. Le fonds de roulement permet d'éponger quelque chose qui n'était pas prévu.

Monsieur CHRISTOFOL estime qu'il n'est pas possible de présenter ce résultat négatif comme une bonne nouvelle. Il aimerait avoir une indication sur les soldes budgétaires constatés avant la crise sanitaire par exemple.

Monsieur ROBLÉDO reconnaît que 12 M€ représentent une somme importante. Pour autant, les soldes budgétaires des années précédentes étaient positifs puisque l'Université d'Angers avait reçu des recettes en lien avec des opérations pluriannuelles. La trésorerie avait ainsi fortement augmenté et l'établissement avait reçu les financements avant d'engager les dépenses. Malgré ce résultat, le fonds de roulement et la trésorerie restent bien au-delà des seuils prudentiels. Au regard de la variation prévisionnelle du fonds de roulement, le niveau final prévisionnel du fonds de roulement s'élèverait à 17,4 M€ contre 22,9 M€ au compte financier 2021, correspondant à 37 jours de charges décaissables (seuil autorisé à 15 jours). Au regard de la variation prévisionnelle de la trésorerie, le niveau final et prévisionnel de trésorerie s'élèverait à 28,3 M€ contre 39,8 M€ inscrit au compte financier 2021, ce qui représente 60 jours de dépenses. Le dernier tableau concerne les opérations pluriannuelles avec un montant global des opérations à hauteur de 138,5 M€. Un certain nombre d'opérations sont terminées et payées alors que d'autres sont engagées. Il reste 50,1 M€ à percevoir des financeurs extérieurs pour un reste à payer à 58,3 M€. Au final, les fondamentaux financiers pourraient être meilleurs mais restent encore soutenables. Monsieur ROBLÉDO indique aussi qu'il n'est pas exclu que des recettes arrivent en fin d'année pour financer les surcoûts énergétiques.

Monsieur AKIN note que l'Université d'Angers a touché 733 k€ de moins que ce qui avait été prévu pour la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC).

Monsieur ROBLÉDO évoque un changement de temporalité de prise en compte de la somme. La somme perçue était auparavant comptabilisée par année universitaire et elle est maintenant comptabilisée par année civile ou budgétaire. Une somme qui était perçue en septembre était auparavant comptabilisée sur toute l'année universitaire alors qu'elle est maintenant proratisée.

Monsieur BORDET ajoute que cela ne changera rien sur le montant que l'Université percevra au final, aux alentours de 1,6 M€.

Monsieur CHRISTOFOL note que l'augmentation de 600 k€ liée aux surcoûts énergétiques est bien moins importante que celle d'autres sites universitaires. Cela est probablement dû à l'anticipation de travaux de rénovations énergétiques sur le patrimoine immobilier de l'établissement. Il aimerait savoir s'il est possible de ramener ce montant aux mètres carrés dont dispose l'Université d'Angers afin d'effectuer des comparaisons. Un document de la Cour de Comptes sur le patrimoine universitaire dénonçait en effet que les coûts affectés à la maintenance étaient très insuffisants.

Monsieur AMIARD identifie plusieurs explications à la faible augmentation des coûts énergétiques pour l'année 2022. Il faut savoir que l'Université d'Angers a signé des contrats de gros depuis 2016 avec des partenaires dont Angers Loire Métropole. L'Université est donc très dépendante de la date à laquelle les contrats sont signés et renouvelés. L'augmentation en 2023 dépendra des contrats que vont signer les partenaires qui ont des bâtiments partagés avec l'Université. Le budget, pour 2023, était prévu entre 2,3 M€ et 2,6 M€, et il serait plutôt aux alentours de 4 M€ en lien avec l'évolution de ces contrats. Par ailleurs, le temps du patrimoine n'est pas le temps des gouvernances, et il faut remercier les

gouvernances précédentes d'avoir créer un réseau de chaleur biomasse à 80 %. Les travaux de rénovation énergétique engagés il y a quelques années portent aujourd'hui leurs fruits, avec plus de 120 k€ d'économies, et l'idée est de continuer cette démarche dans le temps avec un objectif à - 40 % de consommation énergétique à l'horizon 2030.

Monsieur ROBLÉDO pense qu'il est difficile de donner un chiffre du coût énergétique par mètre carré pour l'Université d'Angers car certains bâtiments comprennent des matériels très consommateurs d'énergie. L'établissement possède 165 000 m² et la plus forte augmentation pour 2022 a trait à l'électricité. En l'absence d'autres remarques, Monsieur ROBLÉDO soumet au vote le budget rectificatif.

Le budget rectificatif 2022 est approuvé.

Cette décision est adoptée avec 23 voix pour et 8 abstentions.

3.2 Modification de la délibération CA 050-2022 du 13 juin 2022 relative à la convention d'application CPER 21-27 – vote

Monsieur AMIARD informe que la convention d'application CPER 2021-2027 concerne le financement et le suivi du volet Enseignement Supérieur Recherche et Innovation (ESRI) du CPER 2021-2027 pour le département du Maine-et-Loire. La convention, finalisée avec les annexes, permet sa mise en œuvre opérationnelle. Elle avait été présentée en juin 2022 au CA mais sans ses annexes.

Monsieur ROBLÉDO indique que le CPER Recherche s'élève à 8,5 M€ pour de l'équipement. Une enveloppe de 2 M€ est également prévue pour des RH, ce qui permet de continuer à financer les ingénieurs filières qui sont présents sur l'ensemble des secteurs. Des financements régionaux sont également disponibles pour l'ensemble des acteurs de l'ESR, dont l'Université d'Angers perçoit une partie.

Monsieur AMIARD présente rapidement les éléments de contexte concernant le volet immobilier du CPER, en rappelant que 98 % de l'immobilier de l'Université d'Angers est de l'immobilier État. Le contrôle de l'immobilier se fait par différents biais, notamment dans le cadre de la transition écologique qui doit se retrouver dans le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) qui a été voté en CA. Le schéma pluriannuel de stratégie énergétique a aussi permis d'avoir un financement spécifique pour la rénovation de la faculté des Sciences. Les scénarios envisagés s'inscrivent dans les critères du CPER, du plan de relance et du plan de résilience. Monsieur AMIARD annonce que les travaux de la faculté de Santé se terminent au bout de 20 ans, avec un dernier financement du CPER autour de 2 M€. La première tranche de travaux au niveau de la faculté de SHS, en lien avec le précédent CPER, va prochainement démarrer, et une deuxième tranche est déjà inscrite dans le CPER 2021-2027. Un financement a été décidé pour l'extension de l'école d'ingénieur Polytech. La rénovation de la faculté des Sciences sera notamment financée par des fonds FEDER qui viennent alimenter le CPER, avec plus de 3 M€ sur un budget de 8 M€. Enfin, une première tranche de la BU de Belle-Beille est financée dans le cadre du plan de relance et une seconde tranche est prévue dans le cadre du CPER, à hauteur de 9,7 M€. Sur le volet numérique, l'objectif est d'avoir des infrastructures pour préparer la recherche autour de l'année 2030. Les financeurs ont accordé 20 M€ pour trois projets dont le réseau régional à très-haut débit pour 4 M€, le calculateur régional pour 6 M€ et le Data center régional pour 10 M€.

Madame CHEVASSUS-LOZZA aimerait connaître le calendrier pour le volet numérique.

Monsieur AMIARD indique que le réseau régional à très-haut débit sera livré en juillet 2023. Le Data Center régional devrait être livré courant 2026 et le calculateur régional est découpé en trois tranches pour le stocker dans différentes écoles en attendant la livraison du Data Center régional qui accueillera cet équipement.

Monsieur ROBLÉDO soumet au vote la modification de la délibération CA 050-2022 du 13 juin 2022 relative à la convention d'application CPER 21-27.

La modification de la délibération CA 050-2022 du 13 juin 2022 relative à la convention d'application CPER 21-27 est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 31 voix pour.

3.3 Convention d'objectifs et de moyens 2022-2023 - Région Pays de la Loire – vote

Monsieur ROBLÉDO annonce que la Région a souhaité poursuivre le partenariat avec les universités en 2022, dans la continuité de son action sur les années 2017/2021. Elle propose des axes d'intervention renouvelés :

- Accompagner les trajectoires des étudiants dans l'enseignement supérieur,
- Préparer les compétences de demain et faciliter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés, Soutenir les transitions (écologiques, sociétales...) des établissements.

La Région accorde à ce titre :

- Une subvention de fonctionnement à l'université d'Angers d'un montant total de 216 500 € sur une dépense subventionnable totale de 286 900 € TTC
- Une subvention d'investissement d'un montant total de 410 100 € sur une dépense subventionnable totale de 566 000 € TTC au titre du programme 547 intitulé « Accompagner les talents et les ambitions collectives »

En l'absence de remarque, Monsieur ROBLÉDO soumet au vote la convention d'objectifs et des moyens 2022-2023.

La convention d'objectifs et des moyens 2022-2023 est approuvée.

Cette décision est adoptée avec 29 voix pour et 2 abstentions.

3.4 Dossiers d'admission en non-valeur – vote

Monsieur AGNELY liste deux propositions d'admission en non-valeur des créances de l'université dont le recouvrement ne peut être effectué pour cause d'insolvabilité ou d'absence après recherches infructueuses des débiteurs. La première situation a trait à un recouvrement à l'étranger car Polytech avait loué ses locaux à une société anglaise qui n'a pas payé. Le solde admis en non-valeur s'élève à 1 264,85 €. Le deuxième cas renvoie à un contrat de formation professionnelle signé avec un étudiant qui a été réglé partiellement. Le solde admis en non-valeur s'élève à 400 €. Au total, le solde admis en non-valeur s'élève à 1 664,85 €

En l'absence de remarque, **Monsieur ROBLÉDO** soumet au vote les dossiers d'admission en non-valeur proposés par l'agent comptable.

Les dossiers d'admission en non-valeur proposés par l'agent comptable sont approuvés.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 31 voix pour.

4. Ressources Humaines

4.1 Campagne d'emploi des enseignants-chercheurs 2023 - vote

Monsieur ROBLÉDO détaille les orientations politiques de la campagne d'emploi 2023 :

- Le soutien aux formations, par la création de postes d'enseignants, d'enseignants-chercheurs et de BIATSS
- Le soutien aux fonctions techniques et la reconnaissance des montées en compétences
- La stabilisation de personnels sur des axes stratégiques de recherche
- La déprécarisation des personnels contractuels (cédésiation)
- Le développement de l'apprentissage

81 postes d'enseignants-chercheurs ont été inscrits à la campagne d'emploi dont 34 postes de PR ou MCF qui se répartissent de la façon suivante : 8 postes de PR et 26 postes de MCF. Il est inscrit 27 postes ATER et 20 postes PAST. Un certain nombre de postes de PR et MCF sont « réfrigérés », c'est-à-dire que l'établissement propose de recruter un ATER. D'autres sont « défrigés ». Ce dispositif a été lancé en 2012 mais est de moins en moins systématique, notamment les années où des postes sont créés. Certaines créations de postes sont financées par l'enveloppe supplémentaire allouée par le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) dans le cadre d'une remise à niveau de la dotation, autour de 800 k€ en 2022. Certaines créations sont aussi justifiées par des financements externes relativement pérennes ou des ressources propres. Monsieur ROBLÉDO propose de présenter les 11 créations de postes de titulaires :

- UFR Santé, MCF, Sciences de la réadaptation (section 91), laboratoire LARIS
- UFR Santé, MCF, Sciences infirmières (section 92), laboratoire ESTER-IRSET
- IUT, MCF, Sociologie (section 19), laboratoire ESO
- UFR LLSH, MCF, Géographie physique, humaine, économique (section 23), laboratoire ESO
- IAE, MCF, Sciences de gestion (section 06), laboratoire GRANEM
- POLYTECH, MCF, Mécanique, génie mécanique, génie civil (section 60), laboratoire LARIS
- UFR Sciences, MCF, Bio-statistiques (sections 26-65), laboratoire IRHS
- UFR Santé, PAST, Sciences infirmières (section 92)
- UFR Santé, PAST, Sciences infirmières (section 92)
- UFR Sciences, PAST, Chimie théorique, chimie organique (sections 32-31)
- UFR LLSH, PAST, Sciences de l'information et de la communication (section 71)

Il n'y a pas de repyramidage formel pour l'année 2023. Monsieur ROBLÉDO informe que cette campagne d'emploi a fait l'objet d'une présentation en CT du 21 octobre 2022 qui a rendu un avis réputé donné avec 6 abstentions. Les organisations syndicales ont précisé qu'il s'agissait d'une abstention « positive » mais elles ne pouvaient pas voter favorablement car elles estimaient qu'il n'y avait pas assez de postes mis au concours. Par ailleurs, le CAC du 25 octobre 2022 a rendu un avis favorable l'unanimité avec 44 voix pour.

Monsieur CHRISTOFOL pense qu'il est possible de se réjouir que l'Université d'Angers renoue avec des campagnes d'emploi supérieures à 10 postes. Pour autant, il manque encore 600 postes par rapport à la moyenne des universités pluridisciplinaires, et il faudrait donc 60 ans pour revenir à la moyenne. Le rythme des campagnes d'emploi n'est pas tout à fait à la hauteur de ce que devrait reconnaître le ministère dans le cadre de l'activité de service public de l'établissement. Avec cette campagne d'emploi, le taux d'encadrement

restera très en-deçà de ce qui se passe dans d'autres universités comparables. Monsieur CHRISTOFOL a aussi une question sur le repyramidage dans le cadre de la procédure LPR (Loi de Programmation de la Recherche) car cette information n'apparaît pas dans la campagne d'emploi.

Monsieur ROBLÉDO répond que cette information n'apparaît pas car ce ne sont pas des postes supplémentaires puisqu'il s'agit d'une promotion pour des MCF HDR déjà en poste au sein de l'établissement qui deviendront PR. L'Université d'Angers a obtenu 7 repyramidages pour les années 2021 et 2022, et il est prévu d'en avoir 3 à 4 chaque année.

Monsieur CHRISTOFOL signale que la Direction Générale des Ressources Humaines (DGRH) a précisé en CTU que des concours pouvaient être ouverts même lorsque le vivier était de 1 dans une section CNU. Il croit que certaines sections comportent simplement 1 femme MCF HDR et sous prétexte que le vivier n'était pas suffisant, elle n'avait pas le droit à sa promotion. Il estime qu'une communication portera sur ce point.

Monsieur ROBLÉDO reconnaît que ce débat a eu lieu en interne. Certaines sections avaient été identifiées avec une proportion PR/MCF très faible, mais il n'y avait qu'une seule personne. Pour autant, on parlait de concours à l'époque. S'il s'agit d'une promotion, le processus pourrait évoluer. En l'absence d'autres remarques, il soumet au vote la campagne d'emploi des enseignants-chercheurs pour l'année 2023.

La campagne d'emploi des enseignants-chercheurs pour l'année 2023 est approuvée. Cette décision est adoptée avec 23 voix pour et 8 abstentions.

Monsieur ROBLÉDO effectue aussi un point d'information rapide sur la campagne d'emploi des Enseignants-chercheurs Contractuels d'Enseignement et de Recherche (ECER) 2023 avec 23 créations ou prolongations. Il s'agit de recruter des agents à la de délégations, des mobilités statutaires, des situations particulières de santé ou disciplinaires et à l'obtention de programmes d'enseignement et/ou de recherche lorsque les financements liés à ces programmes ne sont pas pérennes. Il rappelle que l'Université d'Angers utilisait précédemment le système des heures complémentaires pour pallier l'absence d'un collègue en arrêt maladie ou qui était en délégation. Il a donc été pris la décision de créer des postes de contractuels car l'établissement n'a plus de postes d'ATER de disponibles.

4.2 Modification de la délibération CA055-2022 relative aux primes pour charges administratives 2022-2023 - vote

Monsieur ROBLÉDO liste les modifications apportées au tableau 2022-2023 des primes pour charges administratives (PCA) :

- Suppression de PCA : 1^{ère} Vice-Présidente en charge du Conseil d'Administration et de l'Égalité
- Revalorisation des taux de l'ensemble des PCA par suite de la revalorisation des primes d'administration (indexées sur le point d'indice)
 - 9 742,33 € → 10 083,64 €
 - 5 573,73 € → 5 768,80 €
 - 1 631,33 € → 1 688,43 €
 - 1 087,56 € → 1 125,62 €

Il rappelle que la prime d'administration est destinée au président de l'Université, au directeur de l'IUT, au directeur de POLYTECH et au directeur de l'IAE. Pour autant,

l'établissement ne souhaite pas que les PCA décrochent alors que les responsabilités des collègues sont parfois très proches. C'est la raison pour laquelle Monsieur ROBLÉDO a décidé d'augmenter du même montant la PCA pour ces responsabilités.

Monsieur ROBLÉDO annonce que le CT du 21 octobre a donné un avis défavorable à ces modifications avec 5 oppositions et 1 abstention. Il rappelle qu'il avait été présenté, lors de cette séance, l'évolution des primes pour les personnels BIATSS en conformité avec les Lignes Directrices de Gestion (LDG), avec un rattrapage de primes pour les personnels de catégorie A qui avaient eu moins d'augmentations que les personnels de catégorie B et C les années précédentes. Les représentants du personnel ont voté contre les primes des personnels catégories A à l'unanimité, en demandant à l'administration de fournir un effort plus substantiel pour les personnels de catégorie B et C. Monsieur ROBLÉDO indique que cette question sera prochainement retravaillée. Au-delà de ce point, une argumentation était inadmissible pour Monsieur ROBLÉDO. Certains membres du CT ont en effet qualifié l'augmentation des primes des personnels de catégorie A d'indécente, avec une espèce de populisme très malsain. Il est possible d'estimer que l'augmentation des primes pour les personnels de catégorie B et C n'est pas suffisante au regard de l'inflation mais il trouve extrêmement malsain qu'une catégorie du personnel soit stigmatisée. Monsieur ROBLÉDO rappelle que tous les agents sont des collègues et il faut faire parfois attention aux arguments avancés car ils peuvent être choquants. Il insiste sur le fait que les augmentations se font dans le cadre de LDG qui sont présentées d'un manière totalement transparente. Un nouveau CT est convoqué le 7 novembre 2022 et l'administration proposera que l'augmentation des primes soit au moins égale à 3,5 % pour les personnels de catégorie B et C, mais il n'est pas possible de réduire les primes des personnels de catégorie A qui n'ont pas connu d'augmentation depuis plusieurs années.

Monsieur CHRISTOFOL pense que le gouvernement arrive à ses fins puisqu'il arrive à opposer les personnels les uns aux autres à travers les primes. L'objectif de l'individualisation des salaires consiste à semer la zizanie. L'augmentation de la valeur du point d'indice est de 3,5 % alors que l'inflation se rapproche des 6 % en 2022, ce qui fait que les économies ont bien lieu sur le dos des fonctionnaires. La part RIPEC se situe au quart de ce qu'aurait dû être l'accompagnement de l'inflation et l'augmentation des primes ne compensera pas la perte de salaire des fonctionnaires. Le fait que certaines primes soient indexées sur le point d'indice est une moindre perte mais il faut rappeler que le gouvernement finance l'ensemble des mesures RH avec une petite partie des économies réalisées sur l'ensemble des salaires des fonctionnaires. Les primes les plus basses devraient bénéficier d'une revalorisation un peu plus importante car les collègues qui ont des salaires plus élevés supportent mieux l'inflation que les autres.

Madame LEFRANÇOIS signale qu'elle ne pouvait pas être présente au CT pour des raisons professionnelles et souhaite préciser que les 5 oppositions ont trait à l'absence de négociations au préalable avec l'ensemble des personnels.

Monsieur ROBLÉDO indique qu'un vote contre signifie que les directeurs de composante, les chargés de mission, les responsables de service commun, etc. ne sont pas augmentés contrairement au président, au directeur de l'IUT, au directeur de POLYTECH et au directeur de l'IAE car l'augmentation des primes d'administration est mécanique. Il ne trouve pas ce raisonnement très juste et s'interroge sur les marges de négociation.

Madame LEFRANÇOIS aimerait savoir de combien d'augmentation ont bénéficié ces primes.

Monsieur ROBLÉDO répond qu'elles ont augmenté de 3,5 %. En l'absence d'autres remarques, il soumet au vote la modification de la délibération CA 055-2022.

La modification de la délibération CA 055-2022 est approuvée.

Cette décision est adoptée avec 21 voix pour, 8 abstentions et 1 opposition, un membre ayant quitté la réunion en cours de séance.

4.3 Modification de la délibération CA 054-2022 relative à la RIPEC – composante fonctionnelle C2 2022-2023 - vote

Monsieur ROBLÉDO détaille les modifications apportées au tableau 2022-2023 de la composante C2 du RIPEC :

- Ajout d'une composante fonctionnelle C2 dans le groupe 2 des Responsabilités supérieures : 1^{ère} Vice-Présidente en charge du Conseil d'Administration
- Modification de l'intitulé d'une composante fonctionnelle C2 dans le groupe 2 des Responsabilités supérieures : Vice-Présidente International et Egalité
- Revalorisation des taux de l'ensemble des C2 par analogie avec l'augmentation des PCA
 - 9 742,33 € → 10 083,64 €
 - 5 573,73 € → 5 768,80 €
 - 3 126,73 € → 3 236,16 €
 - 1 631,33 € → 1 688,43 €
 - 1 087,56 € → 1 125,62 €

En l'absence de remarque, Monsieur ROBLÉDO soumet au vote la modification de la délibération CA 054-2022.

La modification de la délibération CA 054-2022 est approuvée.

Cette décision est adoptée 21 voix pour, 8 abstentions et 1 opposition.

5. Vie de l'Établissement

5.1 Commission de l'égalité : Bilan et Plan des actions à réaliser en 2023 – vote

Monsieur NIGET souhaite tout d'abord remercier les membres de la commission égalité qui donnent de leur temps et les collègues des différents services de l'Université d'Angers qui ont un volet égalité à leurs missions. Une communication sur le bilan aura lieu dans les prochaines semaines à destination de l'ensemble de la communauté universitaire, via la newsletter, ce qui permettra d'avoir plus de détails sur certaines actions. Les trois objectifs principaux de la mission égalité sont les suivants :

- Enquêter sur l'égalité au sein de l'établissement, documenter les situations d'inégalité et de discrimination
- Garantir un environnement institutionnel sûr et bienveillant
- Promouvoir une culture de l'égalité

La première action menée en 2022 a trait à la participation à l'enquête nationale ACADISCRIS sur les discriminations dans l'enseignement supérieur. L'enquête étudiante a été déployée à l'Université d'Angers en 2021 puis l'enquête pour les personnels en 2022. Des rapports intermédiaires ont été élaborés dont un sur les violences sexistes et sexuelles (VSS) en octobre 2021 et un sur le racisme en novembre 2022. Concernant l'enquête sur les VSS, il

ressort que 20 % des étudiantes et 7 % des étudiants de l'Université ont été confrontés à des comportements sexistes, et 5 % des étudiantes et 2 % des étudiants ont été victimes de harcèlement sexuel. La prégnance de cette situation de violence sexuelle est tout à fait importante dans la population étudiante. Les résultats définitifs pour l'Université d'Angers sont attendus mi-2023, avant des résultats à l'échelle nationale en 2024-2025.

Madame MÉNAR propose de détailler les actions menées dans le cadre du plan VSS-VDH :

- Fonctionnement de la cellule VDH : évolution croissante des signalements (3 en 2019/2020 – 20 en 2020/2021 – 35 en 2021/2022 – augmentation depuis la rentrée) ; Rédaction d'un règlement intérieur de la cellule VDH (protocole amélioré, fiche de signalement, articulation avec SSU-SSTU...) ; Formation des membres la cellule VDH (cabinet Epistème) ; Signature convention avec France Victimes 49, conseils juridiques ; Mise en ligne du guide d'aide aux victimes ; Référencement de la cellule VDH dans l'application App-Elles
- Actions de sensibilisation pour faire connaître la cellule VDH : Réalisation et diffusion d'une vidéo d'information sur la cellule VDH ; Présentation de la cellule VDH lors des réunions de rentrée depuis 2021, avec invitation d'une troupe de théâtre en 2022 avec 2 600 étudiants touchés ; Accueil des nouveaux personnels ; Sensibilisation des étudiants du guichet info-Campus ; Intervention lors de la réunion de rentrée doctorale ; Sensibilisation des directeurs de laboratoire ; Stand au Campus Day ; Projection du documentaire « Briser le silence des amphis »
- Campagne d'affichage autour du 25 novembre : *#nerienlaisserpasser*
- Souscription pour un an à la formation en ligne aux violences à caractère sexuel de l'Université Concordia au Québec : déploiement d'une formation test sur Moodle de juin à octobre 2022 avec une évaluation pilotée par Alexane FOURCHE, stagiaire de la mission égalité

Madame MÉNAR présente ensuite le plan de formation égalité (PAE) :

- Formation sur les discriminations proposée par la déléguée à la défenseure des droits de la région Ouest (1^{ère} session en mai 2022) destinée aux membres de la cellule VDH, de la commission Egalité et du schéma directeur du Handicap
- Formation des membres des Comités de Sélection sur Moodle : projet en développement et en lien avec l'axe 2 du PAE
- Formation prévention des VSS/assistants de prévention le 24 mai 2022 (théâtre-débat)
- Formation transidentité juillet 2022 (annulée faute de participants)
- Ateliers égalité de genre (association rEGALons-nous)
- Réalisation d'un questionnaire sur le dispositif de changement de prénom d'usage
- Suivi des demandes de recours d'étudiants étrangers pour l'obtention de visa et titres de séjours
- Participation au groupe de travail sur le projet « des corps des femmes » qui aura lieu en novembre 2022 dans le cadre de la journée de lutte contre la violence faite aux femmes (action conjointe avec le SUAC, la BU, la Faculté et les étudiants de santé)

Monsieur NIGET évoque l'organisation du Mois du Genre autour de la thématique de l'intersectionnalité, avec 33 événements variés (conférences, projections, concerts, expos, spectacles, masterclass, ateliers...) et un budget de 23 000 €. La fréquentation a été en hausse avec 1 100 personnes en présentiel et 2 000 en distanciel. Des cours sur le genre ont par ailleurs été intégrés dans les formations.

En termes de moyens, le budget de la mission égalité a été plus conséquent en 2022, à hauteur de 30 000 € dont 10 000 € en propre (principalement pour le financement du mois du genre), 10 000 € de fonds CVEC (interventions théâtrales VSS de rentrée, projets étudiants - Lucioles et Adema, spectacle quinzaine du Handicap) et 10 000 € de subventions du MESR (financement de la licence de Concordia, stagiaire pour la formation test, ateliers rEGALons-nous, cours sur le genre pendant le mois du Genre). Monsieur NIGET précise que ce budget a été entièrement dépensé. Pour autant, la difficulté n'est pas en lien avec le budget mais plutôt avec le manque de moyens humains pour les mettre en œuvre. La mission aurait besoin d'un collègue ou d'une collègue BIATSS titulaire ou contractuel de rang A, titulaire d'un master d'études sur le genre par exemple ou d'un master égalité-diversité, ce qui permettrait d'apporter une expertise dans la conduite de projets égalité, diversité, inclusion. Ce poste pourrait être mutualisé avec Le Mans Université et s'inscrire comme une action transversale de la ComUE. De nombreux établissements de l'ESR sont en train de recruter de tels profils avec la mise en place de véritables services égalité, diversité, inclusion. Une demande a été adressée au MESR et au ministère de l'Égalité Femme-Homme pour essayer d'amorcer le financement d'un tel poste, mais une réponse négative du MESR a été transmise en octobre dernier car il ne souhaite participer qu'à des projets et non à des financements de postes. La réponse du ministère de l'Égalité Femme-Homme est attendue pour novembre 2022.

Madame MÉNAR liste les objectifs pour l'année 2023, avec un principe de stabilisation et de pérennisation des actions :

- Création d'un réseau de référents Egalité dans toutes les composantes et services communs (réflexion initiée en 2022, à structurer en 2023)
- Structurer le plan de formation Egalité :
 - Formation sur les discriminations avec la déléguée à la défenseure des droits : à proposer au catalogue des formations du personnel
 - Formation des personnes clés aux VSS (VSS formation)
 - Formation VSS pour cellule VDH & commissions disciplinaires (VSS formation + Jurisup, sessions MESR-Paris)
 - Poursuivre formations assistants de prévention
 - Formation aux transidentités
- Modification des statuts de la cellule VDH pour augmenter les binômes d'écoute
- Opportunité d'une formation en ligne sur les VSS « made in UA / UA-LMU » sur la base de l'évaluation de la formation test de l'Université Concordia
- Mise en place de formations aux VDH au sein des Ecoles doctorales avec la Pôle doctoral de l'Université d'Angers
 - Intervention lors des réunions de rentrée du Pôle doctoral
 - Formation obligatoire de tous les encadrants (via parcours HDR, demandes inscription en thèse par un encadrant, etc.) > VSS formation
 - Formation pour les doctorants (catalogue de formation Pôle doctoral) > Clasches / formation par les pairs
 - Opportunité de mettre en place un système de mentorat
- Mise en place d'une plateforme numérique d'accueil des étudiants étrangers (avec la Direction Internationale).
- Renouvellement campagne 25/11, plus intersectionnelle (VSS & origines, VSS & handicap, VSS & classe sociale...)
- Toilettes neutres dans chaque composante
- Schéma directeur accessibilité numérique

- Guide de l'écriture inclusive et accessible
- Mois du Genre 2023 dont le thème est l'éco-féminisme : implication de projets de recherche de l'Université d'Angers dans l'organisation ; changement de calendrier pour ne pas empiéter sur la semaine de lutte contre le racisme ; nombre d'évènements plus réduit et budget plus modeste (autour de 15 000 €)
- Participation à l'organisation et au financement de la quinzaine du Handicap (1^{ère} édition en 2021 et édition 2022 en cours)
- Validation de la participation de l'Université d'Angers au programme Apsie-Friendly visant à permettre un meilleur accueil d'étudiants atteints de troubles autistiques, et au-delà des étudiants atteints de troubles « dys »
- Mois du genre 2024 avec un projet de thématique sur le corps, « Corps empêchés », qui permettra d'aborder la question du handicap, de la santé, des transidentités

Madame PASSIRANI observe l'énorme travail réalisé par la mission égalité qui fait intervenir toutes les composantes de l'Université d'Angers et les besoins en moyens pour la faire fonctionner. La pente est ascendante mais il ne faut pas omettre que cette mission a besoin de moyens pour fonctionner.

Monsieur ROBLÉDO informe qu'un financement a été intégré dans le projet EU-GREEN dans le but de recruter un poste d'ASI de catégorie A pour répondre aux besoins identifiés par la mission égalité. Il tient également à féliciter l'ensemble des personnels qui se mobilisent sur ce sujet à l'Université d'Angers. Si la mission a besoin d'un accompagnement particulier, la gouvernance essaiera de trouver des solutions.

Monsieur NIGET précise que l'Université d'Angers a plutôt une bonne image au niveau national sur ces questions, d'autant que de nombreuses universités se mobilisent fortement sur les questions d'inclusion à l'heure actuelle.

Monsieur BARILLÉ revient sur le volet concernant l'accueil des étudiants étrangers. Il comprend que l'objectif est d'élaborer une plateforme pour aider les étudiants étrangers à obtenir un certain nombre de documents.

Monsieur NIGET signale qu'il s'agit de souscrire à une plateforme numérique de mise à disposition des établissements. La souscription va de 3 000 à 5 000 € annuels et la plateforme vient se greffer au site web de l'Université d'Angers vers laquelle les étudiants étrangers sont dirigés quelques mois avant leur venue en France, dans le but de préparer leur arrivée. Cette plateforme permet de décharger quelque peu les collègues du service des relations internationales.

Monsieur BARILLÉ aborde le rapport Jouzel dont l'un des piliers concerne l'égalité. L'Université d'Angers sera dans l'obligation de mettre en place des certifications au sein de chacune des composantes, et il aimerait savoir si la mission égalité pourrait aider les composantes sur cette partie.

Monsieur NIGET répond que la question des certifications n'a pas encore été évoquée et il faudra discuter avec les composantes de la façon dont chacun peut recevoir une formation.

Madame PASSIRANI ajoute que le projet EU-GREEN doit accélérer la mise en place de tels dispositifs.

Monsieur NIGET indique que les projets de recherche européens nécessitent dorénavant un volet égalité, inclusivité, équité.

Il est demandé si un volet concerne la sensibilisation des étudiants aux harcèlements en situation de stage.

Monsieur NIGET confirme que ce point fait partie des préoccupations de la mission égalité. À court terme, le dispositif imaginé pour aider les stagiaires renvoie à l'application intitulée App-Elles qui sert à demander de l'aide ou à obtenir de l'information très rapidement. Cette application est d'autant plus intéressante lorsque les personnes sont isolées. Elle fonctionne en France mais aussi sur le territoire international. Un certain nombre de supports de communication seront distribués à ce propos dans les prochains mois, et spécialement à destination des stagiaires. Par ailleurs, un certain nombre de situations liées aux stages sont abordées en cellule VDH, et le président envoie régulièrement des courriers à des maîtres de stage pour leur signifier que des situations ne sont pas acceptables. Un paragraphe a enfin été inclus sur ce point dans les conventions de stage.

Monsieur PASQUINI aimerait savoir si des formations sont déjà organisées pour les élus qui participent aux commissions disciplinaires.

Monsieur NIGET répond qu'une formation spécifique sur les VSS a été proposée par le ministère mais il reste une marge de progrès pour que les collègues la suivent effectivement. Une des réflexions serait de faire venir sur site l'organisme de formation pour former à la fois les commissions et la cellule VSS, pour être sûr de toucher tout le monde. Il faut aussi rappeler que les tâches des membres des commissions disciplinaires sont devenues extrêmement complexes puisqu'elles traitaient de cas de fraudes aux examens il y a quelques années alors que les cas de violences sexuelles sont aujourd'hui beaucoup plus nombreux et éminemment sensibles et complexes. La mission égalité est favorable à ce que les commissions disciplinaires sanctionnent parce que sans sanction il n'y a pas de crédibilité de toutes les actions de prévention mises en place, mais il faut le faire avec une certaine prudence et Monsieur NIGET comprend que les membres des commissions soient parfois un peu démunis avec les outils dont ils disposent.

Monsieur ROBLÉDO soumet au vote le plan des actions de la commission égalité pour l'année 2023.

Le plan des actions de la commission égalité pour l'année 2023 est approuvé.
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

5.2 Panorama de la formation professionnelle à l'UA : bilan 2021 – information

Madame BOUVIER rappelle que la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018 a étendu le périmètre à la formation continue et à l'apprentissage, ce qui a entraîné la restructuration du service lié à ce domaine en septembre 2021. Le service se nomme dorénavant « Service Commun de l'Alternance et de la Formation Professionnelle » (SCAFOP). L'objectif du service est d'accompagner les composantes sur la mise en œuvre de la formation professionnelle. Elle évoque notamment la mise en place de la certification Qualiopi qui permet à l'Université d'Angers de poursuivre sa formation professionnelle. Celle-ci a été obtenue en décembre 2021 et le prochain audit aura lieu en juin 2023.

En 2021, Madame BOUVIER comptabilise 3 483 stagiaires soit 515 000 heures stagiaires. Les reprises d'études sont en baisse de 16,7 % et notamment dans la catégorie des demandeurs d'emploi où la baisse est de 29,7 %. Il y en a eu de plus en plus de personnes en emploi. Il a été constaté que ce qui manque aux personnes ce n'est pas forcément des formations mais des compétences supplémentaires, et l'idée est de proposer des modules courts à l'avenir plutôt que des formations complètes. L'alternance est en plein essor, que ce soit à l'Université d'Angers comme au niveau national. Il y avait 60 formations ouvertes à l'alternance en 2021, soit une progression de 19,5 %. L'apprentissage prend peu à peu le pas sur les contrats de professionnalisation. Elle comptabilise 234 stagiaires en DU, répartis dans les différentes composantes avec les plus forts taux à POLYTECH et à l'UFR LLSH. Des actions de formations spécifiques portent sur l'UFR Santé, avec une offre riche et diversifiée étant donné que les professionnels de santé se doivent d'avoir de la formation continue. 1 445 professionnels se sont ainsi inscrits en 2021. Madame BOUVIER rappelle que le Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU) est une formation qui permet à toute personne qui n'a pas obtenu le baccalauréat de pouvoir obtenir un équivalent et d'accéder aux études supérieures ou de passer des concours. La baisse des inscriptions en DAEU depuis l'année 2016-2017 correspond au fait que de plus en plus de lycéens obtiennent leur baccalauréat. Les Validations des Acquis de l'Expérience (VAE) sont à nouveau en hausse en 2021, avec une forte demande pour les licences professionnelles. Les Validations des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP) sont également en hausse en 2021 même si cette hausse reste modérée, et qui s'explique par une réorientation de VAPP vers une validation d'études.

Monsieur DELABAERE aimerait savoir si une hausse des VAE est anticipée avec la mise en place des Bachelors Universitaires de Technologie (BUT).

Madame BOUVIER explique que l'avantage de la licence professionnelle est qu'elle était d'une durée d'une année et correspondait bien à un prérequis particulier. Il est difficile de prévoir ce qui va se passer avec la mise en place des BUT. Elle ajoute qu'une réforme est engagée sur la VAE avec une expérimentation mise en place au niveau infra-bac. Il s'agit maintenant de lancer cette expérimentation au niveau supérieur, dans le domaine du social, et le BUT Carrières sociales a été retenu pour la partie universitaire.

5.3 Politique culturelle de l'UA – information

Madame LANGEARD présente le service UA Culture en lien avec une double restructuration puisque cette direction est devenue un service commun, et il intègre un nouvel axe stratégique, à savoir la promotion de la culture scientifique et technique qui est un objectif prioritaire du MESR mais aussi du ministère de la Culture. Une charte culturelle a été rédigée, dans laquelle les grands axes stratégiques du service sont développés : lien étroit avec l'enseignement et la recherche ; présentation de formes expérimentales issues pour partie de la recherche ; soutien et valorisation de la création artistique sous toutes ses esthétiques en lien avec les territoires et les réseaux professionnels ; valorisation des pratiques artistiques et culturelles de la communauté de l'Université d'Angers.

La politique culturelle est transversale et partagée fondée sur une dynamique d'infusion. L'objectif est d'aller davantage vers les différentes composantes, les structures fédératives de recherche, les laboratoires et les services communs de l'Université d'Angers afin de soutenir l'ensemble des initiatives de ses acteurs, y compris sur les campus décentralisés. Il s'agit aussi d'opérer des croisements entre culture scientifique et technique et création contemporaine.

La politique culturelle doit promouvoir la culture comme laboratoire de réflexivité et d'innovation dans une dynamique d'émulation. Il s'agit notamment de :

- Renforcer la présence artistique au cœur des campus via les résidences artistiques ou encore le dispositif d'artiste associé
- Développer la réflexivité et les débats en lien avec les thématiques scientifiques développées par les enseignants-chercheurs de l'Université d'Angers.
- Croiser des disciplines artistiques et les champs des sciences fondamentales, sciences de l'ingénieur et sciences sociales

La politique culturelle doit s'appuyer sur l'art comme médium dans une dynamique de médiation. Il s'agit de :

- Décloisonner les champs disciplinaires
- Construire des ponts entre arts, sciences et société
- Contribuer au développement de l'innovation dans la recherche et les pratiques pédagogiques et à l'intégration des étudiants dans l'Université et plus globalement dans la société en vue de former des citoyens curieux et éclairés. Madame LANGEARD cite à ce sujet l'exposition de photographies de Marc Loyon au sein de la Galerie Dityvon.

La politique culturelle est enfin ancrée sur son territoire et tournée vers la cité dans une dynamique de diffusion de la culture scientifique hors les murs. Il s'agit de :

- Diffuser la culture scientifique et la vie artistique de l'Université d'Angers dans la cité
- Encourager le débat, promouvoir l'esprit critique, rendre plus visible le travail des chercheurs
- Établir des partenariats durables dans un contexte de transformations sociétales, de crise climatique et sanitaire et d'accélération des controverses techno-scientifiques

Madame LANGEARD informe que la politique culturelle de l'Université d'Angers est validée par le Conseil culturel, instance politique dont les statuts existent depuis le 28 septembre 2021 et présidée par la première vice-présidente. Une attention toute particulière a été menée pour que l'ensemble des enseignants-chercheurs des 8 composantes de l'établissement soient représentés au sein de ce conseil. Une quarantaine de partenaires locaux aident le service culturel à enrichir sa programmation sur Angers, Cholet et Saumur.

Des critères de recevabilité des projets soumis ont été mis en place afin de développer l'axe stratégique de culture scientifique et technique. Il peut s'agir d'un projet collectif porté par des associations étudiantes, laboratoires, programmes de recherche ou composantes, ou d'un projet d'accompagnement individuel au développement de pratiques amateurs.

Monsieur MASLET aimerait connaître l'enveloppe dédiée aux projets étudiants.

Madame LANGEARD explique que l'enveloppe est variable. Le projet d'accompagnement individuel au développement de pratiques amateurs se traduit par un accompagnement par des professionnels sur de la création étudiante qui est ensuite valorisée. Il peut aussi s'agir d'ateliers de pratiques artistiques mis en place dans certaines composantes, notamment au regard d'étudiants qui sont éloignés de la culture au sein de l'Université d'Angers. Le Service UA Culture dispose de lieux de diffusion et de création, espaces conçus pour accueillir les étudiants et les personnels de l'Université d'Angers offrant de multiples possibilités d'expressions artistiques :

- Le Quatre et son Forum
- Les galeries d'exposition (Galerie 5 et Dityvon)
- La Parenthèse sur le Campus de Belle-Beille (en partenariat)
- Les campus et l'espace public

Chaque année, le service UA Culture donne une coloration thématique à sa programmation faisant écho à des enjeux sociétaux et aux problématiques de recherche des chercheurs de l'Université d'Angers. Les thèmes étaient « Nature » pour 2022-2023 et « Corps » pour 2023-2024 en lien avec les Jeux Olympiques de 2024. Madame LANGEARD rappelle que le Campus Day est l'évènement phare de la rentrée en septembre. Elle cite également les journées thématiques nationales, européennes et internationales (étalées sur l'année), le Mois du Genre (mars), les expositions dans les galeries (trois expositions annuelles par Galerie) et le festival de la création universitaire « SPECTACURIEUX » (mars-avril). La programmation est aussi enrichie grâce aux partenaires culturels.

En termes d'évolution du service UA Culture pour l'année 2022-2023, Madame LANGEARD mentionne la carte culture dématérialisée (accessibilité), la création de la communauté des éveilleurs culturels, le lancement de la plateforme de billetterie ID-Loom, la création d'une identité visuelle du service UA-Culture, etc. Elle effectue aussi un focus sur la diffusion nationale de l'enquête sur les pratiques culturelles des étudiants de l'Université d'Angers. Il ressort de cette enquête que la variable la plus discriminante, au-delà du genre puisque les femmes accèdent plus facilement aux offres artistiques et culturelles au sein des universités, reste la composante. Dès lors, cette enquête va permettre de cibler les étudiants et étudiantes de certaines composantes dont l'UFR Sciences et l'IUT qui sont les plus éloignées des offres du service culturel de l'Université d'Angers.

Enfin, en termes de budget, le service dispose d'un budget global de 359 k€ dont 22,5 k€ provenant de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

6. Enseignement et conventions

6.1 Renouvellement de la convention CHU Université d'Angers - vote

Monsieur ROBLÉDO rappelle que la dernière convention avec le CHU avait été signée en 2015 et il était temps de la réactualiser pour tenir compte d'un certain nombre d'objectifs partagés, et notamment de pouvoir rendre les liens en formation et en recherche en santé plus cohérents.

Monsieur MASLET aimerait savoir si tous les CH affiliés au CHU sur la formation universitaire sont associés à la convention.

Monsieur ROBLÉDO explique que les CH sont embarqués dans la notion de territoire universitaire de santé et deviennent, de fait, des lieux de formation. En l'absence d'autres remarques, il soumet au vote le renouvellement de la convention.

Le renouvellement de la convention est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour.

6.2 Modification de la délibération CA 063-2022 concernant le nombre et la et la répartition des places ouvertes en deuxième année des filières de santé en 2023 – vote

Madame MALLET annonce que 5 places supplémentaires sont ouvertes en odontologie et il est demandé aux membres du CA de voter la nouvelle répartition des places en LAS et Pluripass pour la rentrée 2023. La CFVU du 26 septembre 2022 a rendu un avis favorable à l'unanimité avec 27 voix pour. L'Agence Régionale de Santé (ARS) dialogue avec les universités pour voir combien de places peuvent être ouvertes, et il est prévu 5 places supplémentaires tous les ans.

Monsieur ROBLÉDO explique que l'objectif est d'augmenter le nombre de places dans ce type de concours, tout en trouvant des lieux de formation et de stage supplémentaires.

Monsieur OGER prend le cas d'un étudiant qui se désisterait en début de seconde année. Il aimerait savoir si on passe sur une liste complémentaire ou si la place est perdue.

Madame MALLET répond que tout dépend de quand l'étudiant se désiste. Il est fait appel à la liste complémentaire si l'étudiant se désiste dans le mois suivant la rentrée.

Monsieur ROBLÉDO soumet au vote la modification de la délibération CA 063-2022.

La modification de la délibération CA 063-2022 est approuvée.
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour.

6.3 Création du DU « codynamics » - vote

Madame CHÉDOTEL indique que le DU Codynamics – Conseil en organisation et dynamiques sociétales – est une formation de perfectionnement, pour des managers ou consultants désireux d'acquérir de nouvelles compétences en management de la transformation. Elle répond à une demande forte de montée en compétence sur le sujet, avec des méthodes centrées sur l'humain et la responsabilité sociale. L'objectif est de faciliter les transitions actuelles des organisations dans tous les secteurs d'activité.

La formation de 180 heures, proposée par l'IAE Angers, combine des conférences, des ateliers d'échange et de codéveloppement, et des mises en situation professionnelle. Elle comporte des journées de conférences et ateliers de partage de pratique (2 jours consécutifs par mois entre janvier et décembre) et des cours à distance (30 % des cours sur une plateforme dédiée). Les intervenants sont des consultants et enseignants-chercheurs experts du management de la transformation, pour une formation pratique et réflexive. Elle est organisée en 5 modules de compétences à acquérir :

- Conseiller sur une stratégie de changement responsable,
- Définir un projet de changement,
- Manager la transformation,
- Mobiliser l'intelligence collective
- Adopter une posture de transformateur

Sur demande, la possibilité est ouverte aux apprenants de suivre certains modules en formation courte ou de préparer le DU en deux ans. Sur demande, la possibilité est aussi ouverte aux entreprises de choisir entre présentiel, distanciel et hybride pour leur groupe de managers. Le tarif du DU complet est de 6 000 €. La CFVU du 19 octobre 2022 a rendu un avis favorable à l'unanimité pour la création du DU « Codynamics » avec 25 voix pour.

Monsieur ROBLÉDO soumet au vote la création du DU « codynamics ».

La création du DU est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

6.4 Convention avec le groupe Y NEXIA- fondation - information

Monsieur ROBLÉDO informe qu'une convention de mécénat a été établie avec le groupe Y NEXIA, au travers d'un don de 10 000 € à l'IAE, et rappelle que les conventions de mécénat sont validées par le conseil de gestion de la Fondation. Ce groupe flèche une enveloppe qui permet de récompenser, tous les ans, le meilleur mémoire sur le sujet de la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE). Cette convention a été approuvée à l'unanimité au conseil de gestion de la Fondation le 11 octobre 2022. L'article R719-200 du Code de l'éducation précise que le conseil d'administration de l'établissement peut s'opposer dans le délai de deux mois et par décision motivée à l'exécution d'une délibération relative à l'acceptation des dons et des legs avec les charges afférentes prise au titre du 4° de l'article R. 719-199.

Monsieur BORDET précise qu'il s'agit de l'entreprise marraine de l'IAE pour cette année universitaire, et elle est engagée dans des actions caritatives puisque ses salariés participeront à une collecte de denrées alimentaires pour l'AGORAé au mois de décembre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur ROBLÉDO clôt la séance à 19h06.

Christian ROBLÉDO

Le Président de l'Université d'Angers

Françoise GROLLEAU

La Vice-présidente du Conseil d'administration

7. ANNEXE : Diaporama de la séance du 27 octobre 2022

Conseil d'Administration du jeudi 27 octobre 2022

Ordre du jour :

1. Informations
2. Prospective et moyens
3. Ressources Humaines
4. Vie de l'établissement
5. Enseignement et conventions
6. Décisions prises par délégation du CA au Président

1. Informations

1-1 Arrêtés d'interdiction d'accès aux locaux

1-2 Contrat de site : volet spécifique

1-3 Convention CPAM : premières actions menées conjointement avec CPAM 49

1-4 Elections CA COMUE

1.1 Arrêtés d'interdiction d'accès aux locaux

- Un étudiant de l'Université fait l'objet de plusieurs accusations d'agression et d'attouchements à caractère sexuel, par différentes étudiantes de l'Université et pour des faits qui se seraient déroulés sur une longue période.
- Deux arrêtés d'interdiction d'accès aux locaux , d'une durée de 30 jours, ont été pris à titre conservatoire concernant la bibliothèque universitaire de Saint-Serge et la Faculté de Santé. En raison d'une saisine de la section disciplinaire, l'interdiction des locaux est prolongée jusqu'à ce qu'une décision soit rendue.

- Un usager extérieur (non étudiant) non-inscrit à la bibliothèque universitaire a été surpris en train de consulter, sur un ordinateur mis à la disposition du public à la bibliothèque universitaire du campus de Saint-Serge, des sites à caractère pornographique.
Cet usager a déjà, à plusieurs reprises par le passé, gravement perturbé le fonctionnement de la bibliothèque universitaire. Il a déjà fait l'objet de deux précédents arrêtés d'interdiction d'accès aux locaux.
- L'arrêté d'interdiction d'accès aux locaux, d'une durée de 30 jours, concerne la bibliothèque universitaire de Saint-Serge ainsi que celle de Belle-Beille.

1.2 Contrat de site

Volet spécifique – Université d'Angers (2022-2027)

Axe 1 : Politique de site et stratégie partenariale de l'université dans le cadre de la Comue expérimentale

Axe 2 : Conforter, dans la qualité du lien formation/recherche, le niveau d'excellence connu et reconnu de la réussite, de la professionnalisation et de l'insertion professionnelle des étudiants

Axe 3 : Renforcer la gouvernance et la professionnalisation du pilotage et des outils d'aide à la décision pour assurer la soutenabilité du modèle économique en pleine autonomie



Axe 1 Politique de site et stratégie partenariale de l'université dans le cadre de la Comue expérimentale

Objectif 1 : Élargir le périmètre de la Comue expérimentale

Actions :

- Signer les conventions d'association du CHU et du CH Mans
- Statuer sur les demandes d'association d'autres établissements.



Objectif 2 : Mobiliser l'UA dans les actions de structuration de la Comue

Objectif 3 : Promouvoir une signature scientifique dans le champ des transitions

Actions :

- Soutenir la recherche pluri et interdisciplinaire ;
- Création de modules intégrés aux formations portées par les deux établissements sur les ODD.

Objectif 4 : Faciliter l'accès des jeunes à l'ESR

Objectif 5 : Irriguer l'ensemble du territoire par la formation et la recherche en santé

Axe 2 Conforter, dans la qualité du lien formation/recherche, le niveau d'excellence connu et reconnu de la réussite, de la professionnalisation et de l'insertion professionnelle des étudiants

Objectif 1 : Renforcer l'activité recherche de l'UA

Actions :

- Renforcer le potentiel scientifique ;
- Soutenir les infrastructures technologiques mutualisées ;
- S'inscrire sur les AAP compétitifs pour accroître notre positionnement national (ANR, PIA, IUF) et international (Horizon Europe – MSCA, ERC, COFUND – EU-GREEN - laboratoires internationaux, ...) ;
- Examiner l'opportunité d'individualiser les activités de recherche Tourisme et Soins primaires dans des unités spécifiques ;
- Donner de la visibilité à nos activités de recherche auprès de la société.



Axe 2 Conforter, dans la qualité du lien formation/recherche, le niveau d'excellence connu et reconnu de la réussite, de la professionnalisation et de l'insertion professionnelle des étudiants



Objectif 2 : Renforcer l'attractivité des masters et du doctorat

Actions :

- Développement de micro-masters ;
- Développement de doubles diplômes, notamment en lien avec EU-GREEN;
- Intégration de modules en lien avec les transitions, développés en commun avec LMU et les partenaires EU GREEN ;
- Renforcer les formations doctorales
- Développement de l'alternance et de l'apprentissage, création de journées partenariales étudiants/entreprises/chercheurs notamment dans les domaines du végétal, du tourisme, de l'administration des entreprises, des métiers de l'ingénierie ;
- Ouverture d'un master interdisciplinaire « Etudes sur l'enfance et la jeunesse » en lien avec nos programmes de recherche dans ce domaine

Axe 2 Conforter, dans la qualité du lien formation/recherche, le niveau d'excellence connu et reconnu de la réussite, de la professionnalisation et de l'insertion professionnelle des étudiants



Objectif 3 : Décliner l'ensemble des formations en compétences

Chantier prioritaire en matière de transformation des formations.

Objectif 4 : Poursuivre le développement de l'apprentissage et de l'alternance

Objectif de doubler en 10 ans les recettes propres provenant de la formation continue et de l'apprentissage.

Axe 2 Conforter, dans la qualité du lien formation/recherche, le niveau d'excellence connu et reconnu de la réussite, de la professionnalisation et de l'insertion professionnelle des étudiants

Objectif 5 : Optimiser les conditions de vie étudiante

Actions :

- Rédaction du schéma directeur de la vie étudiante;
- Réhabilitation de la BU de Belle Beille ;
- Localisation au RDC de la résidence universitaire de locaux étudiants et de services ;
- Amplifier l'accès des étudiants aux activités sportives et culturelles et internationaliser les évènements de la vie étudiante ;
- Structurer le réseau des alumni de l'UA.



Axe 3

Renforcer la gouvernance et la professionnalisation du pilotage et des outils d'aide à la décision pour assurer la soutenabilité du modèle économique en pleine autonomie

Objectif 1 : développer l'appropriation des outils de pilotage

Plateforme PAP-UA (aide au pilotage de l'UA); usage de l'internet collaboratif.

Objectif 2 : Renforcer les processus de pilotage RH

Objectif 3 : Déployer une démarche qualité

Objectif 4 : Envisager la dévolution du patrimoine





Objectif 5 : Mesurer et réduire l'impact carbone des activités de l'UA

Actions :

- Obtenir le label DDRS ;
- Réduire la consommation énergétique ;
- Analyser la trace carbone globale des activités de l'UA.

Objectif 6 : Obtenir des moyens en adéquation avec les objectifs et les missions

1.3 Convention CPAM - UA

- Déclinaison locale d'une convention nationale entre
 - Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM)
 - Conférences d'établissements d'enseignement supérieur (CGE, CDEFI, France Université)
 - CNOUS
 - Association des Directeurs de SSU (ADSSU)
- Triple objectif :
 - coordonner les actions d'accès aux droits, notamment ceux des étudiants internationaux
 - lutter contre le non-recours aux soins
 - organiser l'accompagnement en santé des étudiants
- Convention signée en mars 2022 (prête depuis janvier 2021)
- En cohérence avec la Loi Orientation et Réussite des Etudiants qui a mis fin au régime spécial de sécurité sociale étudiante
- Déclinaison locale au plus près des besoins des acteurs

Convention CPAM - UA

- Un calendrier serré
 - Prise de contact par la CPAM avec l'UA fin mars
 - 2 rencontres pour définir les contours de la convention locale sur la base de la convention nationale
 - Des A/R avec les services juridiques
- Nécessité d'une signature avant la fin de l'année universitaire
 - pour une mise en œuvre à la rentrée 2022
 - permettre l'intervention de la CPAM dans les dispositifs de rentrée et toute au long de l'année
 - Impliquant
 - CROUS Pays de la Loire
 - Union de caisses - Institut inter Régional pour la Santé

Convention CPAM - UA

- Les objectifs locaux
 - favoriser l'accès aux droits des étudiants et leurs démarches administratives y compris pour les étudiants internationaux,
 - agir sur les difficultés d'accès aux soins ou le renoncement aux soins et les inégalités sociales et territoriales de santé,
 - clarifier les parcours de soins des étudiants
- Au bénéfice de tous les étudiants (dont les doctorants)

Convention CPAM - UA

- 3 axes de collaboration

- Information et communication sur le système de santé, complétées par des campagnes thématiques de « bons réflexes de l'assuré »
- l'accès aux droits, notamment pour les publics étudiants fragiles, afin de les accompagner dans leur autonomie (notamment via la complémentaire santé solidaire et un accès facilité au SI CNAM pour accélérer le traitement des dossiers d'urgence)
- la prévention et la promotion de la santé mieux ciblées grâce aux indicateurs de suivi (dépistage, actes gynécologiques, vaccination...)

- Via un comité de pilotage local



Convention CPAM - UA

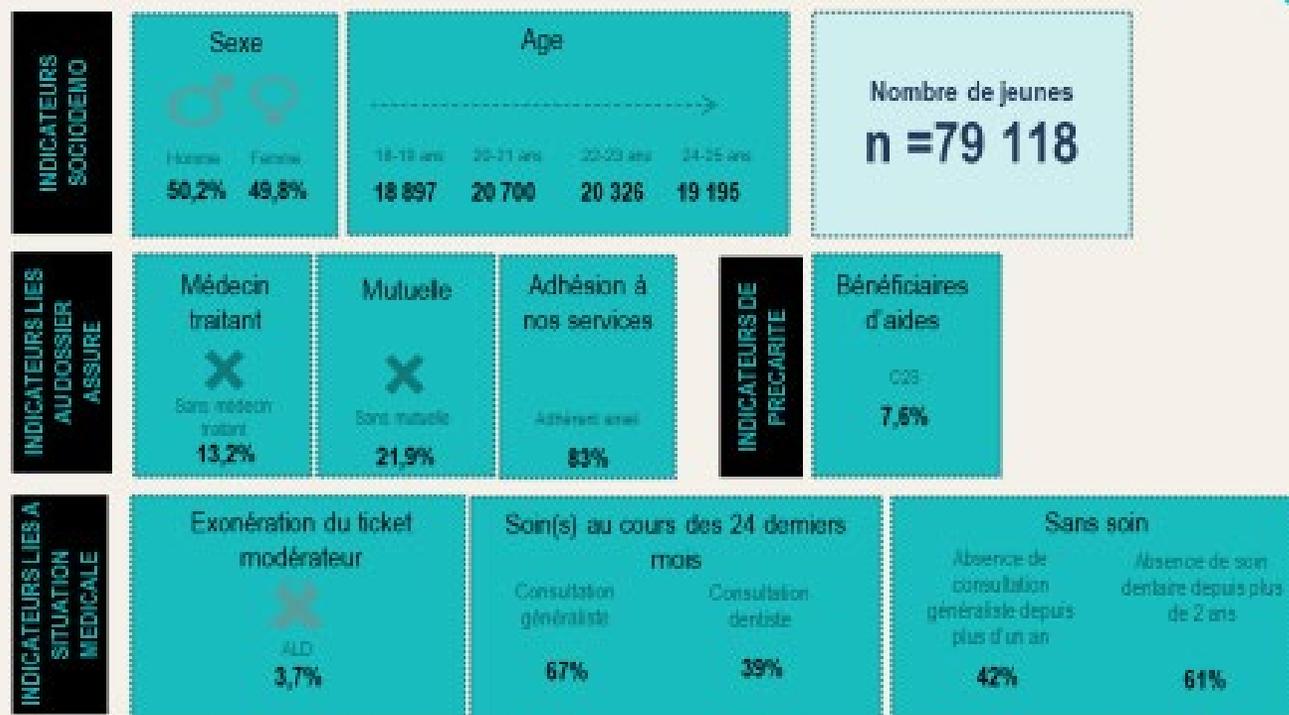
- Des indicateurs de pilotage permettant une meilleure connaissance des affiliés jeunes (18/25 ans)
 - Taux d'ouverture et d'utilisation de compte ameli,
 - Taux de recours à des complémentaires ou à la Complémentaire santé solidaire,
 - Taux de déclaration d'un médecin traitant,
 - Absence de soins dentaires depuis plus de 2 ans : % de la population des jeunes concernée
 - Absence de consultation généraliste depuis plus d'un an : % de la population des jeunes concernée

Convention CPAM - UA



Maine-et-Loire

Profil des jeunes de 18 à 25 ans (Photographie en mai 2022)



Pour
information

1.4 Elections CA COMUE

- **Conseil d'Administration**
- **Collège des professeurs et assimilés**
1 siège
- **Collège usagers**
2 sièges

Date limite dépôt des candidatures : **Le 14 novembre 2022 ,12h**

Laurence.esteve@univ-angers.fr / bureau 421

Scrutin à distance du 29 novembre 2022, 9h au 30 décembre 2022, 17h

2. Prospective et moyens

2-1 Budget rectificatif 2022 - **vote**

2-2 Modification de la délibération CA 050-2022 du 13 juin 2022 relative à la convention d'application CPER 21-27 - **vote**

2-3 Convention d'objectifs et de moyens 2022-2023 - Région Pays de la Loire - **vote**

2-4 Dossiers d'admission en non-valeur - **vote**

2.1 BUDGET RECTIFICATIF 2022 - vote

Éléments de contexte

- Intégration de la SCSP suite dernière notification.
- Dépenses de personnel en augmentation suite impact du point d'indice (+3,5%) et campagne d'emplois 2023
- Dépenses nouvelles mesurées et charges maîtrisées malgré l'inflation et la hausse du coût l'énergie.
- CPER 2021-2027 Immobiliers de 10 000 k€
- Projet Réseau régional à Très Haut Débit pour l'ESR en Pays de la Loire (RRTHDESR) pour 2 400 k€ (pour l'UA)
- Plan Tourisme de 1 347 500 €

TABLEAU 1 : LES EMPLOIS

Variations des emplois induites par le BR 2022

ECART BR 2021-BPI 2022							
CATEGORIE D'EMPLOI	SOUS PLAFOND ETAT	FINANCES HORS SCSP	EMPLOIS SOUS PLAFOND ETAT en ETPT		EMPLOIS FINANCES HORS SCSP en ETPT		GLOBAL
ENSEIGNANTS/ CHERCHEURS	1	-7					-6
BIATSS	-9	11					2
TOTAL	-8	4					-4

Catégories d'emplois	Nature des emplois		Emplois sous plafond Etat en ETPT		Emplois financés hors SCSP en ETPT		BI 2022	BI 2022
			BI 2022	BR 2022	BI 2022	BI 2022		
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	739	732			739	732
		CDI	1	1	10	11	11	12
	Non permanents	CDD	202	210	162	154	364	364
S/total EC			942	943	172	165	1114	1108
Elèves fonctionnaires stagiaires des écoles nationales supérieures (ENS)								
BIATSS (personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et de service)	Permanents	Titulaires	499	496			499	496
		CDI	7	6	178	185	185	191
	Non permanents	CDD	25	20	174	178	199	198
S/total Biatss			531	522	352	363	883	885
Totaux			1473	1465	524	528	1997	1993

Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat	1 582,0
---	---------

-8 budget ETAT

+4 budget propre

Plafond global des emplois voté par le CA **

- 4 variation globale

TABLEAU 2: AUTORISATIONS BUDGETAIRES

Dépenses									Recettes				
	Compte financier 2021		Budget initial 2022 (a)		Nouveau BR 2022 (b)		TOTAL : dernier budget modifié 2022 (c) = (a) + (b)		Compte financier 2021	Budget initial 2022 (d)	Nouveau BR 2022 (e)	TOTAL : dernier budget modifié 2022 (f) = (d) + (e)	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP					
Personnel	135 429 422,00	135 429 422,00	139 607 761	139 607 761	3 079 281	3 079 281	142 687 042	142 687 042	168 690 494,71	176 462 247	- 812 466	175 649 781	Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	37 149 291,10	37 149 291,10	37 457 638	37 457 638	518 407	518 407	37 457 638	37 457 638	133 583 897,00	132 701 870	5 445 499	138 147 369	Subvention pour charges de service public
									6 387 460,66	8 553 464	- 3 886 677	4 666 787	Autres financements de l'Etat
									1 578 711,59	2 049 638	- 733 145	1 316 493	Fiscalité affectée
Fonctionnement et intervention	24 718 650,00	22 069 664,75	28 783 192	29 382 836	3 037 075	1 534 628	31 820 267	30 917 464	12 485 829,37	18 317 876	- 4 229 830	14 088 046	Autres financements publics
									14 654 596,09	14 839 399	2 591 687	17 431 086	Recettes propres
									2 477 406,14	3 583 526	- 1 063 070	2 520 456	Recettes fléchées **
									501 867,42	490 589	-	490 589	Financements de l'Etat fléchés
Investissement	15 683 353,69	8 155 575,88	22 067 981	25 839 849	- 10 173 474	- 9 213 599	11 894 507	16 626 250	1 959 021,42	3 092 937	- 1 069 755	2 023 182	Autres financements publics fléchés
									16 517,30	-	6 685	6 685	Recettes propres fléchées
Enveloppes* destinées à des contrats de	-	-	-	-	-	-	-	-					
Personnel	-	-	-	-	-	-	-	-					
Fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-					
Investissement	-	-	-	-	-	-	-	-					
TOTAL DES DÉPENSES	175 831 426	165 654 663	190 458 934	194 830 446	- 4 057 118	- 4 599 690	186 401 816	190 230 756	171 167 900,85	180 045 773	- 1 875 536	178 170 237	TOTAL DES RECETTES
Solde budgétaire (excédent)		5 513 238,22		-		2 724 154		-		14 784 673		12 060 519	Solde budgétaire (déficit)

Une variation des AE de **- 4 057 118 €**

Personnel : + 3 079 k€ : Point d'indice (+3,5%), campagne emplois 2023, PRES
Fonctionnement : + 3 037 k€ : DDN (+ 840 k€), Energie (+ 480 k€), Pôle Formation Mutualisé ESTHUA CA Saumur (+404 k€), Nettoyage, gardiennage (+225 k€), Projets THELEME/EUR-LUMOMAT (+665 k€), plan tourisme (100 k€)
Investissement : -10 173 k€ : opérations immobilières (-5 900 €) UFR LLSH, UFR Médecine – Recherche (-2 541 k€) - DDN (-868 k€) – Surestimation AE (-456 k€)

Une variation des CP de **- 4 599 690 €**

Personnel : - 3 079 k€ idem AE
Fonctionnement : + 1 535 k€ : diverses Conventions ESA, MEEF, COMUE (729 k€) – Energie (+350 k€), Pôle Formation Mutualisé ESTHUA CA Saumur (+208 k€), nettoyage, gardiennage (+182 k€), plan tourisme (+100 k€), DDN (+130 k€), Recherche (-173 k€)

Une variation positive du solde budgétaire : **+ 2 724 k€** : Un solde budgétaire prévisionnel négatif : **-12 061 k€**

Une variation des recettes : **- 1 875 536 €**

SCSP : + 5 445 499 €
 ETAT : - 3 887 k€ : Réhabilitation UFR LLSH (-2 825 k€), Opérations plan de relance (- 1 340 k€)
 CVEC : -733 k€ : report acompte 2022 en 2023 (-301 k€), report projets CROUS (-432 k€)
 PUBLICS : -4 230 k€ : CPER 2021-2027 (- 2 922 k€) – FEDER RRTHDESR (- 1 200 k€)
 PROPRES : + 2 592 k€ : FC (+730 k€), Formation Apprentissage (+320 k€), TA (+199 k€), RECHERCHE (+481 k€)



université
angers

TABLEAU 4: EQUILIBRE FINANCIER

Besoins (utilisation des financements)						Financements (couverture des besoins)				
	Compte financier 2021	Budget initial 2022 (a)	Nouveau BR 2022 (b)	Somme des BR 2022 (yc nouveau BR) (b)	TOTAL : dernier budget modifié 2022 (c) - (a) - (b)	Montant du dernier budget rectificatif 2021 (BR 2021)	Budget initial 2022 (d)	Nouveau BR 2022 (e)	TOTAL : dernier budget modifié 2022 (f) = (d) + (e)	
Solde budgétaire (déficit) * (D2)	-	14 784 673	-	-	12 060 519	5 513 238,22	-	2 724 154	-	Solde budgétaire (excédent) * (D1)
dont solde budgétaire budget principal		14 784 673	-	-	12 060 519	5 492 622,78	-	2 724 154	2 724 154	dont solde budgétaire budget principal
dont solde budgétaire budget du SAIC										dont solde budgétaire budget du SAIC
dont solde budgétaire FU		-	-	-	-	20 615,44	-	-	-	dont solde budgétaire FU
dont solde budgétaire BAI										dont solde budgétaire BAI
dont solde budgétaire SIE										dont solde budgétaire SIE
Remboursements d'emprunts (capital); Nouveaux prêts (capital); Dépôts et cautionnements (b1)		50 759	14 602	14 602	65 361		431 090	150 000	581 090	Nouveaux emprunts (capital); Remboursements de prêts (capital); Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (décaissements de l'exercice) (c1)	1 341 151,06	1 507 600	4 400	4 400	1 512 000	1 539 319,48	1 507 600	4 400	1 512 000	Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (encaissements de l'exercice) (c2)
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires) (e1)	604 541,71	-				2 450 747,82	-			Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires) (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1= D2+b1+c1+e1)	1 945 692,77	16 343 032	19 002	19 002	13 637 880	9 503 305,52	1 938 690	2 878 554	2 093 090	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2=D1+b2+c2+e2)
Variation de trésorerie (I)	7 557 612,75	-	2 859 552	2 859 552	-	-	14 404 342	-	11 544 790	Variation de trésorerie (II)
dont Abondement de la trésorerie fléchée *** (a1)						1 221 486,80	2 508 681	686 107	3 114 788	dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée *** (a2)
dont Abondement sur la trésorerie non fléchée (d1)	8 779 099,55		3 465 659	3 465 659			11 895 661		8 430 002	dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d2)
TOTAL DES BESOINS (1 + I)	9 503 305,52	16 343 032	2 878 554	2 878 554	13 637 880	9 503 305,52	16 343 032	2 878 554	13 637 880	TOTAL DES FINANCEMENTS (2 + II)

- La variation de trésorerie prévisionnelle s'établit à **- 11 544 790 €** au 31.12.2022
 - Provient du solde budgétaire soit **-12 060 519 €** (tableau 2) et résulte des variations d'emprunts, prêts (intracting), et d'opérations pour et sur comptes de tiers (TVA et AMI) soit **+ 515 729 €**.
- A noter que les opérations fléchées mobilisent **3 114 788 €** de trésorerie en 2022



TABLEAU 6: SITUATION PATRIMONIALE

CHARGES	Compte financier 2021	Budget initial 2022 (a)	Nouveau BR 2022	TOTAL : dernier budget modifié 2022 (c) = (a) + (b)	PRODUITS	Compte financier 2021	Budget initial 2022 (d)	Nouveau BR 2022	TOTAL : dernier budget modifié 2022 (f) = (d) + (e)
Personnel	134 051 222,01	137 783 162	3 045 898	140 829 060	Subventions de l'Etat	136 497 018,36	133 438 530	5 408 745	138 847 275
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	<i>37 149 291,10</i>	<i>37 457 638</i>	<i>518 407</i>	<i>37 976 045</i>	Fiscalité affectée	1 561 911,59	1 970 798	- 619 385	1 351 413
Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention	35 642 783,07	40 140 103	- 1 606 896	38 533 207	Autres subventions	12 272 309,03	14 229 980	- 1 499 824	12 730 156
<i>Dont fonctionnement => personnel (Compte 633*)</i>	<i>1 765 526,98</i>	<i>1 824 599</i>	<i>33 383</i>	<i>1 857 982</i>	Autres produits	19 822 801,95	23 782 932	1 409 311	25 192 243
<i>Dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>10 472 074,89</i>	<i>9 702 668</i>	<i>407 136</i>	<i>10 109 804</i>	<i>Dont Quote-part des subventions d'investissement</i>	<i>7 761 220,44</i>	<i>7 930 785</i>	-	<i>7 930 785</i>
TOTAL DES CHARGES (1)	169 694 005,08	177 923 265	1 439 002	179 362 267	TOTAL DES PRODUITS (2)	170 154 040,93	173 422 240	4 698 847	178 121 087
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	460 035,85	-	3 259 845	-	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	-	4 501 025	-	1 241 180
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	170 154 040,93	177 923 265	4 698 847	179 362 267	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	170 154 040,93	177 923 265	4 698 847	179 362 267
EMPLOIS	Compte financier 2021	Budget initial 2022 (j)	Nouveau BR 2022	TOTAL : dernier budget modifié 2022 (l) = (j) + (k)	RESSOURCES	Compte financier 2021	Budget initial 2022 (m)	Nouveau BR 2022	TOTAL : dernier budget modifié 2022 (o) = (m) + (n)
Insuffisance d'autofinancement*	-	2 729 142	-	-	Capacité d'autofinancement*	3 122 887,19	-	3 666 981	937 839
Investissements	8 012 508,27	25 789 090	- 8 855 375	16 933 715	Financement de l'actif par l'Etat	838 379,06	9 798 704	- 2 894 169	5 904 535
Remboursement des dettes financières	-	50 759	13 392	64 151	Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	4 625 366,15	8 177 926	- 4 113 368	4 064 558
TOTAL DES EMPLOIS (5)	8 012 508,27	28 568 991	- 8 841 983	16 997 866	Autres ressources	48 047,02	-	15 360	15 360
Augmentation du FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	622 171,15	-	4 666 787	-	Augmentation des dettes financières	-	431 090	150 000	581 090
					TOTAL DES RESSOURCES (6)	8 634 679,42	18 407 720	- 4 175 196	11 503 382
					Diminution du FONDS DE ROULEMENT (8) = (5)-(6)	-	10 161 271	-	5 494 484

- **Un résultat prévisionnel de - 1 241 180 €** en forte diminution par rapport au BI (-4 501 025 €) k€) lié à l'inscription de la dernière SCSP de juillet 2022 (+ 5 445 499 €) et une diminution des charges.
- **Capacité d'Autofinancement Prévisionnelle : 937 839 €**
- **Prélèvement sur Fonds de roulement Prévisionnel : 5 494 484 €**



TABLEAU 6 : SITUATION PATRIMONIALE

	Compte financier 2021	Budget initial 2022 (q)	Nouveau BR 2022	TOTAL : dernier budget modifié 2022 Variation (s) = (q) + (r) Niveau = (p) + (s)
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	622 171,15	- 10 161 271	4 666 787	- 5 494 484
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	- 6 935 441,60	4 243 071	1 807 235	6 050 306
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II) *	7 557 612,75	- 14 404 342	2 859 552	- 11 544 790
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	22 889 937,37	10 121 498	14 689 979	17 395 453
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	- 16 909 098,45	- 8 715 016	- 6 923 746	- 10 858 792
Niveau de la TRESORERIE	39 799 035,82	18 836 514	21 613 725	28 254 246

Au regard de la variation prévisionnelle du FdR (prélèvement) de **- 5 494 484 €**,

Le niveau final **prévisionnel du fonds de roulement** s'élèverait à **17 395 453€** (22 889 937€ - 5 494 484€) contre 22 889 937 € au compte financier 2021, correspondant à **37 jours** de charges décaissables (seuil autorisé à 15 jours).

Au regard de la variation prévisionnelle de la trésorerie de **- 11 544 790 €**, le niveau final et prévisionnel de trésorerie s'élèverait à **28 254 246 €** (39 799 035 € - 11 544 790 €) contre 39 799 035 € inscrit au compte financier 2021, ce qui représente **60 jours** de dépenses.



TABLEAU 9: OPERATIONS PLURIANNUELLES: DEPENSES

Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Restes	
		AE consommées les années antérieures à 2022 Comptes financiers <= 2021	TOTAL des AE ouvertes en 2022	CP consommés les années antérieures à 2022 Comptes financiers <= 2021	TOTAL des CP ouverts en 2022	Restes à engager en fin d'année 2022 (AE)	Restes à payer sur AE consommées en fin d'année 2022 (CP)
	(1)	(3)	(6) = (4)+(5)	(8)	(11)=(9)+(10)	(12)=(1)-(3)-(6)	(13)=(3)+(6)-(8)-(11)
Total Programmes Pluriannuels d'Investissement	48 926 495	25 892 461	3 943 155	14 303 858	8 851 970	19 090 879	6 679 789
Total contrats de recherche non fléchées	43 968 988	19 973 816	9 965 236	19 557 757	9 965 236	14 029 936	416 060
Total des contrats de recherche fléchées : RFI et EUR-LUMOMAT	24 063 012	16 865 577	2 477 175	15 771 351	3 468 030	4 720 260	103 371
TOTAL Contrats de recherche	68 032 000	36 839 393	12 442 411	35 329 108	13 433 266	18 750 196	519 431
total contrats de formation continue	-	-	-	-	-	-	-
Total contrats d'enseignement fléchés : THELEME / ETOILE	18 206 062	5 046 861	2 680 957	4 530 232	2 167 213	10 478 244	1 030 373
Total contrats d'enseignement non fléchés : PLAN TOURISME ET ERASMUS	3 273 756	761 865	939 353	697 713	861 502	1 572 538	142 003
Total	138 438 313	68 540 580	20 005 876	54 860 910	25 313 951	49 891 857	8 371 595

- **Le montant total des opérations actuellement en cours : 138 438 k€**
 - 35% pour les opérations immobilières et numériques dont 10 000 000 € CPER 2021-2027 (nouveaux) (LLSH et Santé)
 - 32% pour les contrats de recherche pluriannuels non fléchées
 - 31% pour les RFI et projets transversaux (ETOILE, THELEME, EUR-LUMOMAT)
 - 2% pour plan tourisme et ERASMUS
- **Total des AE déjà engagées et prévisionnelles : 88 546 k€ (64%)**
- **Reste à engager au 31/12/2022 de 49 892 k€**
- **Total des CP déjà consommés et prévisionnels : 80 175 k€ (soit 58 %)**
- **Reste à payer au 31/12/2022 de 8 372 k€**



TABLEAU 9: OPERATIONS PLURIANNUELLES: RECETTES

Opérations	Montant de l'opération (1)	Prélèvement sur la trésorerie (14)	Financements extérieurs			
			Montant (15)=(1)-(14)	Encaissements des années antérieures à 2022 Comptes financiers <=2021 (16)	Encaissement prévus en 2022 = BI + BR 2022 (17)	Restes à encaisser (18)=(15)-(16)-(17)
Total programmes pluriannuels d'investissement	48 926 495	4 467 413	44 459 082	20 964 410	6 099 045	17 395 627
Total contrats de recherche non fléchés	43 968 988	1 199 517	42 769 471	20 981 011	7 530 877	14 257 584
Total des contrats de recherche fléchés	24 063 012	2 249 862	21 813 150	12 906 819	833 767	8 072 564
total contrats de recherche	68 032 000	3 449 379	64 582 621	33 887 830	8 364 644	22 330 148
total contrats de formation continue	-	-	-	-	-	-
Total contrats d'enseignement fléchés	18 206 062	-	18 206 062	5 775 749	1 686 689	10 743 624
Total contrats d'enseignement fléchés	3 273 756	-	3 273 756	940 466	2 095 697	237 593
Total	138 438 313	7 916 792	130 521 522	61 568 455	18 246 075	50 706 992

Sur un coût total d'opérations pluriannuelles de **138 438 k€** :

- **130 522 k€** proviennent de financements extérieurs (Etat, région, ANR, ...) correspondant à un taux de financement de 93%.
- **7 917 k€** ont été, sont et seront prélevés sur la trésorerie UA pour la réalisation de ces opérations.
- **50 707 k€** resteront à percevoir des financeurs extérieurs pour un reste à payer de 58 263 k€ (49 892 k€ reste à engager+ 8 372 k€ reste à payer : cf tableau précédent)

Pour vote

2.2 Modification de la délibération CA 050-2022 du 13 juin 2022 relative à la convention d'application CPER 21-27

La convention d'application CPER 2021-2027 concerne le financement et le suivi du volet Enseignement Supérieur Recherche et Innovation (ESRI) du contrat de plan Etat-Région 2021-2027 pour le département du Maine-et-Loire.

La convention, finalisée avec les annexes, permet sa mise en œuvre opérationnelle.

La convention avait été présentée en juin 2022 au Conseil administration mais sans ses annexes.

CPER 2022-2027

Volet recherche



CPER 2021-2027 recherche

Pôle	Intitulé du projet	Porteur de projet	CPER U Angers arbitrages en M€
Matériaux	ALMAT Angers Le Mans Matériaux	Eric Levillain	1,70 €
Végétal & Environnement	ImaxVeg (Imagerie d'excellence pour le végétal) PHENOTIC	David Rousseau	2,51 €
Santé	ImaxHealth (Imagerie d'excellence pour la santé)	Yves Delneste Nicolas Papon	1,70 €
	CARNANOMED (Caractérisation de nanomédecines)	Patrick Saulnier	0,65 €
Santé & Végétal	PHIMO Plant Human Integrative Multiscale Omic	Marie Agnès Jacques	2,00 €
TOTAL			8,56 €

CPER 2021-2027 | Innovation

Pôle	Intitulé du projet	Porteur UA	CPER Part U Angers arbitrages en M€
Tous pôles	FIL'INNOV	VP Valo Pascal RICHOMME	1,908
TOTAL			1,908

CPER 2021-2027 Autres actions pour information

Pôle	Intitulé du projet	Porteur UA	Arbitrages CPER REGIONAL	CPER Part U Angers arbitrages en M€
MathSTIC & Santé	GLICID – Coordination NU	Frédéric SAUBION	6,000	1,80
SHS	DATALAB Coordination MSH AG	Dominique Sagot	0,541	0,201
TOTAL			6,541	2,001

CPER 2021-2027 Autres actions pour information

Pôle	Intitulé du projet	CPER Part Angers arbitrages en M€
Pôles matériaux & MathSTIC	WE NETWORK	1,765
Pôle Végétal	Soutien Doctoral Agrocampus	0,672
TOTAL		2,437

2.2 CPER 2021-2027

Volet Immobilier, numérique, transverse

Contexte

- SPSI validé par l'état le 19 décembre 2020
- UA possède également un SPSE et un SDN
- Scénarios qui s'inscrivent dans les critères du CPER, du plan de relance, du plan de résilience ...
- Une université moteur du Programme PEEC 2030
- Une université engagée dans la TE (norme ISO 50001)
- Des études disponibles pour les opérations envisagées
- Un processus de dévolution a démarré

Immobilier UA (36,7 M€)

VOLET	MAITRISE D'OUVRAGE PRESENTIE *	PHASAGE PREVISIONNEL *	ETABLISSEMENT	PROJET	COÛT PROJETS EN M€		ETAT	BOP	REGION	NOM AGGLOMERATION	AGGLOMERATION	NOM DEPARTEMENT	DEPARTEMENT	NOM AUTRES FINANCEURS PUBLICS	AUTRES MINISTERES (AUTRES BOP)	ETABLISSEMENTS	FONDS EUROPEENS ESTIMES	
Attractivité des campus ligériens et rénover le patrimoine énérgivore																		
VOLET IMMOBILIER	UNIVERSITE D'ANGERS	2022-2024	UNIVERSITE D'ANGERS	UFR Santé - restructuration et rénovation énergétique (G04)	2,000	0,750	BOP 150	0,625	Angers Loire Métropole	0,625							-	
	UNIVERSITE D'ANGERS	2022-2025	UNIVERSITE D'ANGERS	UFR LLSH - restructuration 1ère tranche (fin CPER 2015-2020) (G01)	2,000	0,750	BOP 150	0,625	Angers Loire Métropole	0,625							-	
	UNIVERSITE D'ANGERS	2022-2025	UNIVERSITE D'ANGERS	UFR LLSH - restructuration 2ème tranche (G02)	6,000	2,000	BOP 150	2,000	Angers Loire Métropole	2,000							-	
	REGION	2021-sept. 2025	UNIVERSITE D'ANGERS	Polytech Angers - restructuration avec extension (G06)	8,900	1,500	BOP 150	5,000	Angers Loire Métropole	2,400							-	
	ETAT (RECTORAT)	2022-2025	UNIVERSITE D'ANGERS	UFR Sciences - rénovation énergétique (G05)	8,000	3,000	BOP 150	0,900	Angers Loire Métropole	0,900							-	
	(A PRECISER)	2022-2025	UNIVERSITE D'ANGERS	BU Belle-Beille - rénovation fonctionnelle (G03)	9,800	5,400	BOP 150	3,975	Angers Loire Métropole	0,425							-	
	ETAT	2022-sept. 2025	ENSAAM	Campus ENSAM - rénovation (des bâtiments) du campus (G11)	14,000	4,000	BOP 150	5,000	Angers Loire Métropole	5,000							-	
	AGROCAMPUS OUEST	2022-2025	AGROCAMPUS OUEST	Amélioration performances énergétiques et adaptation surfaces pédagogiques	2,800			1,400	Angers Loire Métropole	1,400							-	
VOLET NUMERIQUE	SIEN	2022-2025	UNIVERSITES DE NANTES ANGERS LE MANS	Construction d'un Data Center régional #Angers	3,000	0,900	BOP 150	1,050	Angers Loire Métropole	1,050							-	
	SIEN	2022-2023	UNIVERSITE D'ANGERS	Réseaux numériques régionaux #Angers	2,461			0,257	Angers Loire Métropole	0,554	CD49		0,300				1,350	
	SIEN	2022-2023	UNIVERSITE D'ANGERS	Réseaux numériques régionaux #Cholet	0,075			-	Agglomération du Choletais	0,075							-	
	SIEN	2022-2023	UNIVERSITE D'ANGERS	Réseaux numériques régionaux #Saumur	0,035			-	Saumur Val de Loire	0,035							-	
Sous-total "Attractivité des campus ligériens et rénover le patrimoine énérgivore"					59,071	18,300		20,832		15,089		0,300					4,550	
Infrastructures, Equipements et Projets de recherche – innovation régionale																		
EQUIPEMENTS DE RECHERCHE	INRAé		UNIVERSITE D'ANGERS	IMAX HEALTH (Imagerie d'excellence pour la Santé)	1,700	0,360	BOP 172	0,330	Angers Loire Métropole	0,330							0,680	
		UNIVERSITE D'ANGERS	CARNANOMED (Caractérisation de nanomédecines)	0,650			0,170	Angers Loire Métropole	0,170			INSERM				0,050	0,260	
		UNIVERSITE D'ANGERS	IMAX VEG (Imagerie d'excellence pour le végétal)	2,510	0,600	BOP 172	0,453	Angers Loire Métropole	0,453								1,004	
		UNIVERSITE D'ANGERS	ALMAT UA (Angers-Le Mans MATériaux)	1,700	0,340	BOP 172	0,340	Angers Loire Métropole	0,340								0,680	
		UNIVERSITE D'ANGERS	PHIMO (Plant & Human Integrative Multiscale Omics)	2,000	0,150	BOP 172	0,600	Angers Loire Métropole	0,600								0,650	
		Multi-sites		SHS DATALAB (Laboratoire de données en Sciences Humaines et Sociales)	0,201	0,043	BOP 172	0,058	Angers Loire Métropole	0,100								-
		INRAé		Réhabilitation/restructuration du Campus du Végétal	1,460			0,365	Angers Loire Métropole	0,365				INRAé			0,292	0,438
	AGROCAMPUS OUEST		Soutien doctoral Agrocampus	0,672	0,336	BOP 142	0,336										-	
INNOVATION			UNIVERSITE D'ANGERS	FitInnov (Programme ingénieur filière en innovation)	1,908	0,210	BOP 172	0,210	Angers Loire Métropole	0,105				Autofinancement UA		0,811	0,572	
			WE NETWORK	We TWIN (Digitalisation d'une chaîne d'assemblage de cartes électroniques)	1,240			0,353	Angers Loire Métropole	0,353							0,534	
			PLATEFORME E-MODE CHOLET	E-mode (Plateforme d'innovation en technologies créatives)	0,371	0,371	BOP 172	-									-	
			WE NETWORK	CRT (Centre technique électronique et IOT)	0,525	0,525	BOP 172	-									-	
VOLET NUMERIQUE	SIEN	2022-2026	UNIVERSITE D'ANGERS	GLUCID (Groupe Ligérien en Calcul Intensif Distribué)	1,800	0,375	BOP 172	0,505	Angers Loire Métropole	0,200							0,720	
Sous-total "Infrastructures, Equipements et Projets de recherche – innovation régionale"					16,737	3,310		3,720		3,016		-				1,153	5,538	
TOTAL ESRI DEPARTEMENT 49 (EN M€)					75,808	21,610		24,552		18,105		0,300				1,153	10,088	

FEDER



Numérique UA+LMU+NU (20 M€)

VOLET	MAITRISE D'OUVRAGE PRESENTIE *	PHASAGE PREVISIONNEL *	ETABLISSEMENT	PROJET	COÛT PROJETS EN M€			REGION	NOM AGGLOMERATION	AGGLOMERATION	NOM DEPARTEMENT	DEPARTEMENT	NOM AUTRES FINANCEURS PUBLICS	AUTRES MINISTERES (AUTRES BOP)	ETABLISSEMENTS	FONDS EUROPEENS ESTIMES	
					ETAT	BOP	REGION										
Attractivité des campus ligériens et rénover le patrimoine énérgivore																	
VOLET IMMOBILIER	UNIVERSITE D'ANGERS	2022-2024	UNIVERSITE D'ANGERS	UFR Santé - restructuration et rénovation énérgétique (G04)	2,000	0,750	BOP 150	0,625	Angers Loire Métropole	0,625						-	
	UNIVERSITE D'ANGERS	2022-2025	UNIVERSITE D'ANGERS	UFR LLSH - restructuration 1ère tranche (fin CPER 2015-2020) (G01)	2,000	0,750	BOP 150	0,625	Angers Loire Métropole	0,625						-	
	UNIVERSITE D'ANGERS	2022-2025	UNIVERSITE D'ANGERS	UFR LLSH - restructuration 2ème tranche (G02)	6,000	2,000	BOP 150	2,000	Angers Loire Métropole	2,000						-	
	REGION	2021-sept. 2025	UNIVERSITE D'ANGERS	Polytech Angers - restructuration avec extension (G06)	8,900	1,500	BOP 150	5,000	Angers Loire Métropole	2,400						-	
	ETAT (RECTORAT)	2022-2025	UNIVERSITE D'ANGERS	UFR Sciences - rénovation énérgétique (G05)	8,000	3,000	BOP 150	0,900	Angers Loire Métropole	0,900						3,200	
	(A PRECISER)	2022-2025	UNIVERSITE D'ANGERS	BU Belle-Beille - rénovation fonctionnelle (G03)	9,800	5,400	BOP 150	3,975	Angers Loire Métropole	0,425						-	
	ETAT	2022-sept. 2025	ENSAM	Campus ENSAM - rénovation (des bâtiments) du campus (G11)	14,000	4,000	BOP 150	5,000	Angers Loire Métropole	5,000						-	
	AGROCAMPUS OUEST	2022-2025	AGROCAMPUS OUEST	Amélioration performances énérgétiques et adaptation surfaces pédagogiques	2,800			1,400	Angers Loire Métropole	1,400						-	
VOLET NUMERIQUE	SIEN	2022-2025	UNIVERSITES DE NANTES ANGERS LE MANS	Construction d'un Data Center régional #Angers	3,000	0,900	BOP 150	1,050	Angers Loire Métropole	1,050						-	
	SIEN	2022-2023	UNIVERSITE D'ANGERS	Réseaux numériques régionaux #Angers	2,461			0,257	Angers Loire Métropole	0,554	CD49	0,300				1,350	
	SIEN	2022-2023	UNIVERSITE D'ANGERS	Réseaux numériques régionaux #Cholet	0,075			-	Agglomération du Choletais	0,075						-	
	SIEN	2022-2023	UNIVERSITE D'ANGERS	Réseaux numériques régionaux #Saumur	0,035			-	Saumur Val de Loire	0,035						-	
Sous-total "Attractivité des campus ligériens et rénover le patrimoine énérgivore"					59,071	18,300		20,832		15,089		0,300				4,550	
Infrastructures, Equipements et Projets de recherche – innovation régionale																	
EQUIPEMENTS DE RECHERCHE	INRAé		UNIVERSITE D'ANGERS	IMAX HEALTH (Imagerie d'excellence pour la Santé)	1,700	0,360	BOP 172	0,330	Angers Loire Métropole	0,330						0,680	
		UNIVERSITE D'ANGERS	CARNANOMED (Caractérisation de nanomédecines)	0,650			0,170	Angers Loire Métropole	0,170			INSERM			0,050	0,260	
		UNIVERSITE D'ANGERS	IMAX VEG (Imagerie d'excellence pour le végétal)	2,510	0,600	BOP 172	0,453	Angers Loire Métropole	0,453							1,004	
		UNIVERSITE D'ANGERS	ALMAT UA (Angers-Le Mans MATériaux)	1,700	0,340	BOP 172	0,340	Angers Loire Métropole	0,340							0,680	
		UNIVERSITE D'ANGERS	PHIMO (Plant & Human Integrative Multiscale Omics)	2,000	0,150	BOP 172	0,600	Angers Loire Métropole	0,600							0,650	
		Multi-sites		SHS DATALAB (Laboratoire de données en Sciences Humaines et Sociales)	0,201	0,043	BOP 172	0,058	Angers Loire Métropole	0,100							-
		INRAé		Réhabilitation/restructuration du Campus du Végétal	1,460			0,365	Angers Loire Métropole	0,365			INRAé			0,292	0,438
		AGROCAMPUS OUEST		Soutien doctoral Agrocampus	0,672	0,336	BOP 142	0,336									-
INNOVATION			UNIVERSITE D'ANGERS	FitInnov (Programme ingénieur filière en innovation)	1,908	0,210	BOP 172	0,210	Angers Loire Métropole	0,105				Autofinancement UA	0,811	0,572	
			WE NETWORK	We TWIN (Digitalisation d'une chaîne d'assemblage de cartes électroniques)	1,240			0,353	Angers Loire Métropole	0,353						0,534	
			PLATEFORME E-MODE CHOLET	E-mode (Plateforme d'innovation en technologies créatives)	0,371	0,371	BOP 172	-								-	
			WE NETWORK	CRT (Centre technique électronique et IOT)	0,525	0,525	BOP 172	-								-	
VOLET NUMERIQUE	SIEN	2022-2026	UNIVERSITE D'ANGERS	GLUCID (Groupe Ligérien en Calcul Intensif Distribué)	1,800	0,375	BOP 172	0,505	Angers Loire Métropole	0,200					0,720		
Sous-total "Infrastructures, Equipements et Projets de recherche – innovation régionale"					16,737	3,310		3,720		3,016		-			1,153	5,538	
TOTAL ESRI DEPARTEMENT 49 (EN M€)					75,808	21,610		24,552		18,105		0,300			1,153	10,088	

FEDER





UNION EUROPÉENNE



Région
PAYS
de la
LOIRE

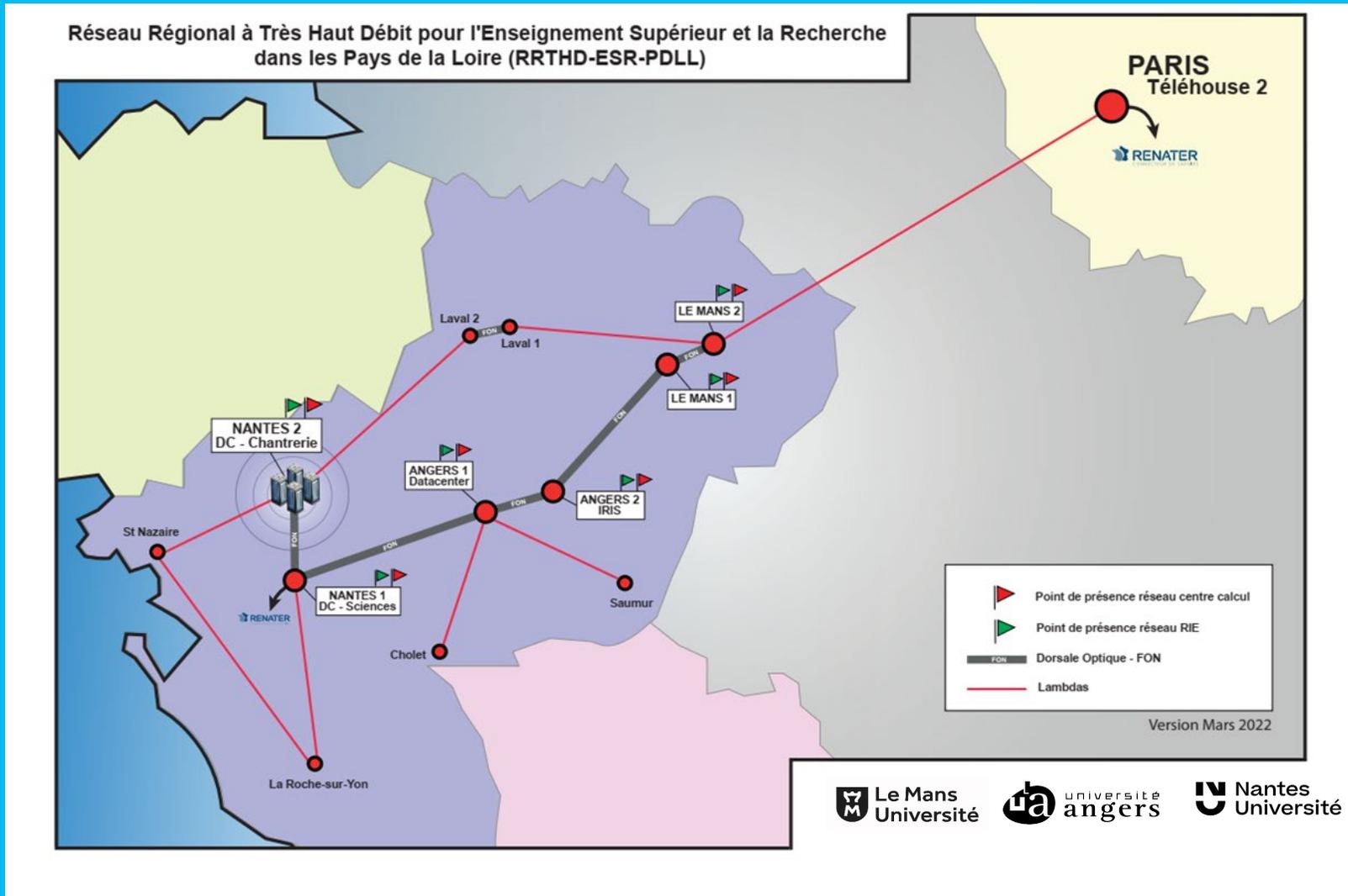
CE PROJET EST CO-FINANÇÉ PAR LA RÉGION
ET LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
Financement dans le cadre de la réponse de l'Union à la pandémie de COVID-19

Service Inter-établissements Numérique en Pays de la Loire

Des infrastructures au service de la réussite



► Le projet complet



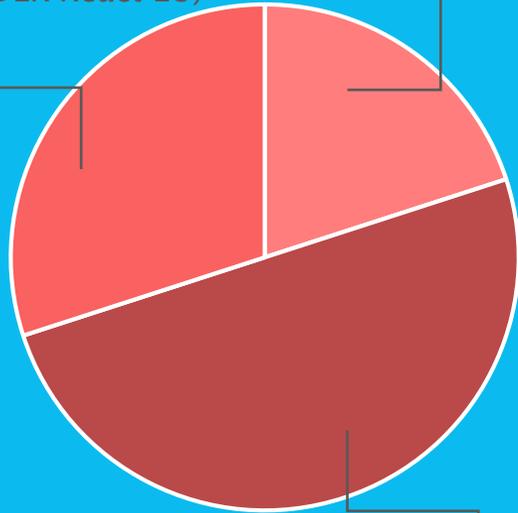
Architecture à base d'IRU
et Liaisons lambdas - voté
le 15/11/2021 COSTRAT



► Éléments financiers

Calcul GLICID 6 M€
(dont 1 M€ FEDER React EU)

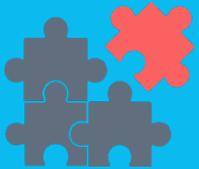
RRTHD-ESR-PDLL 4 M€
(dont 2,1 M€ FEDER React EU)



Datacenter 10 M€
(« labellisé pat le MSRI »)

**Contrat de Plan Etat-Région
(CPER) 2021-2027 : 20 M€,
signé le 25 février 2022**

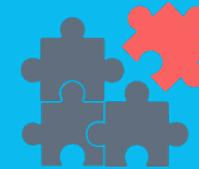
► 3 missions principales



La mutualisation
des **infrastructures**
réseau régionales



La mutualisation
des infrastructures
Datacenter régional



La mutualisation
des **Services applicatifs**
mutualisés au niveau
régional

En lien avec le calcul scientifique, GLICID, en Pays de La Loire

► Partenaires



La Région des Pays de La Loire, l'Etat, et l'Europe sont **les piliers financiers**.

Les laboratoires, écoles, Universités, institutions publiques du territoire sont, en tant que **bénéficiaires de l'offre de service**, autant de partenaires privilégiés.



POUR VOTE

2.3 Convention d'objectifs et de moyens 2022-2023 - Région Pays de la Loire – vote

En 2022, la Région a souhaité poursuivre le partenariat avec les universités, dans la continuité de son action sur les années 2017/2021.

Elle propose en 2022 des axes d'intervention renouvelés.

- Accompagner les trajectoires des étudiants dans l'enseignement supérieur,
- Préparer les compétences de demain et faciliter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés,
- Soutenir les transitions (écologiques, sociétales ...) des établissements.

➤ La Région accorde à ce titre :

-> une **subvention de fonctionnement** à l'université d'Angers d'un montant total de 216 500 euros sur une dépense subventionnable totale de 286 900 euros TTC

-> et une **subvention d'investissement** d'un montant total de 410 100 euros sur une dépense subventionnable totale de 566 000 euros TTC au titre du programme 547 intitulé «Accompagner les talents et les ambitions collectives»

POUR VOTE

2.4 Dossiers d'admission en non-valeur

Proposition d'admission en non-valeur des créances de l'université dont le recouvrement ne peut être effectué pour cause d'insolvabilité ou d'absence après recherches infructueuses des débiteurs.

- Première situation : il s'agit d'un recouvrement à l'étranger :
 - du 19/11/18 au 13/02/19 : relances par courriels et courrier au Royaume Uni
 - 06/03/19 : demande FICOBA : recherches infructueuses. La société est représentée en France mais n'y a pas d'établissement immatriculé
 - 25/05/19 : Intervention de Polytech auprès de la société
 - 04/09/19 : règlement partiel de 160 euros
 - De sept. 2019 à 2021 : Diverses relances téléphoniques et mails auprès du représentant de la société en France et auprès du siège au Royaume Uni
 - 12/10/2021 : règlement partiel de 125 euros
 - Depuis octobre 2021 : relances infructueuses, le représentant identifié de la société en France ne travaillerait plus pour la société

Le solde admis en non-valeur s'élève à : **1264,85€**

2.4 Dossiers d'admission en non-valeur

➤ Seconde situation :

- Mars 2019 : envoi de plusieurs mails de relance et d'un courrier en LRAR non réclamé
- Avril 2019 : demandes FICOBA et DGFIP, recherches infructueuses
- Mai 2019 : réception d'un règlement partiel de 300 euros et demande à pouvoir régler en 3 fois le restant dû. L'échéancier mis en place n'a pas été respecté.
- Juin 2019 & juin 2020 : demandes FICOBA et DGFIP, recherches infructueuses
- Depuis mai 2019 : Diverses relances par courriels et appels téléphoniques restés sans réponse

Le solde admis en non-valeur s'élève à : **400€**

Au total, le solde admis en non-valeur s'élève à 1664.85€

POUR VOTE

3. Ressources Humaines

3-1 Campagne d'emploi des enseignants-chercheurs 2023 – **vote**

3-2 Modification de la délibération CA 055-2022 relative aux primes pour charges administratives 2022-2023 - **vote**

3-3 Modification de la délibération CA 054-2022 relative à la RIPEC – composante fonctionnelle C2 2022-2023 - **vote**

3.1 Campagne d'emploi 2023 des enseignants-chercheurs

Orientations politiques de la CE 2023

- Le soutien aux formations, par la création de postes d'enseignant.es, d'enseignant.es-chercheur.es et de Biatss
- Le soutien aux fonctions techniques et la reconnaissance des montées en compétences
- La stabilisation de personnels sur des axes stratégiques de recherche
- La dé-précarisation des personnels contractuels (cédésiation)
- Le développement de l'apprentissage

3.1 Campagne d'emploi 2023 des enseignants-chercheurs

Postes au même niveau titulaires - TABLEAU n°2.1

81 postes d'enseignants-chercheurs au même niveau (73 à la CE 2017, 77 à la CE 2018, 74 à la CE 2019, 72 à la CE 2020, 68 à la CE 2021, 63 à la CE 2022).

- **34 postes** de PR ou MCF (35 à la CE 2017, 45 à la CE 2018, 39 à la CE 2019, 25 à la CE 2020, 26 à la CE 2021, 30 à la CE 2022):
 - 8 postes de PR qui se répartissent en :
 - 6 postes PR → PR
 - 2 postes PR → ATERdont 7 sans aucun changement de CNU et 1 changement de CNU.
 - 26 postes de MCF qui se répartissent en :
 - 13 postes MCF → MCF
 - 13 postes MCF → ATERdont 23 postes de même CNU et 3 changements de CNUSoit un total de 15 postes de PR et MCF proposés en ATER
- **27 postes ATER** (23 CE 2017, 19 CE 2018, 28 CE 2019, 27 CE 2020, 2021 et 2022)
- **20 postes PAST** (15 CE 2017, 13 CE 2018, 7 CE 2019, 15 CE 2020 et 2021, 6 CE 2022)

3.1 Campagne d'emploi 2023 des enseignants-chercheurs

Conséquences sur l'occupation des 34 postes MCF et PR (selon l'occupation effective avant / après CE 2023)

- **10 réfrigérations** : nouvelles occupations momentanées de supports de postes de titulaires par des enseignants contractuels (3 à la CE 2018, 8 à la CE 2019, 5 à la CE 2020, 7 à la CE 2021, 4 à la CE 2022)
- **4 maintiens de réfrigérations** : conservation de l'occupation de supports de postes de titulaires par des enseignants contractuels (19 à la CE 2018, 11 à la CE 2019, 9 à la CE 2020, 8 à la CE 2021, 3 à la CE 2022)
- **17 défrigérations** : nouvelles occupations par des enseignants titulaires de postes occupés par des enseignants contractuels (19 à la CE 2018, 20 à la CE 2019, 11 à la CE 2020, 11 à la CE 2021, 16 à la CE 2022)
- **3 maintien au même niveau** : conservation de l'occupation de supports de postes de titulaires par des titulaires (7 à la CE 2022)

3.1 Campagne d'emploi 2023 des enseignants-chercheurs

Créations de postes de titulaires - TABLEAU n°2.2

- 11 créations (0 à la CE 2018, 9 à la CE 2019, 2 à la CE 2020, 1 à la CE 2021, 8 à la CE 2022):

- 7 MCF : SANTE (2) / IUT / LLSH / IAE / POLYTECH / SCIENCES
- 4 PAST : SANTE (2) / SCIENCES / LLSH

Année	UFR	CORPS	CNU	UR	NoUR	Recrutement
2023	SANTE	MCF	91 - Sciences de la réadaptation	LARIS	EA 7315	Campagne synchronisée 26.1
2023	SANTE	MCF	92 - Sciences infirmières	ESTER IRSET	UMR INSERM 1085	Campagne synchronisée 26.1
2023	IUT	MCF	19 – Sociologie	ESO	UMR CNRS 6590	Campagne synchronisée 26.1
2023	LLSH	MCF	23 – Géographie physique, humaine, économique	ESO	UMR CNRS 6590	Campagne ATER (recrutement d'un ATER à la création du poste)
2023	IAE	MCF	06 – Sciences de gestion	GRANEM	EA 7456	Campagne synchronisée 26.1
2023	POLYTECH	MCF	60-Mécanique, génie mécanique, génie civil	LARIS	EA 7316	Campagne synchronisée 26.1
2023	SCIENCES	MCF	26-65 – Bio-statistiques	IRHS	UMR 1345	Campagne synchronisée 26.1
2023	SANTE	PAST	92 - Sciences infirmières			Campagne PAST
2023	SANTE	PAST	92 - Sciences infirmières			Campagne PAST
2023	SCIENCES	PAST	32-31 – Chimie théorique, Chimie organique			Campagne PAST
2023	LLSH	PAST	71 – Sciences de l'information et de la communication			Campagne PAST

3.1 Campagne d'emploi 2023 des enseignants-chercheurs

2-3 Repyramidages de postes de titulaires

Aucun repyramidage (4 à la CE 2018, 0 à la CE 2019, 4 à la CE 2020, 5 à la CE 2021, 1 à la CE 2022) :

- NB : Une demande de repyramidage MCF-> PR en SCIENCES et une demande de dépyramidage PR -> 2 MCF en LLSH ont été traités par des publications d'emploi au même niveau de PR et de MCF accompagnés d'une création de MCF.

3.1 Campagne d'emploi 2023 des enseignants-chercheurs

ORIGINE	DESTINATION				
	PR	MCF	ATER	PAST	
PR	6		2		
MCF		20 (dont 7 créations)	13		
ATER			27		
PAST				24 (dont 4 créations)	
TOTAL 2023	6	20	42	24	92
Total 2022 (rappel)	10	21	34	7	72
Total 2021 (rappel)	8	8	40	16	72

**Bilan CE 2023 EC
titulaires par corps**

3.1 Campagne d'emploi 2023 des enseignants-chercheurs

Unités de recherche	SUPPORTS DE POSTES D'EC			Totaux
	PR	MCF	ATER	
3LAM	1		1	2
Biodivag		1		1
Centre Jean Bodin		1	6	7
CIRPALL	1	1	5	7
Clipsy		1	2	3
CRCINA	1		1	2
ESO		3	4	7
GRANEM	1	5	5	11
IRF	1		2	3
IRHS		1	1	2
IRSET - équipe ESTER		1		1
LAREMA		2	1	3
LARIS		2	4	6
LERIA	1		2	3
LGP-BIAF			2	2
LPPL		1	3	4
MOLTECH Anjou			1	1
SIFCIR			1	1
SONAS			1	1
TEMOS		1		1
TOTAL	6	20	42	68

Bilan CE 2023
EC titulaires par
Unités de
recherche

3.1 Campagne d'emploi 2023 des enseignants-chercheurs

Vote sur la campagne d'emploi 2023 des Enseignants-chercheurs

Le vote global porte sur l'ensemble des tableaux n°2.1 EC au même niveau et 2.2 EC créations

Avis du CT du vendredi 21 octobre 2022 : 6 abstentions

Avis du CAC du 25 octobre 2022 : à l'unanimité avec 44 voix pour

POUR VOTE

3.1 Campagne d'emploi 2023 des enseignants-chercheurs

Enseignants-chercheurs Contractuels d'Enseignement et de Recherche (ECER) 2023 (pour information)

Motif de création ou de prolongation de contrat d'ECER	COMPOSANTES								
	DEG	ESTHUA	IAE	IUT	LLSH	POLYTECH	SANTE	SCIENCES	TOTAL
Cas n°1 : compensation de délégations ou de mobilités statutaires (ex : disponibilité) avec retour programmé de l'agent sur son poste.				1	2	1		4	8
Cas n°2 : compensation de situation particulières de santé (CLM, CLD, maladie professionnelle) ou disciplinaires (exclusions d'au moins 1 an).					3			1	4
Cas n°3 : recrutement dans le cadre de programmes d'enseignement et/ou de recherche lorsque les financements liés à ces programmes ne sont pas pérennes (THELEME, EUR, PIA, NINGBO, REUT, etc...).	1	10							11
TOTAL	1	10		1	5	1		5	23

3.1 Campagne d'emploi 2023 des enseignants-chercheurs

Rappel coût campagne d'emploi 2022

Population	Impact 2022 vs 2021	Impact 2023 vs 2022
Titulaires Enseignants-chercheurs	- 394 331,95 €	+ 304 725,38 €
Titulaires Enseignants 2 nd degré	- 67 170,13 €	+ 131 822,72 €
Titulaires Biatss	- 370 708,39 €	+402 529,95 €
Total CE 2022	- 832 210,47 €	+ 839 078,05 €

3.1 Campagne d'emploi 2023 des enseignants-chercheurs

Coût CE 2023

Population	Impact 2023 vs 2022	Impact 2024 vs 2023
Titulaires Enseignants-chercheurs	- 56 182,59 €	- 22 217,48 €
Titulaires Enseignants 2 nd degré	- 30 825,55 €	+ 272 949,40 €
Titulaires Biatss	- 3 520,54 €	+ 458 502,91 €
Contractuels Biatss et Enseignants	+ 2 568 314,49 €	- 4 286 584,77 €
- Dont financement hors UA	+ 687 553,67 €	- 2 029 852,09 €
Total CE 2023	+ 2 477 785,51 €	- 3 577 349,94 €

**POUR
INFORMATION**

3.2 Modification de la délibération CA 055-2022 relative aux primes pour charges administratives 2022-2023

- **MODIFICATIONS APPORTEES AU TABLEAU 2022-2023 DES PA-PCA**

- **Suppression de PCA :**

- 1^{ère} Vice-Présidente en charge du Conseil d'Administration et de l'Égalité

Revalorisation des taux de l'ensemble des PCA suite à la revalorisation des PA (indexées sur le point d'indice).

- 9742,33 -> 10083,64 €
- 5573,73 -> 5768,80 €
- 1631,33 -> 1688,43 €
- 1087,56 -> 1125,62 €

Avis du CT du vendredi 21 octobre 2022 : 5 oppositions et 1 abstention

3.3 Modification de la délibération CA 054-2022 relative à la RIPEC – composante fonctionnelle C2 2022-2023

- **MODIFICATIONS APPORTEES AU TABLEAU 2022-2023 DE LA C2 DU RIPEC**
- **Ajout d'une composante fonctionnelle C2 dans le groupe 2 des Responsabilités supérieures:**
 - 1^{ère} Vice-Présidente en charge du Conseil d'Administration
- **Modification de l'intitulé d'une composante fonctionnelle C2 dans le groupe 2 des Responsabilités supérieures:**
 - Vice-Présidente International et Egalité
- **Revalorisation des taux de l'ensemble des C2 par analogie avec l'augmentation des PCA**
 - 9742,33 -> 10083,64 €
 - 5573,73 -> 5768,80 €
 - 3126,73 -> 3236,16 €
 - 1631,33 -> 1688,43 €
 - 1087,56 -> 1125,62 €

Avis du CT du vendredi 21 octobre 2022 : 5 oppositions et 1 abstention

4. Vie de l'établissement

4-1 Commission égalité :

4-1-1 Rapport d'activité – **information**

4-1-2 Plan des actions à réaliser en 2023 – **vote**

4-2 Panorama de la formation professionnelle à l'UA : bilan 2021 – **information**

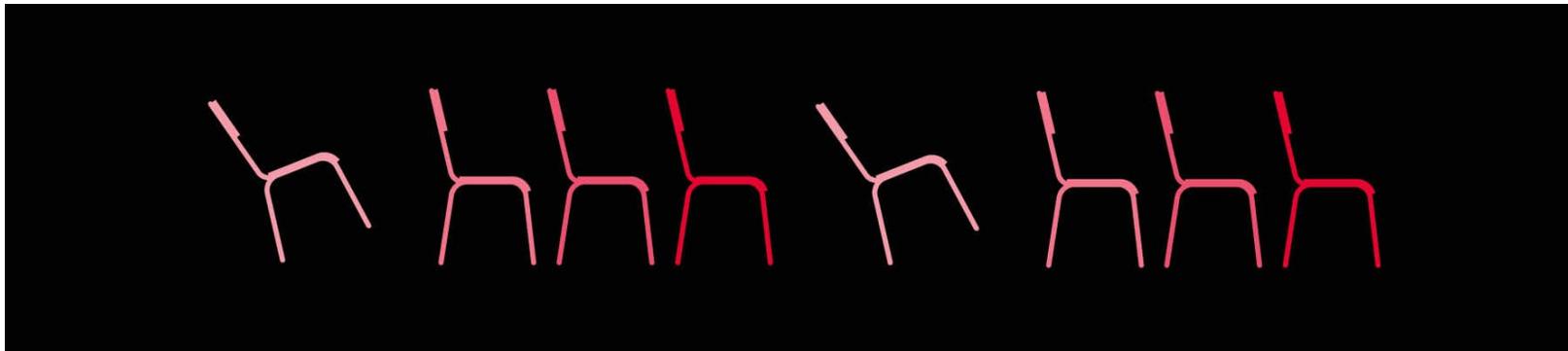
4-3 Politique culturelle de l'UA : les nouvelles missions du service UA-Culture et résultats de l'enquête sur les pratiques culturelles des étudiant.e.s - **information**

Bilan 2021-2022 et projets 2022-2023 de la Commission Egalité

David Niget, chargé de mission Egalité
Nathalie Ménar, assistante de direction

Actions menées

- Participation à l'enquête nationale **ACADISCRI**
 - Enquête étudiante 2021
 - Enquête personnel 2021-2022
 - Rapports intermédiaires
 - VSS octobre 2021
 - Racisme novembre 2022
 - Résultats définitifs pour l'UA attendus mi-2023
 - Résultats nationaux 2024-25



Actions menées

- Plan VSS-VDH

- Fonctionnement de la cellule VDH:
 - Évolution croissante des **signalements** : 3 en 2019/2020 – 20 en 2020/2021 – 35 en 2021/2022 – augmentation depuis la rentrée
 - Rédaction d'un **règlement intérieur** de la cellule VDH (protocole amélioré, fiche de signalement, articulation avec SSU-SSTU...)
 - **Formation** des membres la cellule VDH (cabinet Epistème)
 - Signature convention avec **France Victimes 49**, conseils juridiques
 - Mise en ligne du **guide d'aide aux victimes UA**
 - Référencement de la cellule VDH dans **l'application App-Elles**

Actions menées

- Plan VSS-VDH

- Actions de **sensibilisation** pour faire connaître la cellule VDH:
 - Réalisation et diffusion d'une **vidéo** d'information sur la cellule VDH
 - Présentation de la cellule VDH lors des **réunions de rentrée** depuis 2021, avec invitation d'une troupe de théâtre en 2022 > 2600 étudiant·es touché·es
 - Accueil des **nouveaux personnels**
 - Sensibilisation des étudiant.es du **guichet info-Campus**
 - Intervention lors de la réunion de **rentrée doctorale**
 - Sensibilisation des **directeurs.trices de labos**
 - Stand au **Campus Day**
 - Projection du documentaire « **Briser le silence des amphis** »



Actions menées

- Plan VSS-VDH

- Campagne d'affichage autour du 25 novembre: ***#nerienlaisserpasser***

Quand je
ne dis pas
clairement
oui
c'est que
je dis
clairement
non.

www.univ-angers.fr/harcelement



#UAégalité

Vos blagues
homophobes sont
si bien trouvées
originales
drôles
hilarantes
que je peux
désormais
les raconter
au tribunal.

www.univ-angers.fr/harcelement



#UAégalité

Vous n'aidez
aucune
doctorante
en l'appelant
ma petite
ma grande
ma jolie
à moins
qu'elle n'étudie
le harcèlement
au travail.

www.univ-angers.fr/harcelement



#UAégalité

Le pire ce
n'est pas
les remarques
les pressions
le malaise
l'humiliation
c'est que
personne
ne réagisse.

www.univ-angers.fr/harcelement



#UAégalité

Actions menées

- Plan VSS-VDH

- Souscription pour un an à la **formation en ligne aux violences à caractères sexuel** de l'U Concordia : déploiement d'une formation test sur Moodle de juin à octobre 2022 avec une évaluation pilotée par Alexane Fourche, stagiaire de la mission égalité



Actions menées

- Plan de formation égalité :

- Formation sur les **discriminations** proposée par la **déléguée à la défenseure des droits** de la région ouest (1^{ère} session en mai 2022) : destinée aux membres de la cellule VDH, de la commission Egalité et du schéma directeur du Handicap
- Formation des membres des **Comités de Sélection** sur Moodle : projet en développement et en lien avec l'axe 2 du PAE
- Formation prévention des VSS / **assistant·es de prévention** le 24 mai 2022 (théâtre-débat)
- Formation **transidentités** juillet 2022 (annulée faute de participant·es)



Actions menées

- **Ateliers** égalité de genre (association rEGALons-nous)
- Questionnaire sur le dispositif de changement de **prénom d'usage**
- Suivi des demandes de **recours d'étudiants étrangers** pour l'obtention de visa et titres de séjours
- Participation au groupe de travail sur le projet « **des corps des femmes** » qui aura lieu en novembre 2022 dans le cadre de la journée de lutte contre la violence faite aux femmes (action conjointe avec le SUAC, la BU, la Faculté et les étudiants de santé)

Actions menées

Nouvelle édition du Mois du Genre autour d'une thématique : **l'intersectionnalité**

- Nouveau **site web**: rendez-vous, podcasts, fiches concepts, bibliographies, chiffres clés, playlist... > 5700 visites / 17.000 pages vues
- **33 évènements variés** (conférences, projections, concerts, expos, spectacles, masterclass, ateliers...)
- Com: conférence de presse, réseaux sociaux (136.000 vues)
- **Fréquentation en hausse**: 1100 personnes en présence, 2000 à distance (direct et replay)
- Cours sur le genre intégrés **dans les formations**, imbrication de la semaine de lutte contre le racisme et l'antisémitisme
- **Budget** 23.000 euros
- Augmentation du nombre des **partenaires** (Ville d'Angers, le Quai, Esad-Talm...)



Moyens

- **Budget** plus conséquent en 2022 : **30 000 euros**
- Budget égalité en propre : 10 000 € (principalement pour le financement du mois du genre)
- Fonds CVEC : 10 000 € (interventions théâtrales VSS de rentrée, projets étudiants -Lucioles et Adema, spectacle quinzaine du Handicap)
- Subvention AAP MESRI 2021 : 10 000 € (financement de la licence de Concordia, stagiaire pour la formation test, ateliers rEGALons-nous, cours sur le genre pendant le mois du Genre)
- **Manque de moyens humains** : choix de faire des demandes de subvention pour la création d'un poste partagé UA-LMU :
 - AAP adressé au MESRI pour la création d'un poste de responsable de l'Égalité à l'échelle de la COMUE (réponse négative reçue le 10 octobre)
 - AAP adressé au ministère de l'Égalité Femmes-Hommes (réponse attendue pour novembre 22)

POUR INFORMATION

Projets

Objectif 2023: stabiliser & pérenniser nos actions

- Création d'un **réseau de référents Égalité** dans toutes les composantes et services communs (réflexion initiée en 2022, à structurer en 2023)
- Structurer le **plan de formation Égalité** :
 - Formation sur les discriminations avec la déléguée à la défenseure des droits : à proposer au catalogue des formations du personnel
 - Formation des personnes clés aux VSS (VSS formation)
 - Formation VSS pour cellule VDH & commissions disciplinaires (VSS formation + jurisup, sessions Mesri-Paris)
 - Poursuivre formations assistant·es de prévention
 - Formation aux transidentités
- **Modification des statuts** de la cellule VDH pour augmenter les binômes d'écoute
- Opportunité d'une **formation en ligne** sur les VSS « made in UA / UA-LMU » sur la base de l'évaluation de la formation test de Concordia

Projets

- Mise en place de **formations aux VDH au sein des Ecoles doctorales** avec la Pôle doctoral UA
 - Intervention lors des réunions de rentrée du Pôle doctoral
 - **Formation obligatoire de tous·es les encadrant·es** (via parcours HDR, demandes inscription en thèse par un·e encadrant·e, etc.) > VSS formation
 - **Formation pour les doctorant·es** (catalogue de formation Pôle doctoral) > Clashes / formation par les pair·es
 - Opportunité de mettre en place un système de **mentorat**
- Mise en place d'une **plateforme numérique d'accueil des étudiant·es étranger·es** (avec la DI).
- Renouvellement **campagne 25/11, plus intersectionnelle** (VSS & origines, VSS & handicap, VSS & classe sociale...)
- **Toilettes neutres** dans chaque composante
- Schéma directeur **accessibilité numérique**
- **Guide de l'écriture inclusive** et accessible

Mois du genre 2023

- Le thème du Mois du Genre 2023 est **l'éco-féminisme**
- Implication de **projets de recherche UA** dans l'organisation
- Changement de **calendrier** pour ne pas empiéter sur la semaine de lutte contre le racisme
- Nombre d'évènements plus réduit & budget plus modeste (autour de 15.000 euros)

éco féminisme

UA égalité

MOIS DU GENRE

Le Mois du genre revient
du 13 février au 18 mars 2023,
autour du thème de « l'écoféminisme »
(programme à venir)

ua
université
angers

Rapprochement des thématiques Égalité et Handicap

Objectif: ne pas travailler en silos > vers une politique « égalité diversité, inclusivité »

- Participation à l'organisation et au financement de la **quinzaine du Handicap** (1^{ère} édition en 2021 et édition 2022 en cours)
- Validation de la participation de l'Université d'Angers au programme **Apsie-Friendly** visant à permettre un meilleur accueil d'étudiant·es atteints de troubles autistiques, et au delà des étudiant·es atteint·es de troubles « dys »
- **Mois du genre 2024**, projet de thématique sur le corps : « **Corps empêchés** », qui permettra d'aborder la question du handicap, de la santé, des transidentités...

POUR VOTE

Plan des actions à réaliser en 2023

La formation professionnelle continue à l'Université d'Angers

Evolution du service

Evolution du périmètre

- loi du 5 Septembre 2018 « *pour la liberté de choisir son avenir professionnel* »,
 - ➔ formation continue et l'apprentissage
- septembre 2021 « restructuration du service lié à ce domaine. la « Direction de la Formation Continue », le service se nomme maintenant « Service Commun de l'Alternance et de la FOrmation Professionnelle » (SCAFOP).

Evolution du périmètre

Le SCAFOP a pour objectifs d'accompagner les composantes dans la mise en œuvre de la formation professionnelle à travers les items suivants :

- Renforcer notre **mission de service auprès des composantes**
- Travailler avec les composantes pour déployer la FP en fonction de leurs besoins actuels et futurs
- Continuer à déployer l'alternance
- Revaloriser la VAE et mettre une véritable ingénierie de parcours (mixer les dispositifs)
- Structurer des offres thématiques en l'e-learning et modules courts Intra et Inter (+APC)
- A plus long terme, identifier les opportunités de l'Action de Formation En Situation de Travail (AFEST) et les acteurs clés au sein de l'UA (pas nécessairement enseignants)
- Déployer « FCA Manager » en tant que « brique métier » formation professionnelle au sein du système d'information de l'université et interfacée avec les autres applicatifs.
- Développer la « démarche qualité » à l'échelle de l'établissement sur le périmètre de la formation professionnelle

Evolution du périmètre

- Mise en place de la certification Qualiopi :
- Décembre 2021
- Prochain Audit mars 2022



Bureau Veritas Certification

Université D'angers - Service Commun de l'Alternance et de la Formation Professionnelle

19 RUE RENE ROUCHY
49100 ANGERS - FRANCE

N° SIRET : 19490970100303
N° DECLARATION ACTIVITÉ : 52 49 01950 49

Il s'agit d'un certificat multi-site, le détail des sites est énumérés dans l'annexe de ce certificat.

Bureau Veritas Certification certifie que les prestations de l'entreprise susmentionnée ont été évaluées et jugées conformes aux caractéristiques énoncées dans le référentiel de certification et au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat :

Référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences

en application de l'article L. 6316-1 du code du travail et de la Loi n° 2018-771 du 05/09/2018

Qualiopi 
processus certifié

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CATEGORIES D'ACTIONS CONCERNEES :

- L. 6313-1 – 1° Les actions de formation
- L. 6313-1 – 3° Les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience, dans les conditions prévues au livre IV

Date d'entrée en vigueur : **07 octobre 2022**

Sous réserve du respect des caractéristiques certifiées, ce certificat est valable jusqu'au : **12 décembre 2024**

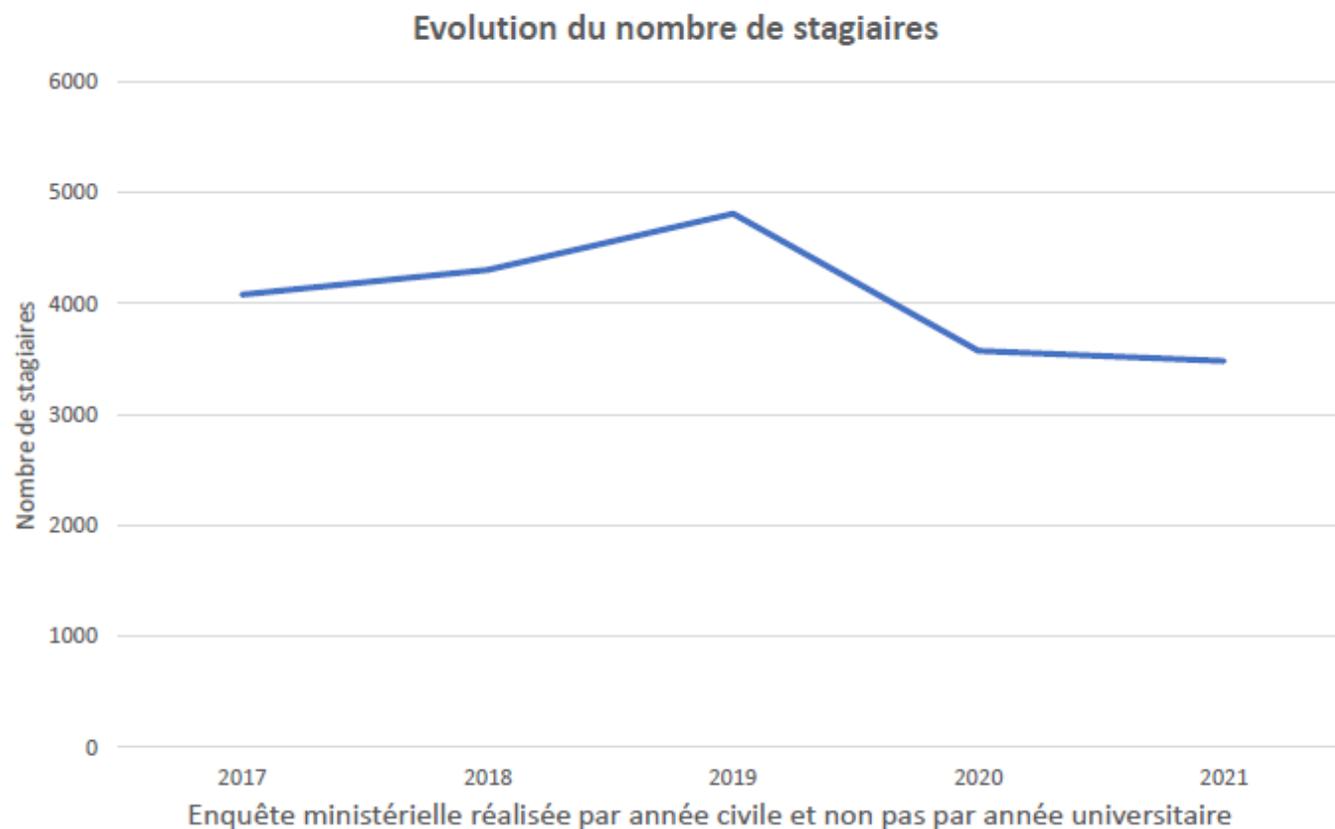
Date originale de certification : **13 décembre 2021**



La formation professionnelle à l'UA

Points de repère & Chiffres clés

Évolution du nombre de stagiaires de formation professionnelle (hors alternance)



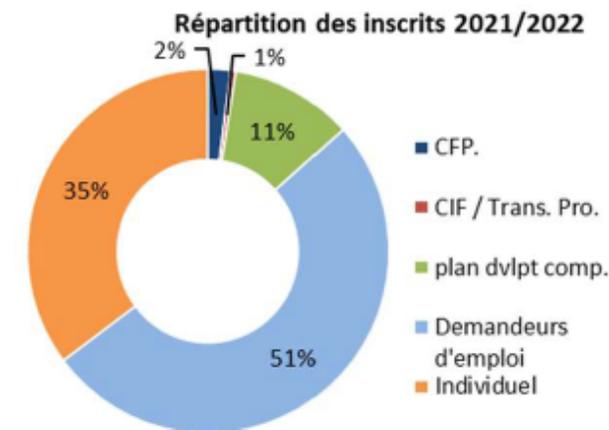
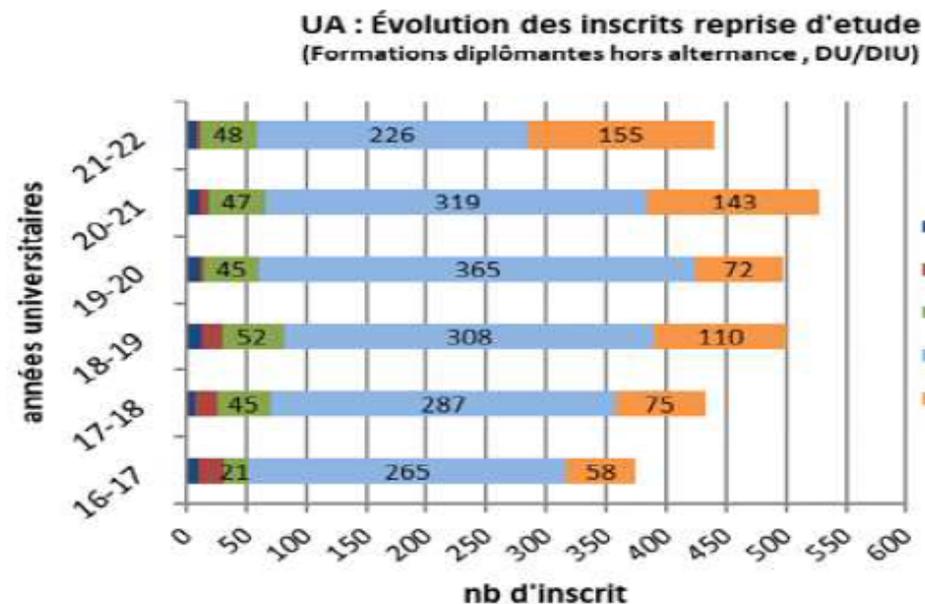
En 2021 :

3483 stagiaires

515 001 heures.stagiaires

* hors données apprentissage

Reprise d'étude



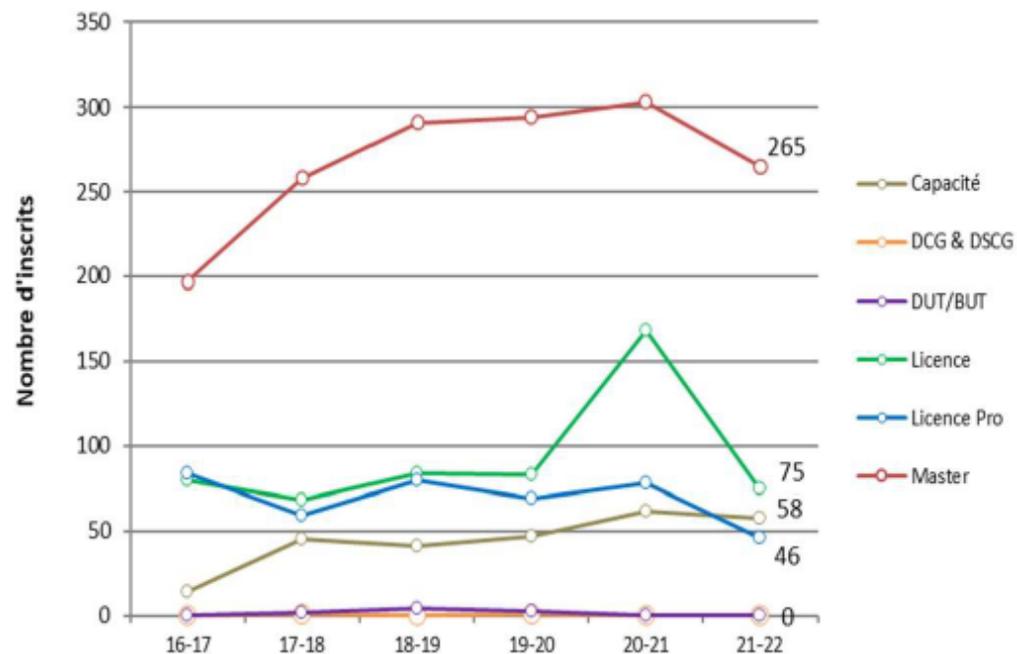
CFP : congé de formation professionnelle (pour les Agents de la Fonction Publique)
~~Plan dvlpt comp.~~ : Plan de formation / Plan de développement des compétences
 CIF / Trans. Pro : congé individuel de formation / transition professionnelle

440 stagiaires « en reprise d'étude* » inscrits à l'UA en 2021-2022, Soit une baisse de **16,7 %** par rapport à l'année précédente.

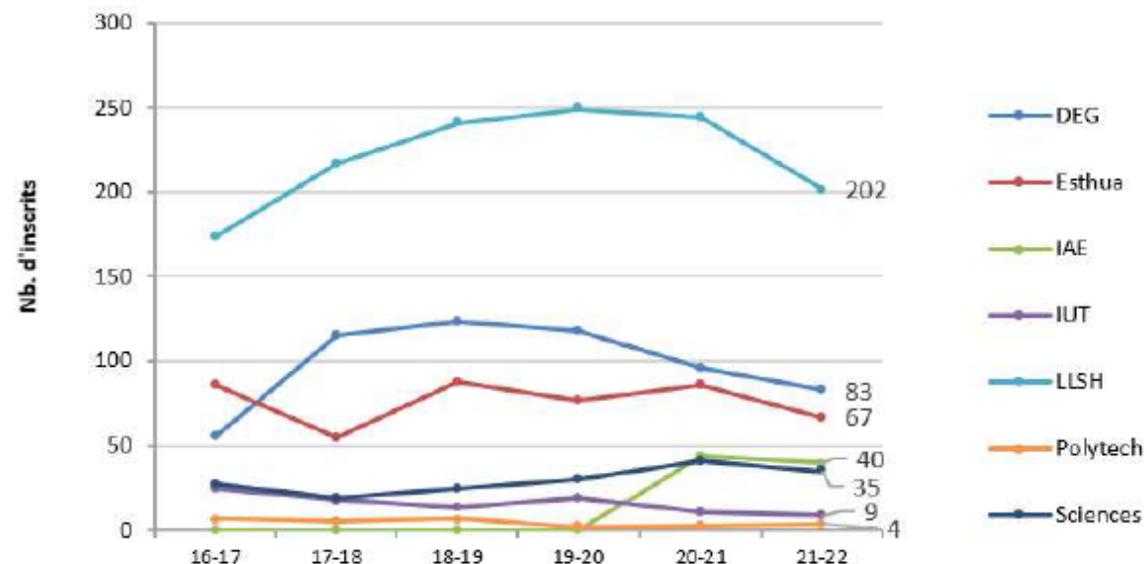
* Hors alternance, hors DU/DIU et hors modules courts

Reprise d'étude

UA : Évolution et répartition des inscriptions FC en reprise d'étude
formations certifiantes hors alternance, DU et DIU



Évolution des inscriptions en reprise d'étude
formations certifiantes hors alternance, DU, DIU



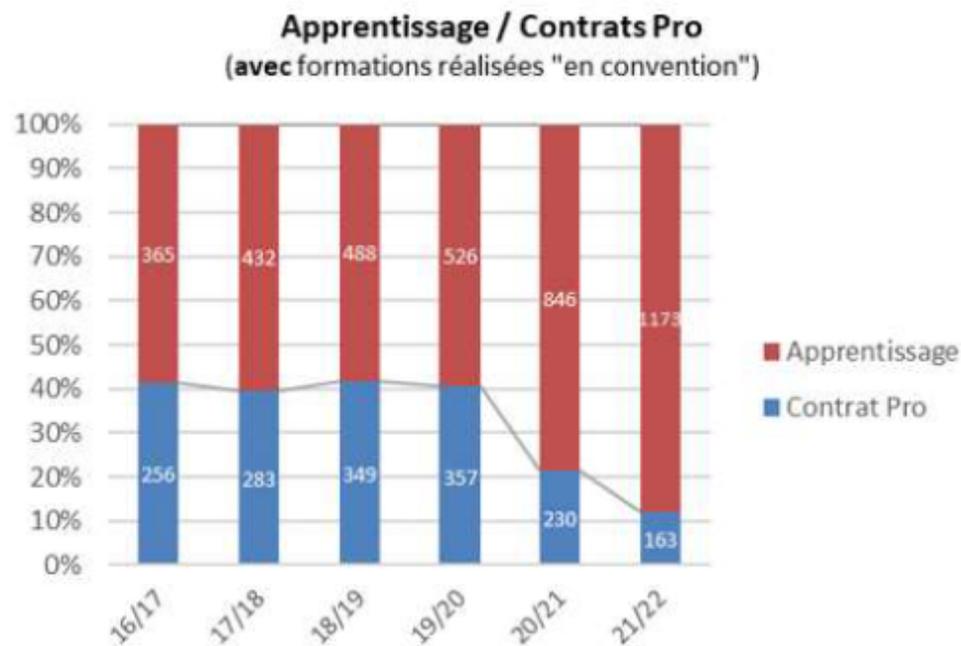
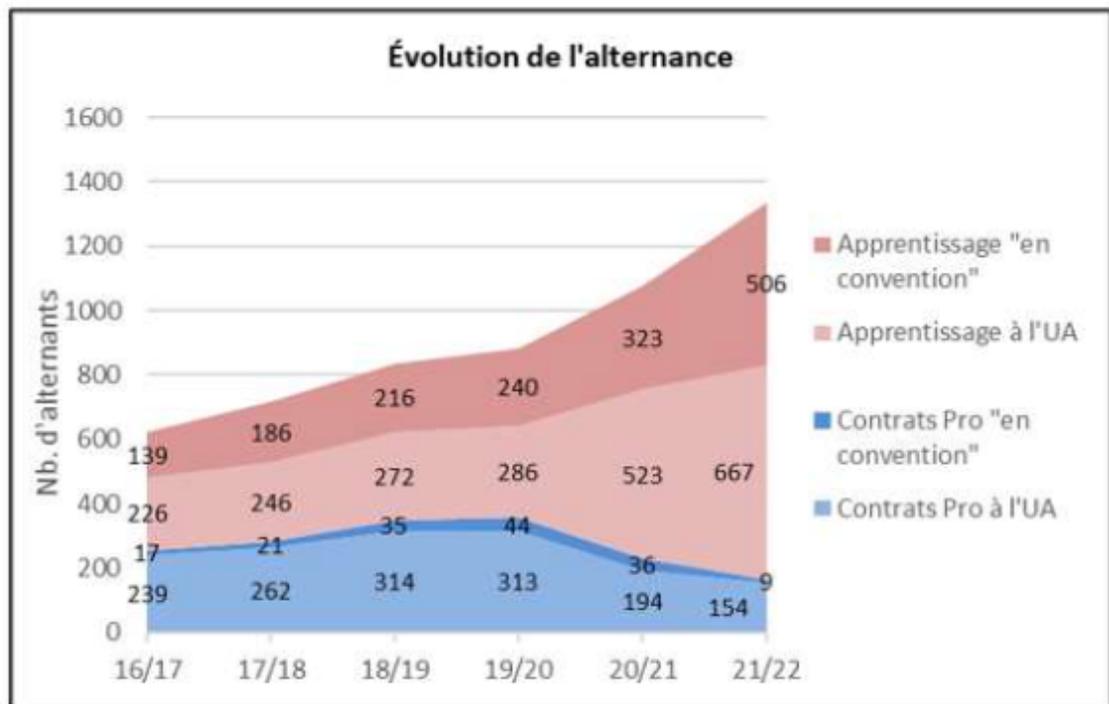
Alternance

(avec formations en partenariat)

Sup

Bac pro

Infra Bac



60 formations ouvertes à l'alternance en 2021-2022

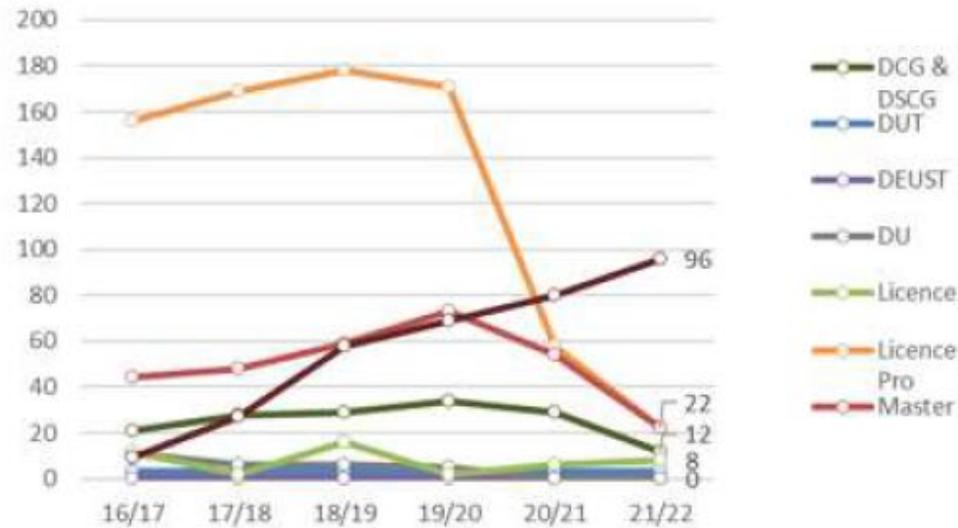
progression globale est de 19.5% au total contre 21.9% l'année dernière

(20-21)

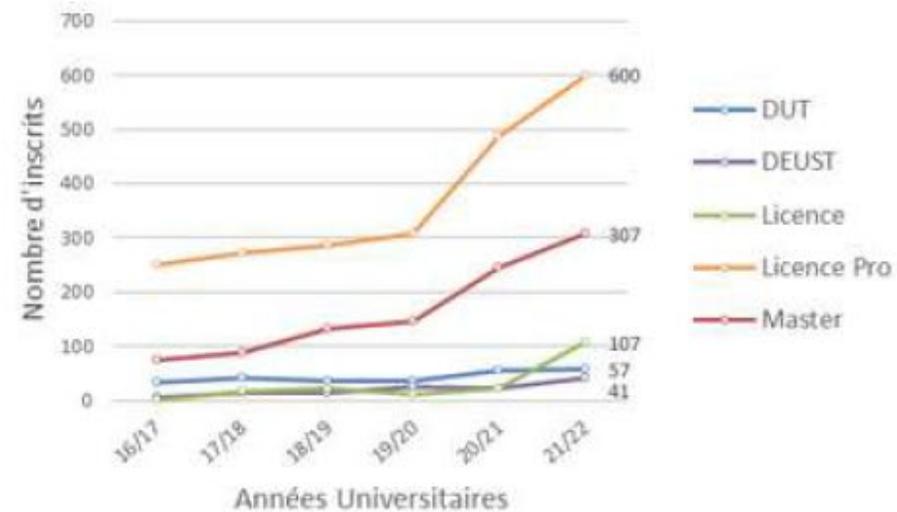
Alternance

(avec formations en partenariat)

UA : Contrats de professionnalisation



UA : Contrats d'apprentissage (avec contrats en convention)



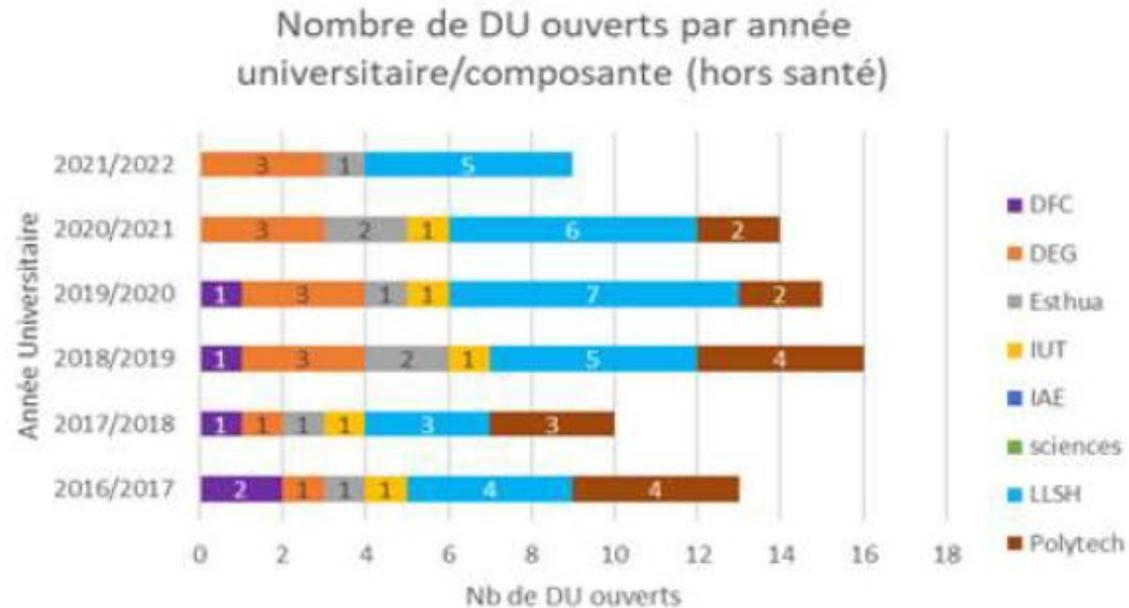
Actions de formations spécifiques : DU...

Sup

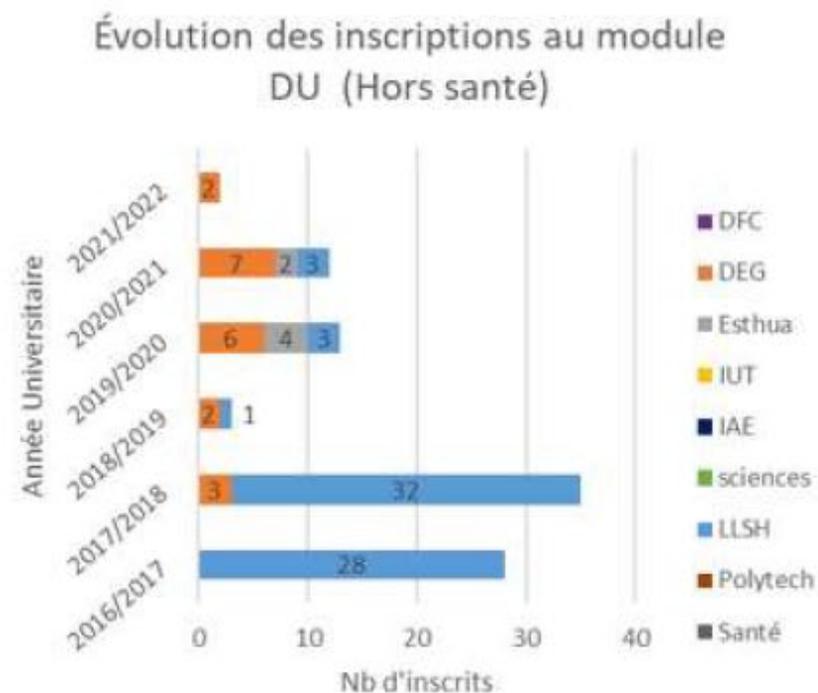
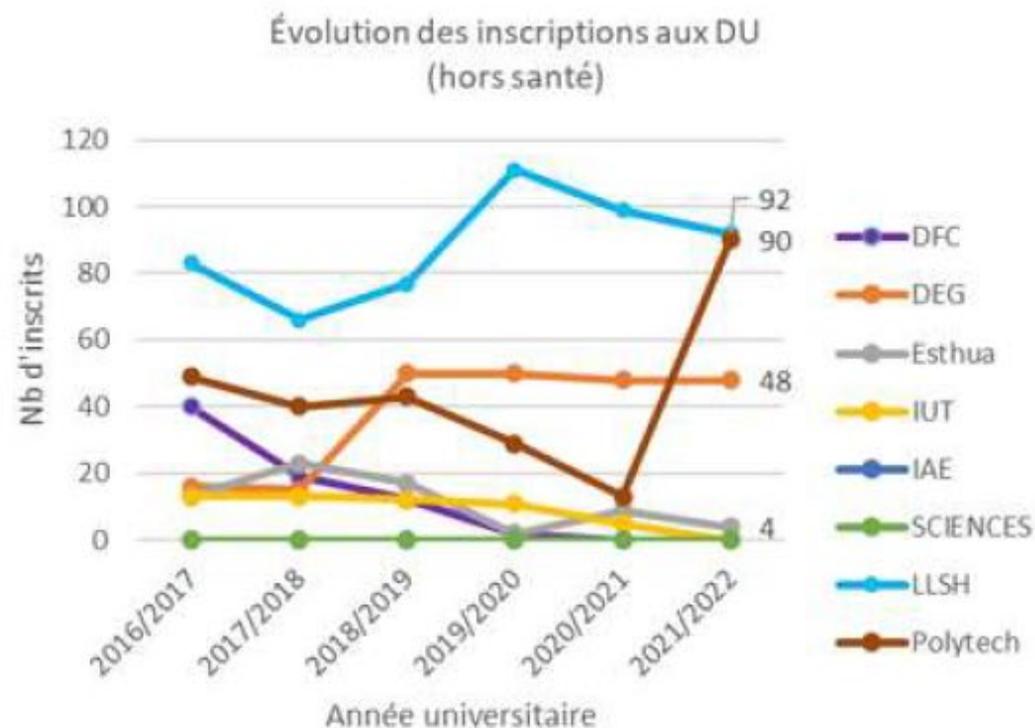
Bac pro

Intro Bac

Évolution des inscrits aux DU (hors Santé)

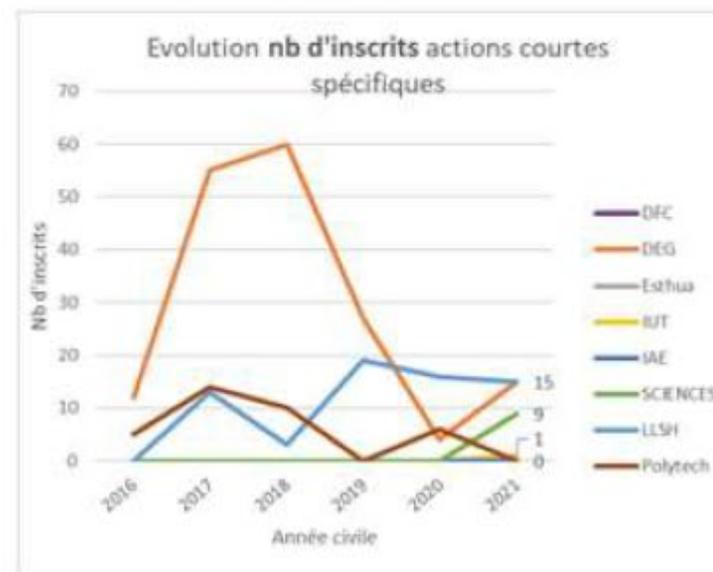
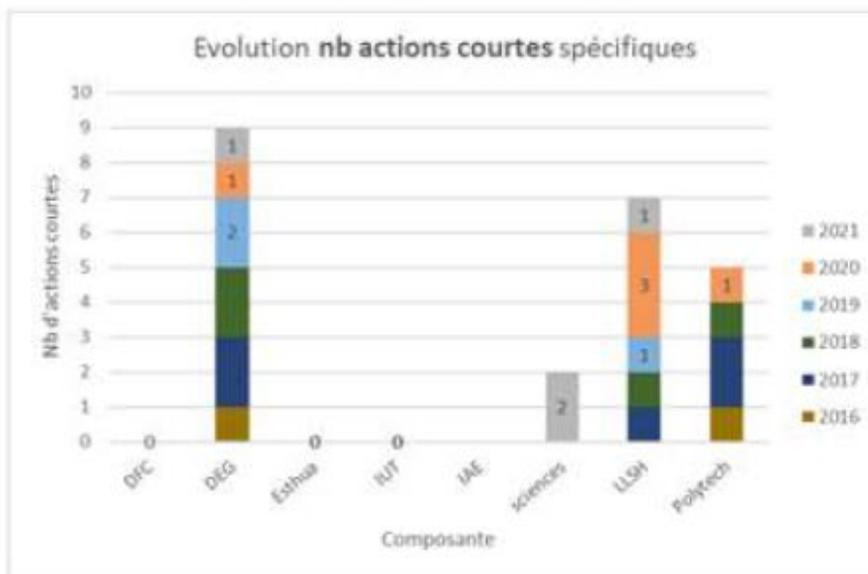


Actions de formations spécifiques : DU hors santé

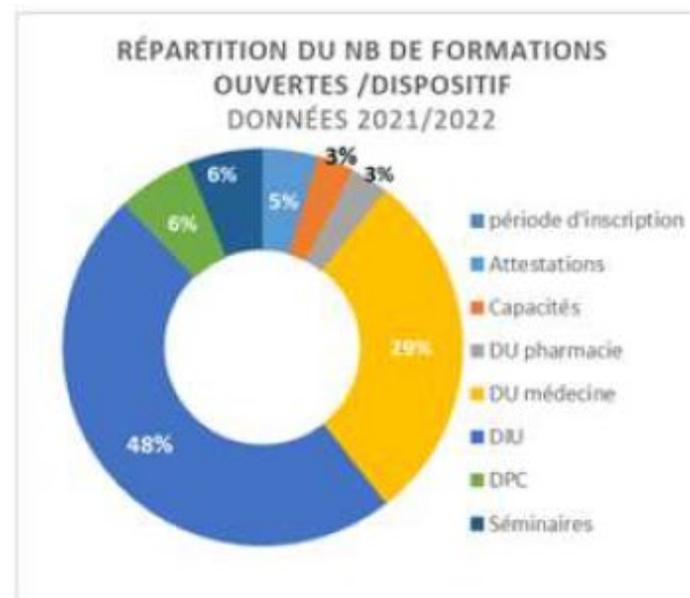
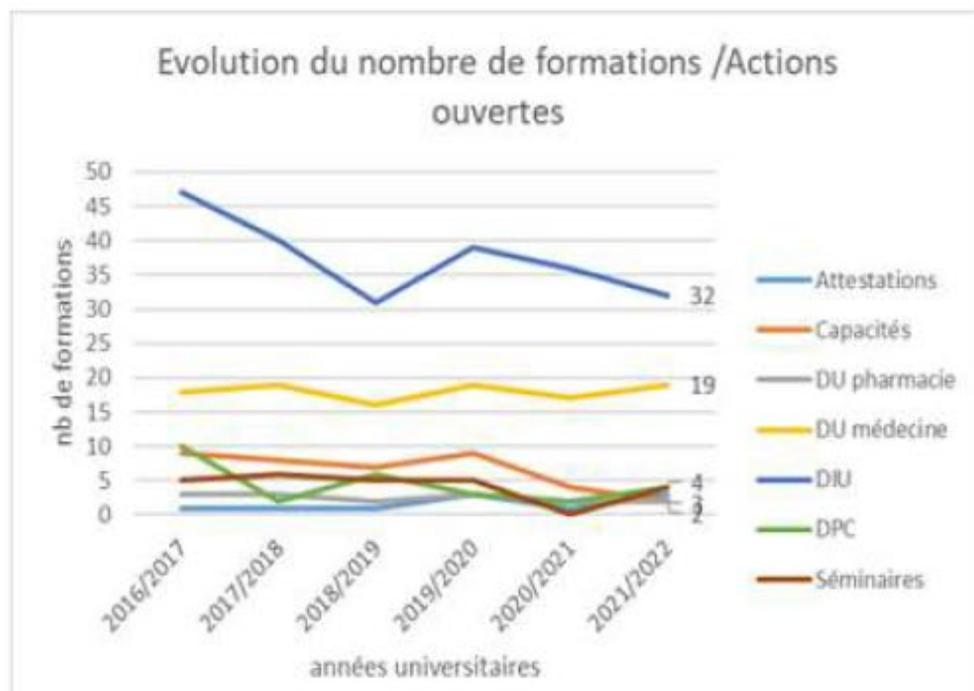


Actions de formations spécifiques : modules courts de DU

- Évolution des inscrits aux modules courts (formations courtes spécifiques)

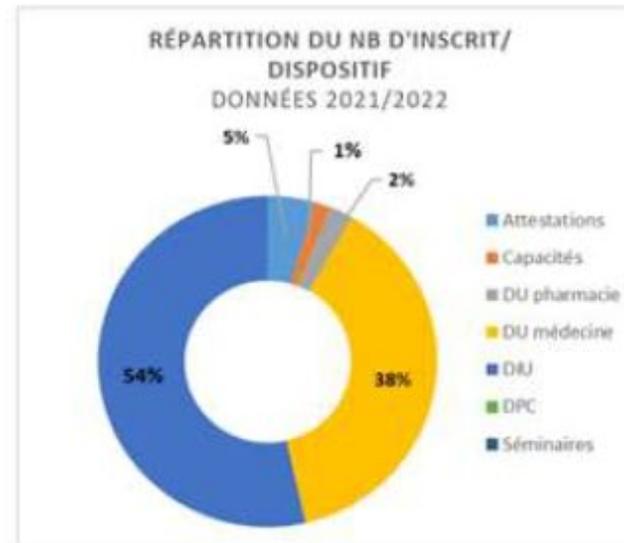
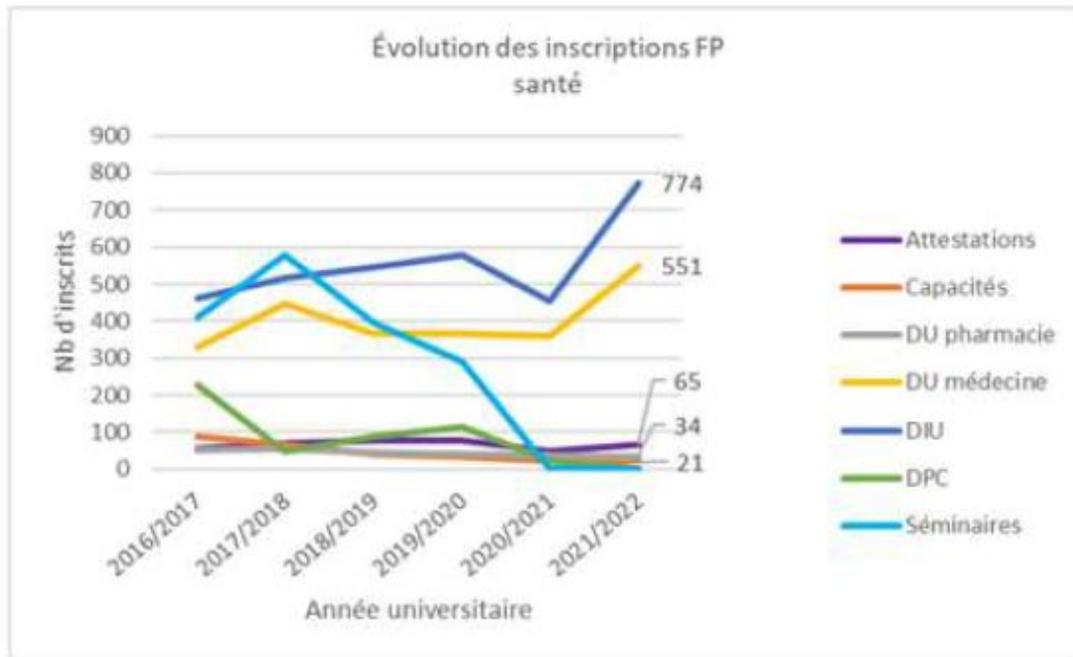


Actions de formations spécifiques : formations courtes



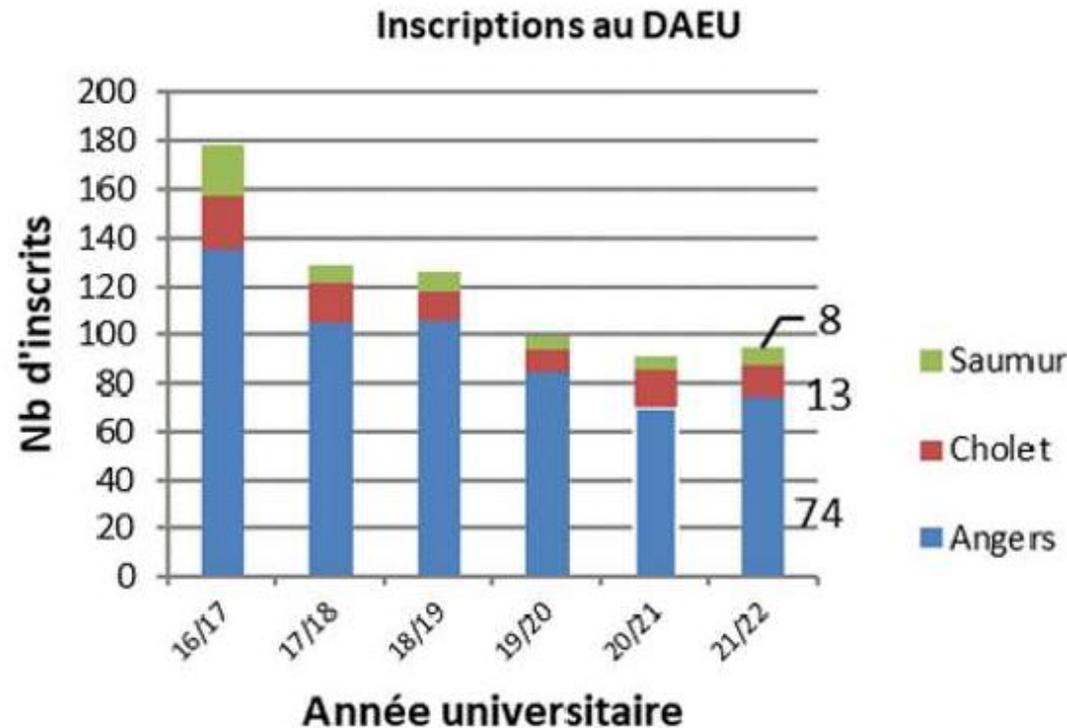
Actions de formations spécifiques : UFR Santé

UFR Santé : DU, capacité, séminaires et actions courtes (DPC)



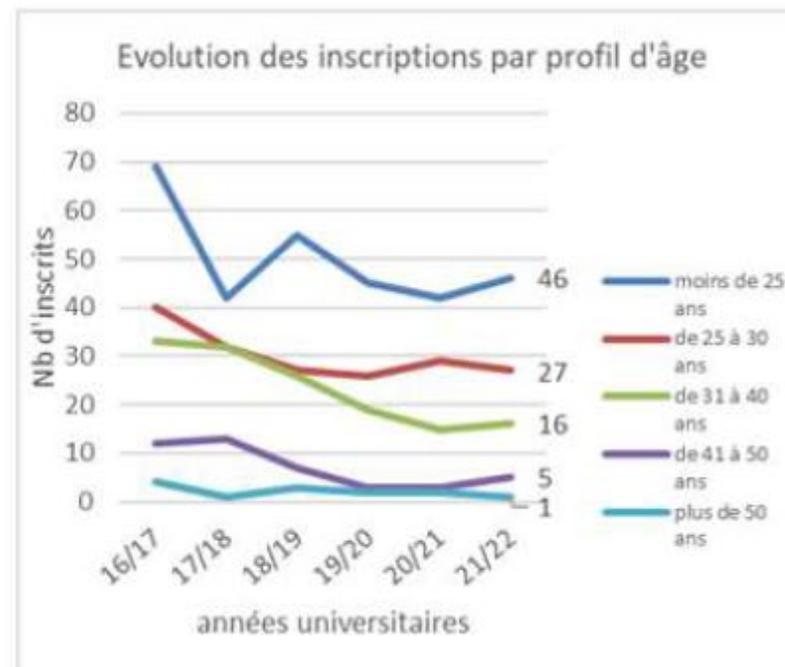
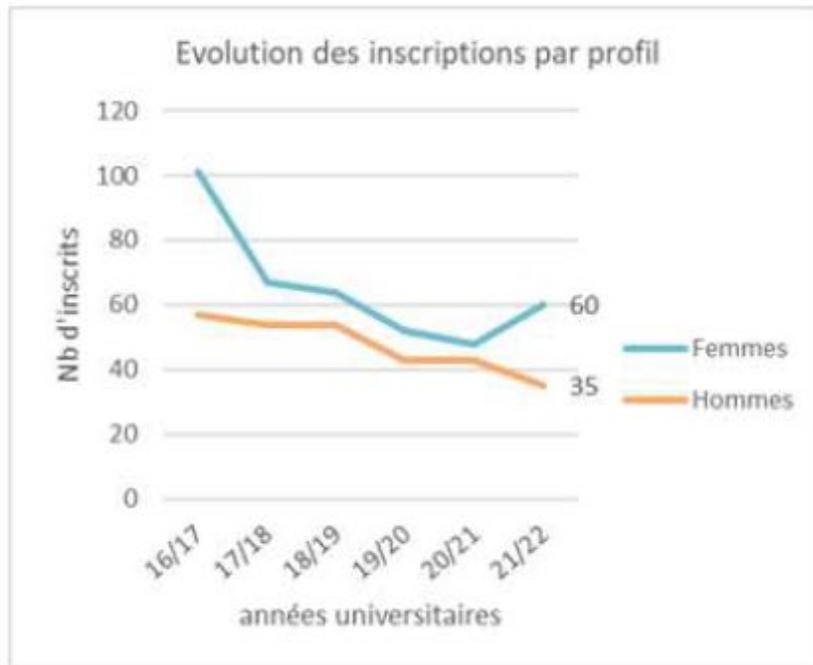
Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (DAEU)

- Évolution du nombre d'inscrits



Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (DAEU)

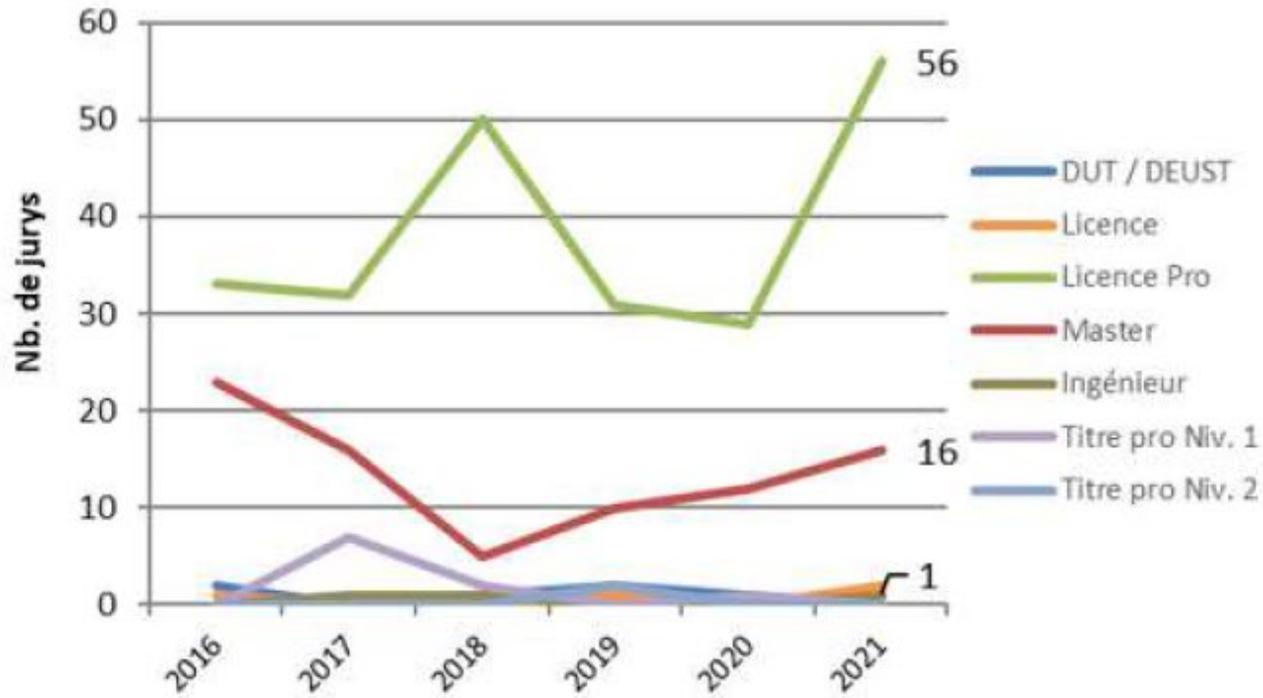
- Profil des stagiaires



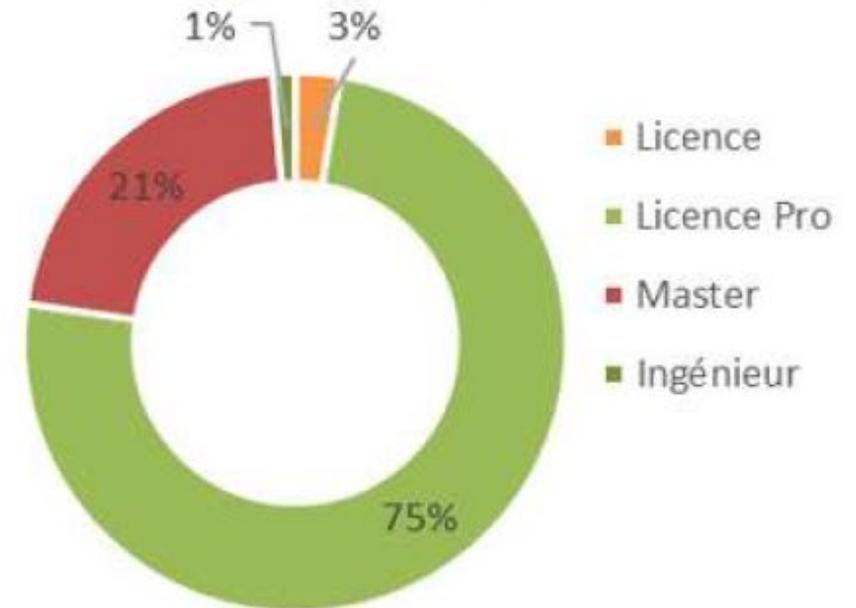
VAE

(Validation des Acquis de l'Expérience)

Jurys VAE : certifications visées



Jurys : certifications visées (Données 2021)

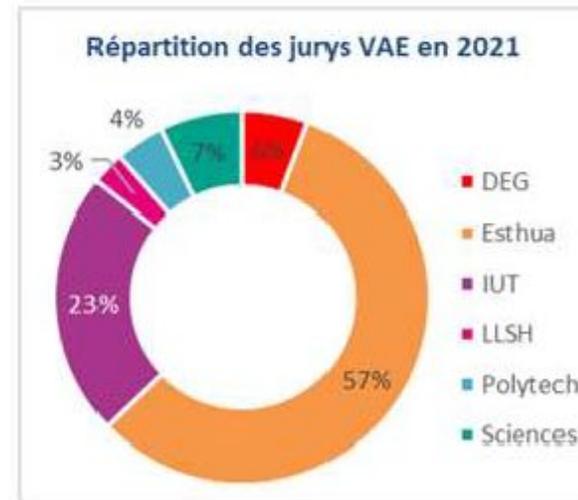
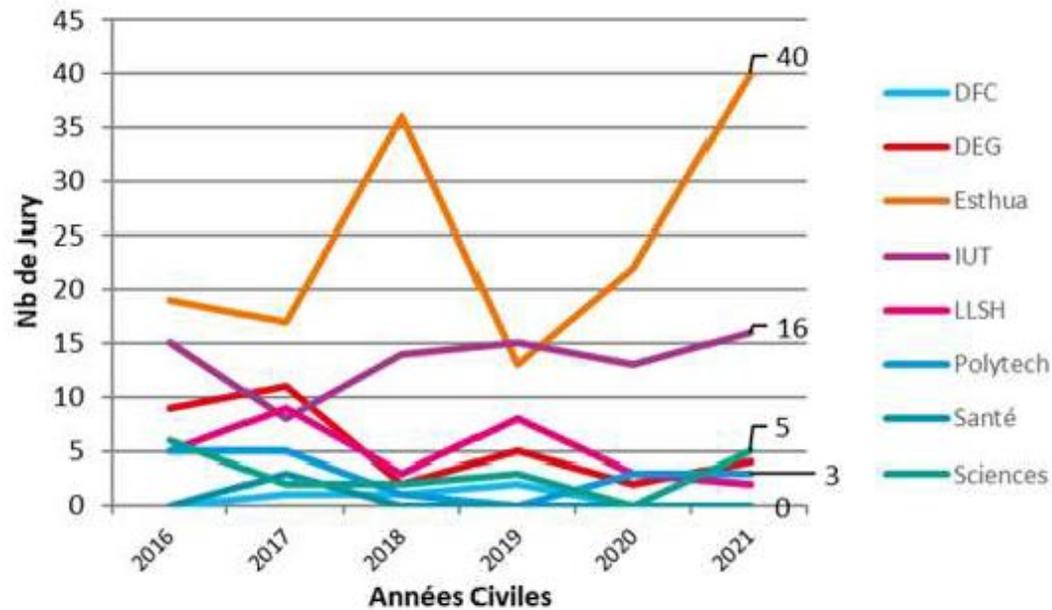


VAE

(Validation des Acquis de l'Expérience)

- Évolution du nombre de jurys VAE par composante

Evolution Nb de Jury VAE/composante

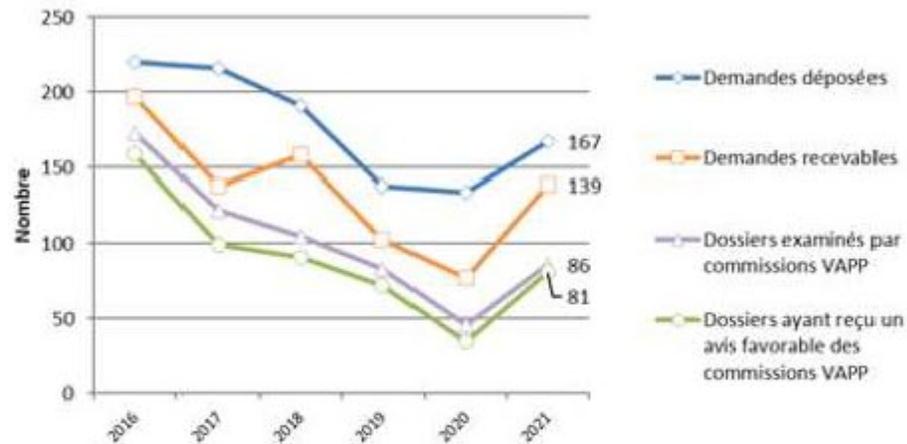


VAPP

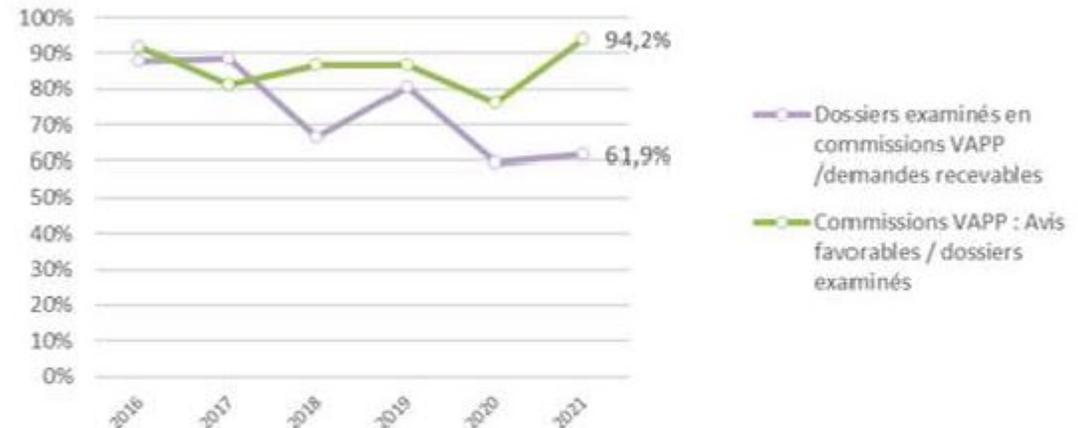
(Validation des Acquis Professionnels et Personnels)

- Suites données aux demandes de VAPP

Evolution activité VAPP toutes composantes

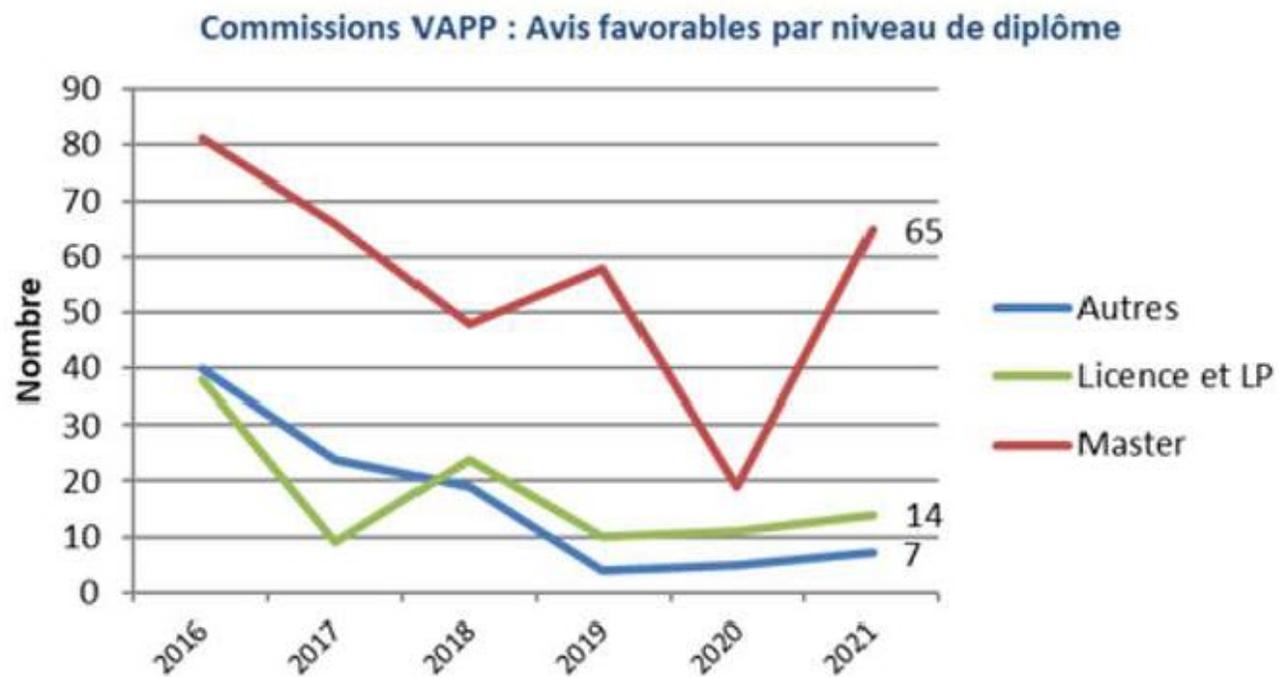


Taux de transformation



VAPP

(Validation des Acquis Professionnels et Personnels)



Pour information



université
angers



SERVICE UA-CULTURE

Présentation

Exposition SAKIFE - Exposition de photos de Christophe Smets avec des textes d'Olivier le Busy, réalisée au Congo avec le soutien de nombreux partenaires dont l'UA dans le cadre d'un projet porté par [La Boîte à Images](#).

PRESENTATION

**Mise en œuvre de la politique culturelle
de l'UA : axes stratégiques, gouvernance,
partenaires, modalités d'action**

**Présentation de la programmation & des
dispositifs**

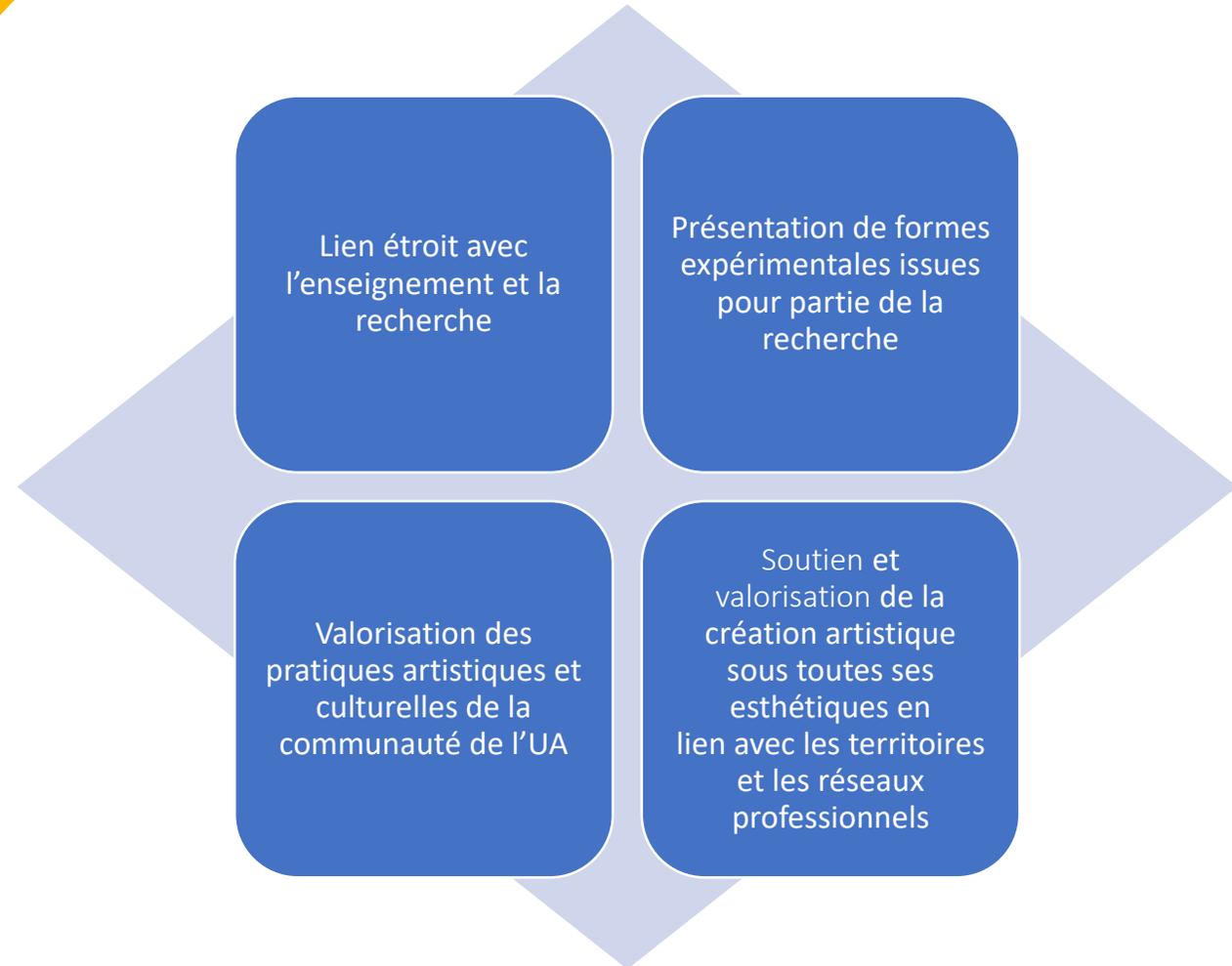
Evolutions & perspectives





Conférence d'ouverture
INTERSECTIONNALITÉ
Définition & intérêt du
Par Lauren Bastide et Fatima Ait Ben L...

MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE CULTURELLE PAR LE SERVICE UA-CULTURE



Marque de fabrique de la politique culturelle de l'UA : articulation étroite entre création artistique & culture scientifique et technique

UNE POLITIQUE CULTURELLE TRANSVERSALE ET PARTAGEE FONDEE SUR UNE DYNAMIQUE D'INFUSION

- ✓ Transversalité de sa mise en œuvre pour infuser les différentes composantes, Structures Fédératives de Recherche (SFR), laboratoires et services communs de l'UA afin de soutenir l'ensemble des initiatives de ses acteur.trice.s, y compris sur les campus décentralisés
- ✓ Croisements entre culture scientifique et technique et création contemporaine



UNE POLITIQUE CULTURELLE PROMOUVANT LA CULTURE COMME LABORATOIRE DE REFLEXIVITE ET D'INNOVATION DANS UNE DYNAMIQUE D'EMULATION

- ✓ Renforcer la présence artistique au cœur des campus **via les résidences artistiques ou encore le dispositif d'artiste associé**
- ✓ Développer la réflexivité et les débats en lien avec les thématiques scientifiques développées par les enseignant.e.s-chercheur.e.s de l'UA
- ✓ Croiser des disciplines artistiques et les champs des sciences fondamentales, sciences de l'ingénieur et sciences sociales

François Brunet, artiste plasticien programmé en novembre à la Galerie 5 pour l'exposition Utopie chronique a proposé aux étudiant-e-s de participer avec lui à la réalisation d'une œuvre picturale sur un élément architectural : deux bancs en béton placés dans le paysage universitaire à proximité immédiate de la BU, sur le campus de Belle-Beille.



UNE POLITIQUE CULTURELLE
S'APPUYANT SUR L'ART
COMME MEDIUM DANS
UNE DYNAMIQUE DE
MEDIATION

- ✓ Décloisonner les champs disciplinaires
- ✓ Construire des ponts entre arts, sciences et société
- ✓ Contribuer au développement de l'innovation dans la recherche et les pratiques pédagogiques et à l'intégration des étudiant.e.s dans l'Université et plus globalement dans la société en vue de former des citoyen.ne.s curieux.ses et éclairé.e.s.



Marc LOYON

Photographies | Galerie Dityvor

Résidence artistique de Marc Loyon sur une génération étudiante en temps pandémique. Cette exposition est le fruit d'un travail de recherche qui se place à la croisée des chemins entre photographie et sciences humaines, en partenariat avec la SFR Confluences et le Programme Enjeu(X).

CREDI 9 MARS

tre
tion
e

tion du film

ABRIQUE

CONTRE-RÉCITS

ence de la réalisatrice Pascale Zugla

UNE POLITIQUE CULTURELLE ANCREE SUR
SON TERRITOIRE ET TOURNEE VERS LA CITE
DANS UNE DYNAMIQUE DE DIFFUSION DE
LA CULTURE SCIENTIFIQUE HORS LES MURS

- ✓ Diffuser la culture scientifique et la vie artistique de l'UA dans la cité ;
- ✓ Encourager le débat, promouvoir l'esprit critique, rendre plus visible le travail des chercheur.e.s ;
- ✓ Etablir des partenariats durables dans un contexte de transformations sociétales, de crise climatique et sanitaire et d'accélération des controverses techno-scientifiques

• Le Mois du Genre, Edition 2022 sur l'intersectionnalité : podcasts, replay pour une visibilité accrue

• Une dizaine de partenaires locaux : TALM ; Papeterie – librairie Contact ; Le Chabada ; Le Centre audiovisuel Simone de Beauvoir ; Audencia ; Femmes d'ici et d'ailleurs ; Bibliothèque anglophone ; Le quai ; Ville d'Angers ; Centre Jean Vilar

LA GOUVERNANCE DU SERVICE UA-CULTURE

La politique culturelle de l'UA est validée par le Conseil culturel, instance politique dont les statuts existent depuis le 28 septembre 2021 et présidée par la première vice-présidente :

Le Conseil culturel a pour mission de :

- Elaborer des propositions en ce qui concerne la politique culturelle, artistique et de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle en cohérence avec la stratégie nationale de la politique culturelle universitaire et de culture scientifique, technique et industrielle ;
- Adopter les statuts et le règlement intérieur du service ;
- Formuler une proposition pour la nomination du directeur ou de la directrice du service.
- Voter le projet de budget du service ;
- Il peut être consulté par les instances délibérantes de l'université sur toute question relevant de sa compétence.
- Les membres du conseil culturel se feront le relais de la politique culturelle menée par le service UA-Culture en direction des instances élues de l'UA ainsi que des personnels et des étudiant.es.

Composition : [LISTE DES MEMBRES DU CC \(5\).pdf](#)

Directrice du Service UA-CULTURE

Chloé LANGEARD

Responsable administrative du service

Nathalie GALAND

PÔLE CULTURE

Chargé de projets culturels/Campus Day

Dimitri PERRAUDEAU

Responsable des arts visuels et des résidences d'artistes

Lucie PLESSIS

Chargée de projets culturels/Carte Culture

Sophie GENOT

Chargée de projets culturels et de médiation
scientifique

Anne-Laure GUILLAUMAT

PÔLE ADMINISTRATIF

Chargée de l'accueil et de la billetterie

Laurence CHENE

Assistante en gestion administrative

Lynda BELKACEM-BOURICHA

Assistante en gestion financière

Patricia BERNIER

SERVICE UA-CULTURE

PÔLE TECHNIQUE ET LOGISTIQUE

Régisseur

Félix SOURICE

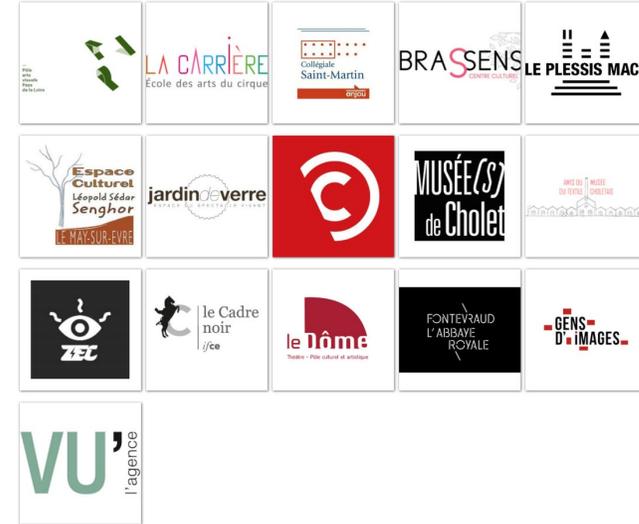
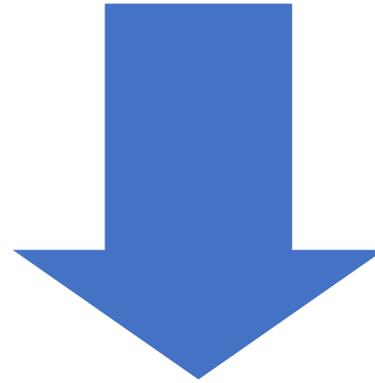
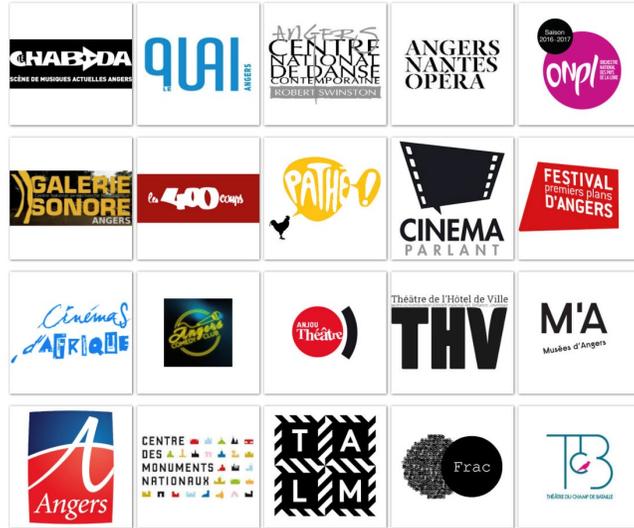
Assistant technique évènementiel et
logistique

François LEFLOCH



L'équipe UA-Culture

LES PARTENAIRES



40 partenaires culturels locaux (Angers, Cholet & Saumur)

Réseaux régionaux :
 Pôle Arts Visuels des PDL
 Réseau Eco-Évènements des PDL

La DRAC et les collectivités territoriales

Réseaux nationaux :
 A+U+C
 Réseau Diagonal
 Association Gens d'Images
 Agence VU'

LES CRITERES DE RECEVABILITE DES PROJETS SOUMIS

1. **projet collectif** (associations étudiantes, laboratoires, programmes de recherche, composantes)

2. **projet d'accompagnement individuel au développement de pratiques amateurs** répondant à au moins un des quatre critères suivants :

1. Le projet mettra **en valeur les pratiques artistiques des étudiant.e.s** ;
2. Il devra être innovant/novateur /expérimental ;
3. En lien direct avec la recherche ;
4. En lien avec la thématique transversale annuelle ;

Tout projet devra être soumis **au moins 3 à 6 mois (en fonction de l'ampleur du projet) avant sa réalisation** afin d'anticiper au mieux les besoins et les conditions de sa bonne réalisation au regard de l'activité du service.

Tout projet soumis au service UA-Culture répondant aux critères énoncés précédemment **pourra faire l'objet d'un co-financement.**

LES MODALITES D'ACTION

Le Service UA-CULTURE dispose de lieux de diffusion et de création, espaces conçus pour accueillir les étudiant.e.s et les personnels de l'UA offrant de multiples possibilités d'expressions artistiques.

- Le Quatre et son Forum
- Les galeries d'exposition (Galerie 5 et Dityvon)
- La Parenthèse sur le Campus de Belle-Beille (en partenariat)
- Les campus et l'espace public



Exposition « Hors-Sol » Etienne POULE
Galerie 5 – Bibliothèque Belle Beille – UA



Exposition "Poussières", Galerie Dityvon, Bibliothèque St-Serge - UA



Le Qu4tre



Exposition "Poussières", Campus DAY, Hors les murs

STRUCTURATION DE LA PROGRAMMATION

- Chaque année, le service UA-Culture donne **une coloration thématique à sa programmation** faisant écho à des enjeux sociétaux et aux problématiques de recherche des chercheur.e.s de l'UA.

- “Nature” pour 2022-2023
- “Corps” pour 2023-2024

Une programmation en trois temps

- ▶ Une programmation ponctuée par des événements phares annuels (volet diffusion)
- ▶ Une programmation en co-production avec les partenaires culturels du territoire (volet diffusion)
- ▶ Une programmation enrichie par des « fabriques d'expériences » (volet création, production et médiation)





LES TEMPS FORTS (volet diffusion)

- Campus Day, événement phare de la rentrée universitaire (septembre)
- Les journées thématiques nationales, européennes et internationales (étalées sur l'année)
- Le Mois du Genre (mars)
- Les expositions dans les galeries (trois expositions annuelles par Galerie)
- Le festival de la création universitaire « SPECTACURIEUX » (mars-avril)

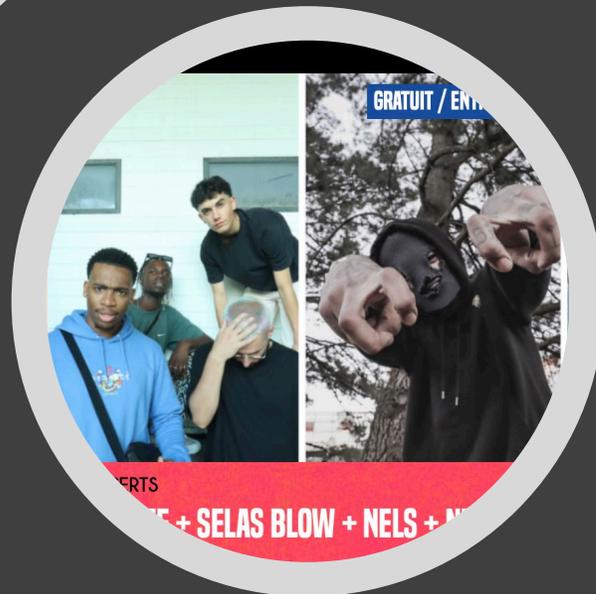




LES COLLAB' (volet diffusion)

• La programmation du service UA-Culture est enrichie par **des conventions partenariales** avec les acteurs culturels ligériens et régionaux dans un objectif de rayonnement territorial.

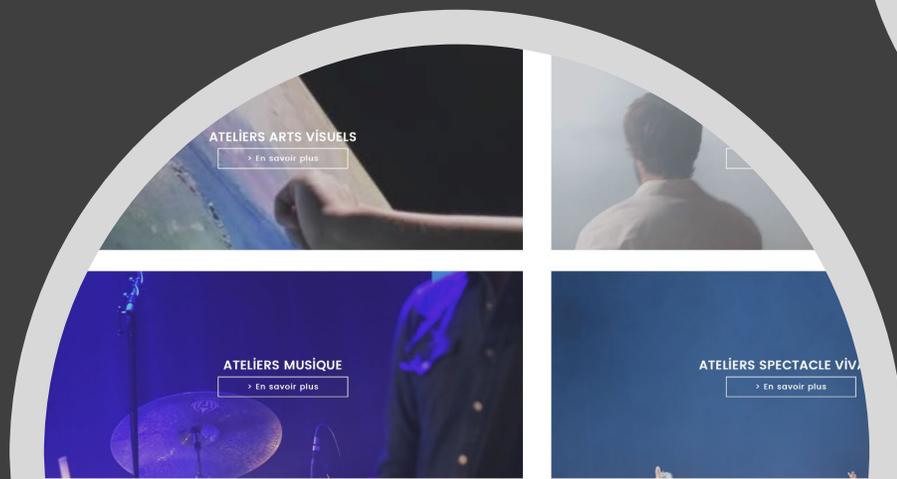
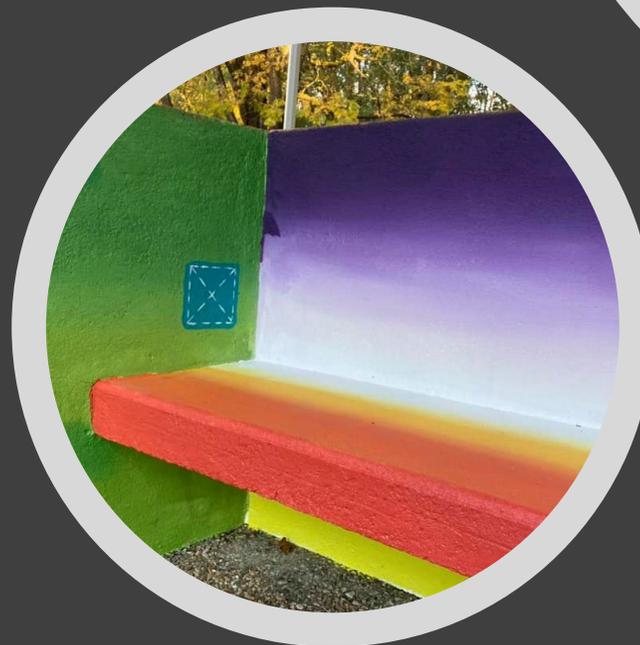
- LE CHABADA (2 co-productions/an)
- L'ONPL (Campus en musique)
- LE CROUS (cool mood sur les campus)
- Les Zec'éclectiques
- Le Festival 1ers Plans
- Anjou théâtre (Festival d'Anjou)
- Le Quai (John)



• Elle comprend de la diffusion au Qu4tre et hors les murs *via* notamment des "impromptus" (formes brèves) sur les campus.

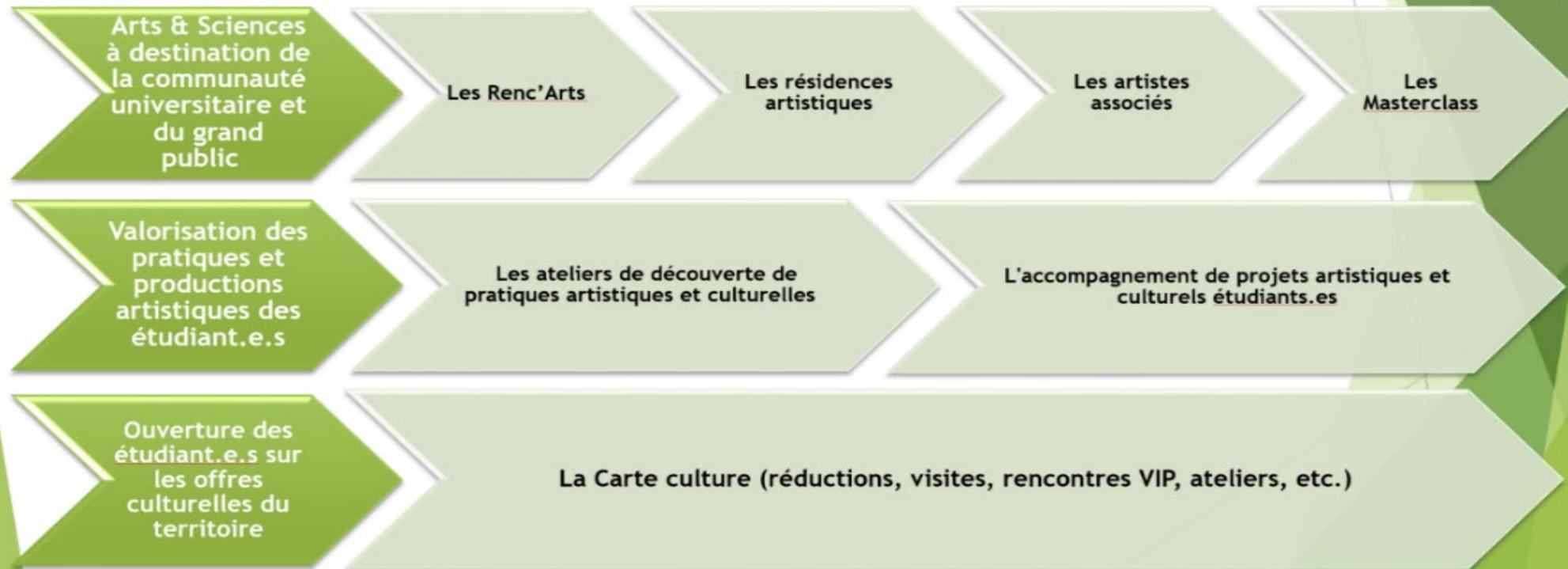
LES "FABRIQUES D'EXPERIENCES" (volet création, production et médiation)

- Objectifs :
- favoriser les croisements entre productions artistiques et scientifiques, les pratiques innovantes de médiation,
- développer et soutenir les productions artistiques des étudiant.e.s,
- valoriser les pratiques créatives de la communauté universitaire dans son ensemble,
- ouvrir les étudiant.e.s sur les offres culturelles du territoire.



LES « FABRIQUES D'EXPERIENCES »

ZOOM SUR LES DISPOSITIFS « FABRIQUE D'EXPERIENCES »



RETOUR SUR 2021-2022 (FOCUS « ARTS & SCIENCES »)



Résidence de création de la Compagnie A la tombée des nues avec des étudiantes de l'UA et des jeunes femmes de Jean Vilar en lien avec le laboratoire TEMOS, la Mission égalité, le Service UA-CULTURE et le Centre Jean Vilar.

Spectacle de théâtre documentaire à partir d'archives sur l'enfermement de jeunes filles en France. Cette création collective « Témoignages d'hier, colères d'aujourd'hui », a été jouée dans le cadre du Mois du Genre et du Festival Spectacurieux



Marc LOYON — Telle une épreuve Exposition du 7 avril au 11 juin 2022

Marc LOYON, photographe a été accueilli en résidence de recherche et de création photographique à l'UA.

Vivre confiné dans une chambre étudiante, ne plus pouvoir sortir avec ses amis, suivre les cours à travers un écran... Tant d'expériences vécues par les étudiants en temps de pandémie, qui sont retranscrites en photo dans [Telle une épreuve](#).

Cette exposition est issue d'un lourd travail de recherche mené de concert avec les laboratoires de lettres et de sciences humaines et sociales de l'Université d'Angers (Société fédérative Confluences) et soutenu par l'école des Beaux – Arts d'Angers.



MOIS DU GENRE 2022

MASTERCLASS « ZYPHER Z » en partenariat avec le Quai ANGERS et le Collectif Munstrum et son spectacle "[Zypher Z](#)" qui questionne l'identité et la métamorphose des corps.

Une masterclass à destination des étudiant-e-s (30 places max.), croisant regard artistique et scientifique sur les identités, la fluidité des genres et la métamorphose des corps est organisée le 18 mars en présence du metteur en scène, [Louis Arène](#) et d'[Emmanuel Gratton](#), maître de conférences psychologie clinique sociale à l'Université d'Angers.

et decalé traitant de la déportation, suivi d'un débat en présence de Francis Lebrun (comédien) & Yves Denéchère, Enseignant-chercheur (Temos).

Gratuit sur inscription

OCTOBRE

06/10 » 04/12 /Galerie Dityvon (BU S-Serge)
EXPOSITION PHOTO
« Poussières » : Le dérèglement climatique de Ferhat Bouda, Catalina Martin-Chico, Andrew Quilty, Cyril Zannettaci

Partenariat Agence VU' et Action contre la faim

→ 06/10 • 18h30
Vernissage et table-ronde avec VU', ACF et Aziz Ballouche Enseignant-chercheur (ESO-Angers).
Gratuit

14/10 • 20h30 /LE QU4TRE
SÉRIE « Prisoner » d'Ingrid Franchi
Diffusion de 5 épisodes de la série (15 mn) suivie d'une discussion avec la réalisatrice angevine Ingrid Franchi.
Gratuit

20/10 • 18h30 /LE QU4TRE
FILM D'ANIMATION
« Lucas » d'Enrico Casarova
Rencontre apéro avec le Collectif Lucioles, suivie de la projection à 19h30.
Gratuit

NOVEMBRE

03/11 • 20h /LE QU4TRE
CONCERT les Z'Eclectiques, collection automne
Billetterie

08/11 • 18h /LE QU4TRE
CINÉ CONFÉRENCE / DOCUMENTAIRE
« Un poète en Amazonie » de José Huerta, SFR Confluences

Suivi d'une rencontre avec le réalisateur et Clément Marie-dit-Chirot, Enseignant-chercheur (ESO-Angers).
Gratuit

9/11 ou 10/11 » 19H30 /LE QU4TRE
DOCUMENTAIRE
« Briser le silence des amphis »

Partenariat Mission égalité de l'UA - coproduction des Artpie/Cultrices, association Écran et Parole.
Gratuit

10/11 • 19h /Le QUART'NEY
THÉÂTRE par les étudiant.e.s de l'ESTHUA
Gratuit

THÉÂTRE
« Poupées de porcelaine » par les Soleils de Vénus
Dans le cadre de la quinzaine du handicap.
Partenariat Mission égalité de l'UA.
Gratuit

21/11 » 25/11 /LE QU4TRE
ÉVÉNEMENTS ARTS & SCIENCES
« Des corps, des femmes »
Dans le cadre de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.

Partenariat Mission égalité de l'UA, le SCD / SSU / Faculté de santé.

→ 21/11 • 18h30
CONFÉRENCE avec Martin Winkler, auteur du « Les des femm... » animée par (étudiante en 1^{ère} année de méca. et Nathalie Clot (directrice du SCD).
Gratuit

→ 21/11 • 19h30
Inauguration de l'exposition BD
« Le Chœur des femmes » de Aude Mermilliod (Ed. Le lombard).

Partenariat Librairie Au Repaire des Héros

→ 24/11 » 25/11 • 20h

THÉÂTRE
« Le chœur des femmes », Compagnie Les incarnées.

Échanges à l'issue du spectacle
Gratuit

DECEMBRE
15/12 • 20h /LE QU4TRE
PLATEAU TV & SPECTACLE
« Soirée de fête » Par l'atelier théâtre de rue et vidéo et l'Arsec Fanfare de l'UA.
Gratuit

À VENIR

→ 13/02-18/03
LE MOIS DU G...
« L'écofémi...

→ 28/03 »
SPECTAC...
les...

PROGRAMMATION COLLECTION « AUTOMNE »

- Des ateliers de pratique : dessin, sculpture...
- Des cartes blanches, des cool mood et autres impromptus sur les campus.
- Des médiations dans la Galerie Dityvon autour des expositions.



© Ferhat Bouda, VU' et Action contre la faim.



PERSPECTIVES 2022-2023

« Nature » : thématique centrale de la programmation

- ✓ 2 expositions dans la galerie Dityvon sur cette thématique + Prix Nièpce (Galerie 5 fermée pour travaux)
- ✓ 2 ciné-conf en partenariat avec la SFR Confluences & les 400 coups
- ✓ 1 journée de recherche au Quai avec spectacle (partenariat EnjeuX)
- ✓ 1 BD-concert sur les algues vertes en partenariat avec Le Chabada
- ✓ Mois du genre sur l'écoféminisme (événements scientifiques & artistiques sur le territoire angevin)
- ✓ Les 10 ans de Spectacurieux dans des espaces naturels du territoire angevin
- ✓ Projet « Des corps des femmes » dans le cadre de la Journée sur les luttes contre les violences faites aux femmes (partenariats : BU, SSU, UFR Santé, mission égalité, étudiant.e.s et chercheur.e.s, ville d'Angers/exposition, théâtre, lectures, conférence, podcast, guide)
- ✓ Impromptus sur les campus ("Devoir de mémoire", conférences gesticulées dans le cadre du MDG, campus en musique avec l'ONPL, cool mood)
- ✓ Appui sur la valorisation du projet ANR CLASS
- ✓ Création de 3 ateliers de pratiques artistiques à l'attention des étudiant.e.s de l'IUT (banalisation de créneaux)

(...)



MOIS DU GENRE

le mois du genre revient

du 3 février au 18 mars 2023,

sur le thème de « l'écoféminisme »
(à venir)



EVOLUTIONS DU SERVICE UA-CULTURE 2022-2023

- ✓ Carte culture dématérialisée (accessibilité)
- ✓ Création de la communauté des éveilléur.se.s culturel.le.s
- ✓ Plateforme de billetterie ID-Loom
- ✓ Création d'une identité visuelle du service UA-Culture
- ✓ Triporteur et actions sur les campus
- ✓ Intégration du dispositif national Pass-Culture & visio Rima Abdul-Malak
- ✓ Intégration du CA du réseau A+U+C & du Pôle régional spectacle vivant en PDL
- ✓ Co-production de spectacles "FLUIDES" & "Serena Williams"
- ✓ Edition du livre "Telle une épreuve aux PUR"
- ✓ Diffusion nationale de l'enquête sur les pratiques culturelles des étudiant.e.s de l'UA & publication <https://univangersfr.sharepoint.com/:p:/t/UACULTURES/EZ5H7XXzGE9NnOWvBGaB8kYBzDA8fHVRN-EGxXDoTD4Qfg?e=FH0WzQ>



Nom : _____
 Prénom : _____
 N° d'adhésion : _____
 Année : _____

17 TARIFS PRÉFÉRENTIELS

(valables 1 fois dans la limite des places disponibles)

Tarifs préférentiels valables une fois dans l'année (dans la limite des places disponibles) entre le 1^{er} septembre 2022 et le 30 juin 2023. Pour bénéficier de ces offres, présentez votre Carte culture (sur smartphone ou en version imprimée) et votre Carte étudiante, directement auprès des billetteries des partenaires (le fonctionnement peut varier selon chaque partenaire, retrouvez le protocole détaillé dans la rubrique partenaires).

 LE CHABADA 5€ de réduc. <i>sur un concert ou sur la Carte Chabada</i>	 LES Z'ECLECTIQUES 5€ de réduc. <i>sur un concert</i>	 ANGERS NANTES OPÉRA 10€ de réduc. <i>sur un opéra</i>	 ONPL Un concert offert au choix
 LES 400 COUPS Deux places de cinéma pour 4,80€ <i>sur le même film</i>	 PATHE CINÉMA Deux places de cinéma pour 14€ <i>sur le même film</i>	 SAISON CULTURELLE DE L'UA Une soirée offerte	 THV 5€ de réduc. <i>sur un spectacle</i>
 THÉÂTRE DU CHAMP DE BATAILLE 7€ de réduction <i>ur un spectacle</i>	 FESTIVAL CINÉMA 1ERS PLANS Deux places de cinéma offertes	 CINÉMAS D'AFRIQUE Une place de cinéma offerte	 LE DÔME 8€ de réduc. <i>sur un spectacle ou sur un stage</i>
 ESPACE LS SENGHOR Un spectacle à 3€	 LE JARDIN DE VERRE 5€ de réduc. <i>sur un spectacle</i>	 LE CENTRE CULTUREL BRASSENS 5€ de réduc. <i>sur un spectacle</i>	
 LE QUAI-CDN / Cndc 10€ de réduc. <i>sur des spectacles</i>	 FESTIVAL D'ANJOU / CHÂTEAU DU PLESSIS MACÉ 10€ de réduc. <i>sur un spectacle</i>		

BUDGET 2022

BUDGET GLOBAL SERVICE UA-CULTURE 2022
359 000,00 € (dont 22 500,00 € DRAC)

Pour information

1. BUDGET UA SERVICE UA CULTURE

Fonctionnement	102 000,00 €
Investissement	2 000,00 €
Salaire	45 000,00 €
TOTAL	149 000,00 €

2. BUDGET UA 900201 – CAMPUS-DAY

Fonctionnement	65 000,00 €
Salaire	10 000,00 €
TOTAL	75000,00 €

3. BUDGET CVEC - CULTURE

Fonctionnement	115 000,00 €
Investissement	20 000,00 €
TOTAL	135 000,00 €

5. Enseignement et conventions

5-1 Renouvellement de la convention UA-CHU – **vote**

5-2 Modification de la délibération n° CA 063-2022 concernant le nombre et la répartition des places ouvertes en deuxième année des filières de santé en 2023 - **vote**

5-3 Création du DU « codynamics » - **vote**

5-4 Convention avec le groupe Y NEXIA – fondation – **information**



Convention CHU – Université d'Angers

5.1 Renouveau de la convention UA- CHU

- Cohérence stratégique
- Coordination politique
- Dynamique territoriale
- Universitarisation paramédicale

5.1 Renouvellement de la convention UA- CHU

- Prospective HU partagée
 - Séminaire annuel
 - Commission des carrières HU
 - Recrutement et financement d'enseignants associés
- Enseignants Chercheurs Infirmiers/Maïeutique
 - Séminaire annuel

5.1 Renouveau de la convention UA- CHU

- Enseignement et recherche
 - Terrains de stage externes et internes
 - All Sim's
 - IFSI, Ecole des cadres, école de Maïeutique

 - CRBSP
 - Plateforme communes recherche
 - Cohérence de site

5.1 Renouvellement de la convention UA- CHU

- Mise à disposition des espaces d'enseignements
- Services collectifs (restauration...)

- Vie institutionnelle
 - CRBSP
 - Conseil de faculté
 - CME, directoire, conseil de surveillance
 - Réunions de coordinations

Approuvé à l'unanimité par le conseil de gestion de la Faculté de Santé

POUR VOTE

5.2 Modification de la délibération n° CA 063-2022 concernant le nombre et la répartition des places ouvertes en deuxième année des filières de santé en 2023

Il est présenté pour vote aux membres du CA la répartition des places en LAS et Pluripass pour la rentrée 2023 votée à la **CFVU du 26 septembre 2022 à l'unanimité avec 27 voix pour.**

	Médecine	Maïeut	Odonto	Pharma	Kiné	Total
<u>PluriPASS</u>	102	13	10	39	13	177
IFSI 49/72/53 et formations paramédicales ^o	5	2	1	1	1	10
L1 L.AS	33	6	4	13	5	61
L2/L3 L.AS	66	7	7	25	9	114
Sous-TOTAL	206	28	22	78	28	362
<u>Passerelles</u>	11	2	0	4	0	17
<u>Etudiants hors UE</u>	3	0	0	3	0	6
TOTAL avec passerelles	220	30	22	85	28	385

^o Formations paramédicales autorisées et conventionnées UA ou LMU

POUR VOTE

5.3 Création du DU « codynamics »

Le DU Codynamics – Conseil en organisation et dynamiques sociétales – est une formation de perfectionnement, pour des managers ou consultants désireux d’acquérir de nouvelles compétences en management de la transformation.

Elle répond à une demande forte de montée en compétence sur le sujet, avec des méthodes centrées sur l’humain et la responsabilité sociale.

L’objectif est de faciliter les transitions actuelles des organisations dans tous les secteurs d’activité.

La formation de 180h, proposée par l’IAE Angers, combine des conférences, des ateliers d’échange et de codéveloppement, et des mises en situation professionnelle.

Elle comporte des journées de conférences et ateliers de partage de pratique (2 jours consécutifs par mois entre janvier et décembre) et des cours à distance (30% des cours sur une plateforme dédiée).

Les intervenants sont des consultants et enseignants-chercheurs experts du management de la transformation, pour une formation pratique et réflexive.

- Elle est organisée en 5 modules de compétences à acquérir :
- Conseiller sur une stratégie de changement responsable,
- Définir un projet de changement,
- Manager la transformation,
- Mobiliser l’intelligence collective
- Adopter une posture de transformateur

Sur demande, la possibilité est ouverte aux apprenants de suivre certains modules en formation courte ou de préparer le DU en deux ans. Sur demande, la possibilité est aussi ouverte aux entreprises de choisir entre présentiel, distanciel et hybride pour leur groupe de managers.

Tarif du DU complet : 6000€

Vote à l’unanimité avec 25 voix pour à la CFVU du 19 octobre 2022

POUR VOTE

5.4 Convention avec le groupe Y NEXIA – fondation

Une convention de mécénat a été établie avec le groupe Y NEXIA. Les conventions de mécénat sont validées par le conseil de gestion de la Fondation.

L'[article R719-200](#) du code de l'éducation précise que **le conseil d'administration de l'établissement peut s'opposer dans le délai de deux mois et par décision motivée à l'exécution d'une délibération relative à l'acceptation des dons et des legs avec les charges afférentes prise au titre du 4° de l'article [R. 719-199](#).**

Cette convention a été approuvée à l'unanimité au conseil de gestion de la Fondation le 11 octobre 2022.

POUR INFORMATION

6. Décisions prises par délégation du CA au Président

POUR INFORMATION

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation (article L712-3 du code de l'Éducation)

Prochains C.A.

- Jeudi 24 novembre 2022 à 14h30
- Jeudi 15 décembre 2022 à 14h30
- Jeudi 26 janvier 2023 à 14h30